



**HUISSIERS
RÉUNIS**

PROCÈS-VERBAL
DE CONSTAT

Mornant (69) | Saint-Priest (69) | Berre-l'Étang (13)
La Tour-du-Pin (38) | Vinay (38)



Office de Mornant (69)

Constats 24h/24h - 7j/7 - Compétence Nationale
Ligne constat : 04 78 44 02 14 - Mail constat : constat@huissiers-reunis.fr



OFFICE de MORNANT (Rhône)

DAVID DI FAZIO - LIONEL DECOTTE - ALEXIS DEROO – XAVIER DELARUE

Commissaires de Justice Associés

13 rue Louis Guillaumond
69440 Mornant

Tél : 04 78 44 02 14

Constats : 04.72.23.13.65



PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ ET LE SEPT AVRIL À QUATORZE HEURES ENVIRON

À LA DEMANDE DE :

Monsieur le Comptable du Trésor Public chargé du recouvrement, Service des impôts des particuliers de l'EST LYONNAIS, domicilié 14 rue Albert Camus 69500 BRON,

Ayant pour Avocat Constitué **Maître Florence CHARVOLIN**, Avocat associé de la SELARL ADK, avocat au Barreau de LYON y demeurant Immeuble le Britannia Bâtiment A, 20 Boulevard Eugène Deruelle 69432 LYON Cedex 03, Toque n°1086, au Cabinet de laquelle domicile est élu.

EN VERTU ET POUR L'EXECUTION DE :

- Impôt sur le revenu 2016, mis en recouvrement le 31 juillet 2017
- Taxe d'habitation 2017, mise en recouvrement le 30 septembre 2017
- Impôt sur le revenu 2017, mis en recouvrement le 31 juillet 2018
- Impôt sur le revenu 2018, mis en recouvrement le 31 octobre 2020
- Taxe foncière 2021, mise en recouvrement le 31 août 2021
- Taxe d'habitation 2021, mise en recouvrement le 30 septembre 2021
- Taxe foncière 2023, mise en recouvrement le 31 août 2023

- Taxe foncière 2024, mise en recouvrement le 31 août 2024

- Garantis par :
- Hypothèque légale du Trésor du 24 mars 2021 publiée au SPF de LYON – 3^{ème} Bureau le 24 mars 2021 sous les références 6904P03 2021V2482,
- Hypothèque légale du Trésor du 9 octobre 2024 publiée au SPF de LYON – 3^{ème} Bureau le 9 octobre 2024 sous les références 6904P03 2024V06487.

- D'un commandement de payer valant saisie signifié en date du 3 février 2025.

AGISSANT CONTRE :

1/ Monsieur x

2/ Madame x

LESQUELS SONT PROPRIETAIRES :

Sur la commune de SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69780), 151 chemin du Renonceau

Un tènement immobilier comprenant une maison à usage d'habitation composée : d'une cuisine, salle à manger, chambre, salle de bains, WC, grenier, cave, remise, écurie, hangar et dépendance.

Et terrain autour à usage de jardin

Cadastré :

Section	N°	Lieu-dit	Surface
AW	232	Pelouze	00ha 14a 72ca
AW	234	151 chemin du Renonceau	00ha 23a 20ca

TOTAL : 00ha 37a 92ca

Ce bien est propriété de Monsieur xx pour l'avoir acquis en pleine propriété suivant acte de vente du 18 janvier 2008 de Maître Jean-Pascal ROUX, Notaire à SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69), publié le 13 mars 2008 sous les références 6904P03 2008P3376, repris pour ordre par acte du 18 janvier 2008 de Maître Jean-Pascal ROUX, Notaire à SAINT PIERRE DE CHANDIEU (69), publié le 7 avril 2008 sous les références 6904P03 2008D8473.

Je soussigné, x, Commissaire de Justice Associé au sein de la S.E.L.A.R.L. HUISSIERS REUNIS, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice en résidence à MORNANT (Rhône), 13 rue Louis Guillaumond,

CERTIFIE M'ÊTRE TRANSPORTÉ CE JOUR

Aux environs de 14h00, au 151, chemin du Renonceau, à SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU (69780)

Afin de dresser un Procès-Verbal Descriptif des biens susvisés,

Où étant, en présence de :

- Monsieur Benoît GIMENO, diagnostiqueur immobilier,

J'ai ensuite procédé aux constatations suivantes :

CONSTATATIONS

Monsieur x et moi-même attendons Monsieur x. Ce dernier, ainsi déclaré, arrive sur place aux environs de 14 heures 35.

EXTERIEUR :

L'accès à la propriété se fait par trois portails.

Le portail Sud est un portail métallique, électrique, coulissant sur rail. Sa rampe d'accès est bétonnée. Les murets périphériques, enduits, sont surmontés de couvertines en tuiles.





Le muret Nord forme retour et se poursuit en direction du Nord pour longer la rive Ouest du chemin.

Ce muret s'arrête à l'arête Sud-Est de la dépendance Sud de la propriété.

Le pignon Sud de cette dépendance est pour partie enduit de couleur grise ou crépi de couleur jaune. La dépendance est surmontée d'une toiture en plaques de fibro ciment.

Ce pignon Sud est percé par une ouverture dépourvue d'huissierie dont l'accès se fait par un escalier extérieur.



Photographie n°6



Poursuivant en direction du Nord, le pignon Est de la dépendance est également crépi de couleur jaune. Son soubassement est crépi de couleur grise.

Au Nord de cette dépendance, présence d'un autre muret, enduit de couleur grise, surmonté d'une couvertine en tuiles, partant de l'arête Nord-Est de la dépendance.

Ce muret est interrompu par un portail mécanique occulté par brises-vues en bois. Il s'agit d'un portail sur châssis métallique avec grillage souple en losanges.

Au Nord de ce portail, présence d'un autre muret enduit, également surmonté d'une couvertine en tuiles, venant s'arrêter à l'arête Sud-Est de la dépendance Nord-Est de la propriété.

Le pignon Est de cette dépendance est percé d'un œil-de-bœuf. cette dépendance est surmontée d'une toiture en tuiles avec une descente de cheneau visiblement en cuivre.



Photographie n°10



Photographie n°11



Photographie n°12





Au Nord de cette dépendance, se trouve un autre portail, à double-battant, sur châssis métallique, ouvrant sur une allée fixée Est/Ouest, au Nord de la dépendance Nord.

La boîte aux lettres est installée sur le muret Sud du portail central.

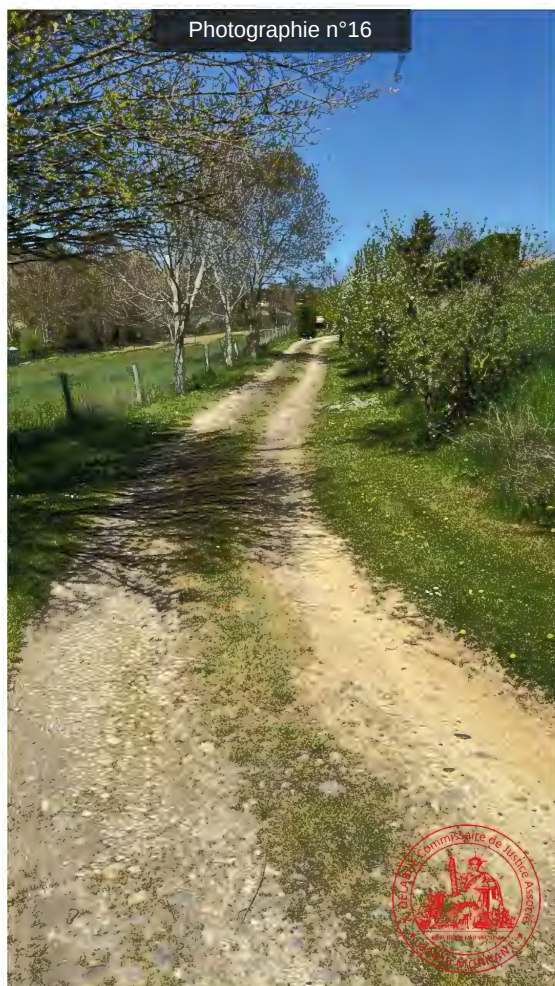
Le portail Sud ouvre sur un terrain, clôturé au Sud par une haie de conifères puis par une clôture avec piquets en bois. Au Nord de cette haie et de cette clôture, présence d'une allée en tout venant et en gravier dans la continuité de la rampe d'accès depuis la voie publique.

En direction de l'Ouest, l'allée forme ensuite retour en direction du Nord.



A l'Ouest de l'allée fixée Sud/Nord, le terrain est clôturé par une clôture avec piquets en bois, 5 arbres à l'Ouest et environ 8 à 10 arbres fleuris à l'Est.

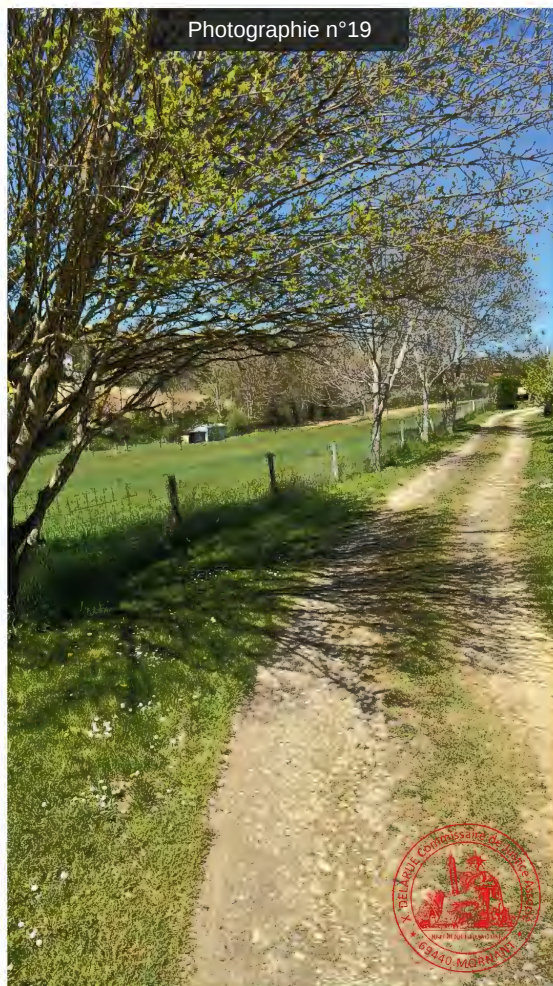
La partie de l'allée fixée Sud/Nord est située en contrebas d'un monticule qui est à l'ouest de la maison. Ce monticule recevant une piscine et un pool-house.



Photographie n°18



Photographie n°19



Photographie n°20



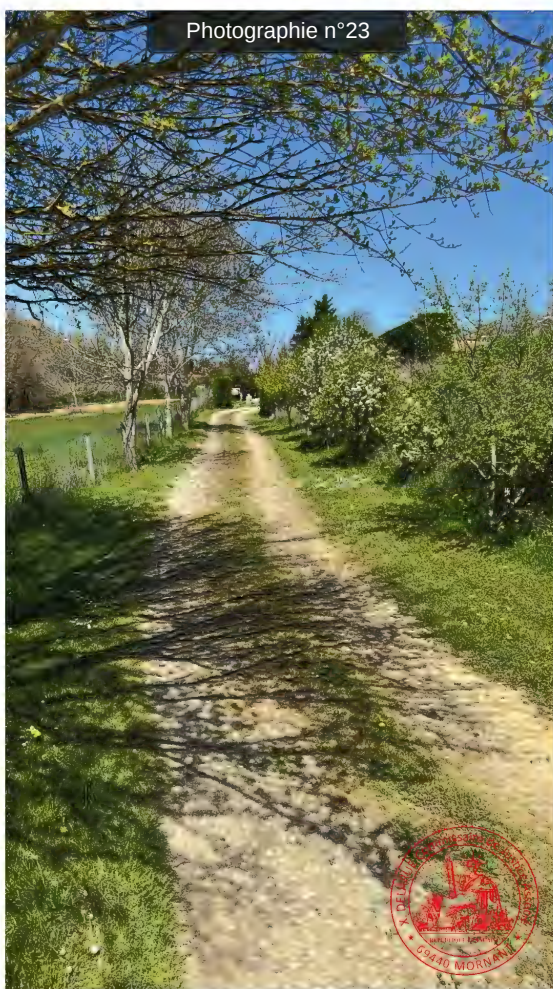
Photographie n°21



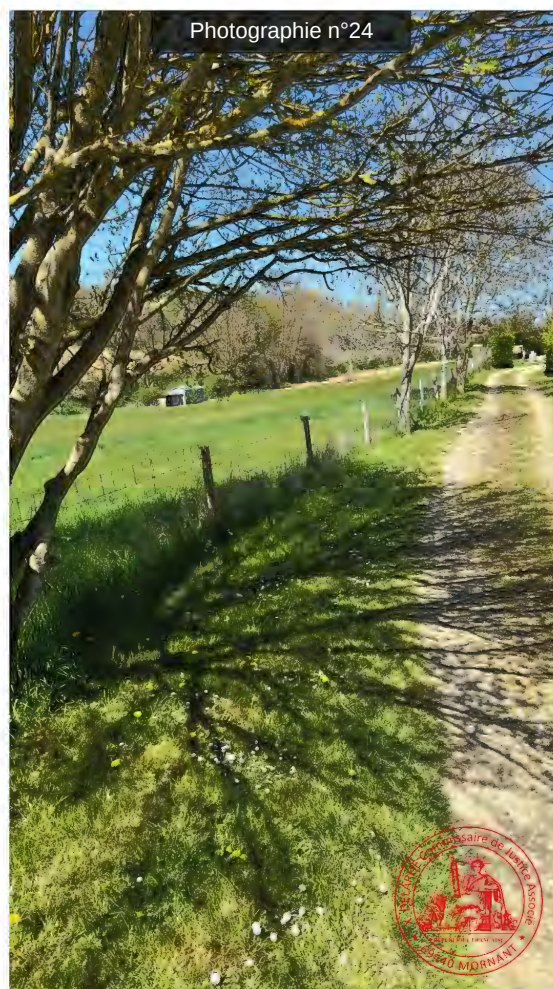
Photographie n°22

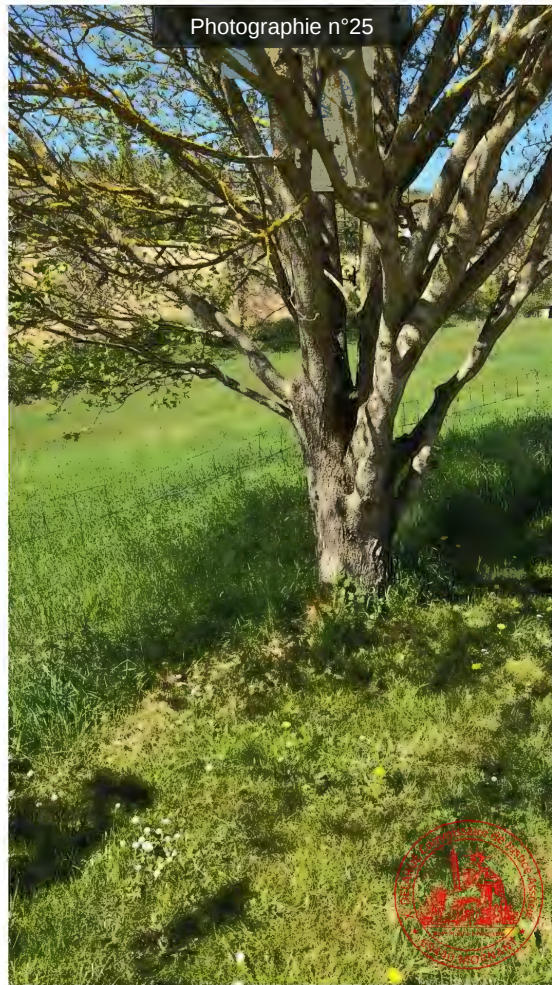


Photographie n°23



Photographie n°24





Au Nord-Ouest du portail Sud de la maison, présence d'une autre voie également fixée Sud/Nord, en direction du Nord.

A l'Ouest de celle-ci, présence du replat du monticule précité.

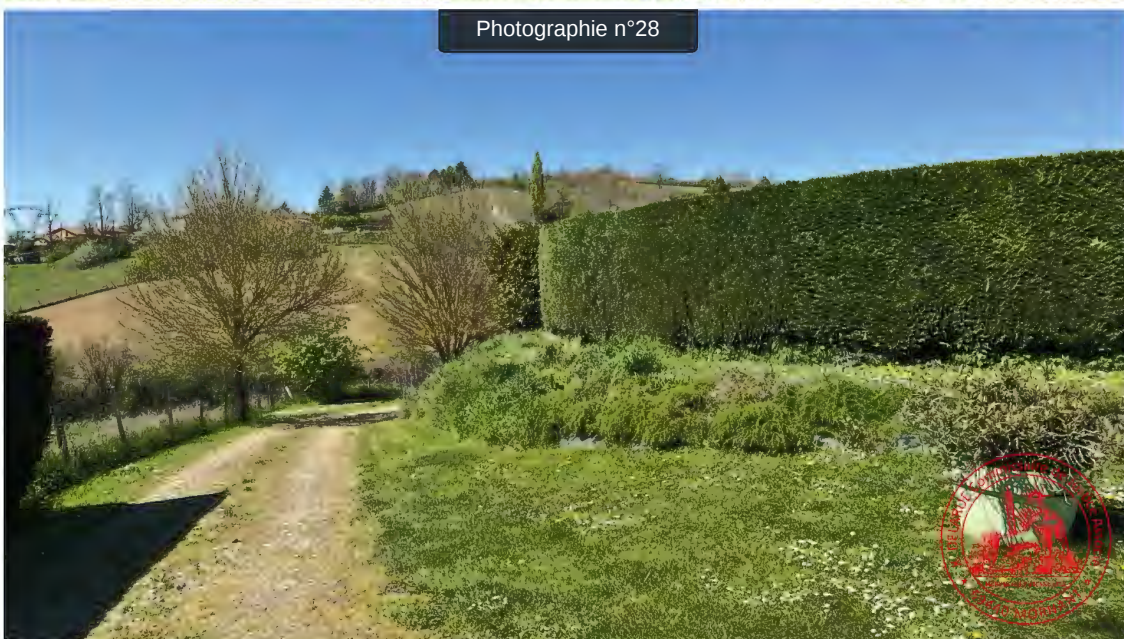
En partie Sud de ce replat, présence de plusieurs végétations. Ce replat est fermé au Sud par une haie de conifères taillés ou de laurier.



Photographie n°27



Photographie n°28



À l'Est de cette allée, présence d'une délimitation en enrochement avec une partie maçonnée et d'un terrain de boules fixé Sud/Nord.

À l'Est de ce terrain de boules, je constate la présence de jardinières au devant du mur de clôture Est de la propriété, jusque quasiment au pignon Sud de la dépendance Sud de la maison.

Photographie n°29



Photographie n°30



Photographie n°31





Le terrain de boules est délimité par rebords en bois surmontés de couvertines en bois. ,

Au Nord de ce terrain de boules, présence d'une arche fleurie et d'un espace de stationnement en gravier et en herbe.





Photographie n°37



Le replat du monticule reçoit 5 jardinières en bois, en périphérie desquelles le terrain est en herbe.

Au nord de ces jardinières, présence d'arbres fruitiers et de palmiers.

Photographie n°38





Au Nord des palmiers, le terrain est percé d'une piscine fermée par volet roulant immergé.

Au Sud, à l'Est et à l'Ouest de cette piscine, le terrain est en herbe.

Au Sud-Est de la partie en herbe, devant le pignon ouest de la dépendance Sud de la maison, l'allée en gravier précitée se poursuit jusqu'à la deuxième porte perçant le pignon Ouest en direction du Nord de cette dépendance.

Ce pignon, composé pour partie de béton, pour partie de mâchefer ou de parpaings, est percé de deux portes donnant accès à des caves ou d'anciennes écuries et d'une fenêtre sécurisée par une grille de défense.

Au Sud de la piscine, une bande de terrain est en gravier blanc, recevant plusieurs plantes vivaces.

Cette partie de terrain est également percée de trois couvercles de skimmers.

Les margelles de la piscine sont en béton. La partie du terrain au Nord du bassin est habillée d'une terrasse en bois.

Au Sud de cette terrasse, à l'Est du bassin, présence de monticules avec plantes vivaces et d'un escalier en bois de cinq marches, plus une marche à ras du sol, percé de spots solaires, desservant, en direction de l'Est, une voie de terrain en herbe.

À l'Est de cette voie, présence d'un escalier extérieur de trois marches habillées de pierres de parement, desservant la terrasse située à l'Ouest de la partie principale de l'habitation et au Nord de la dépendance Sud, s'évasant en direction de l'Ouest.



Photographie n°44



Photographie n°45



Photographie n°46





Photographie n°47



Photographie n°48



Photographie n°49

A l'Ouest de l'espace piscine, présence d'une haie de conifères.

Au Nord de l'escalier à l'Est de la piscine et en partie Sud-Est de la terrasse en bois, présence d'un espace barbecue couvert par un auvent en bois, surmonté de tuiles, avec également un four

à pizza maçonné et intégré dont le plan de travail et la crédence sont faïencés.

Juste au Nord de l'espace barbecue, à l'Est de la terrasse en bois, présence d'un jacuzzi d'extérieur hors sol, abrité par une pergola en châssis aluminium, visiblement bioclimatique.

Au nord de la piscine, il y a un espace repos à l'Ouest duquel je constate la présence d'une douche extérieure à receveur plat surélevé, alimentée par pommeau et pomme.

POOL HOUSE :

PREAU :

Au Nord, présence d'un préau dont le sol est habillé de carreaux de pierres. Les murs sont enduits de couleurs assorties dans un but esthétique. La charpente de la toiture est apparente. Le lambris sous toiture du pool house est peint de couleur blanche. Les fermes en bois, sont brutes.

L'éclairage artificiel est assuré par deux suspensions.

Ce préau abrite un coin bar équipé de meubles de rangement en partie basse. Le plateau du bar est en bois. Les plans de travail intérieurs sont en pierre. Le plan de travail sud est percé d'un évier à un bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur. Le plan de travail est également percé d'un couvercle.

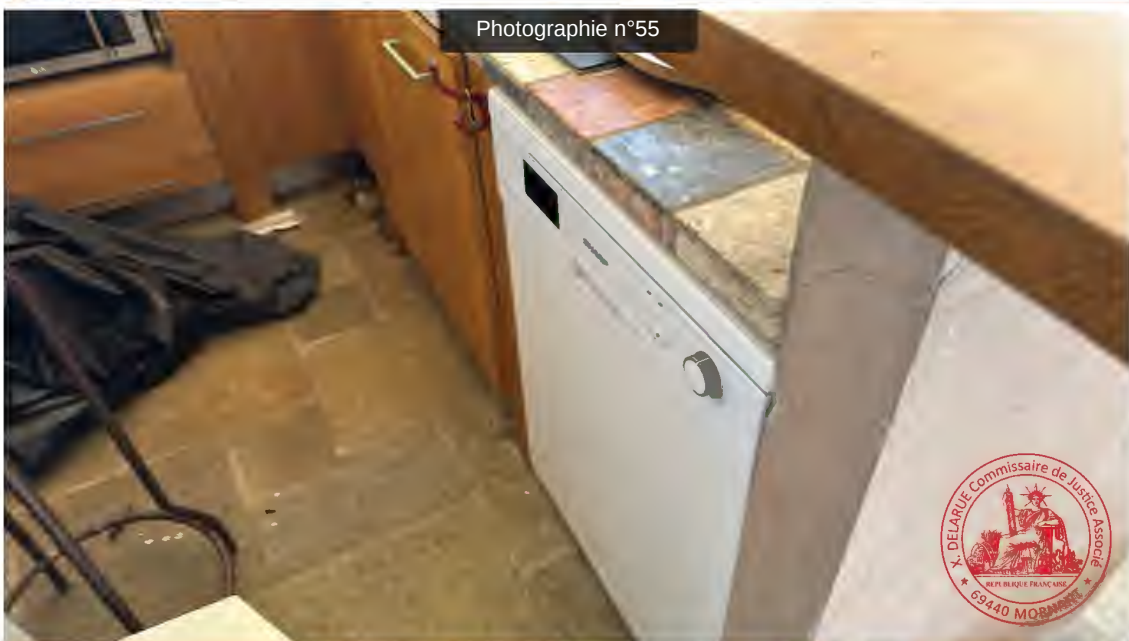
Les zones sont brutes.

Au Nord-Est, présence de trois prises électriques et au Sud-Est, présence de trois autres prises électriques.

À l'ouest de ce coin bar, présence d'un frigidaire laissant supposé une alimentation électrique en partie basse Ouest du mur Nord. Trois autres prises électriques sont présentes avec un interrupteur en partie centrale. Une prise réseau et une autre prise électrique sont également présentes.











Au niveau du coin bar à l'intérieur, présence de meubles bas fermés par porte et équipés de tiroirs en bois.

Je note également la présence d'un lave-vaisselle et d'une autre prise électrique perçant la crédence au droit de ce lave-vaisselle.

Photographie n°62



Photographie n°63



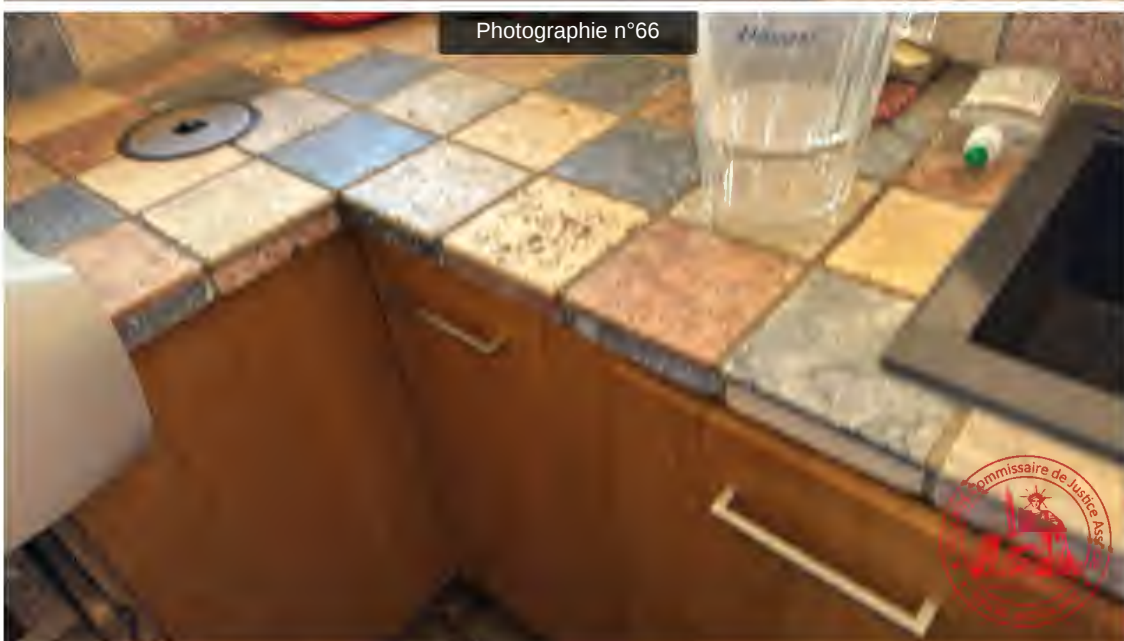
Photographie n°64



Photographie n°65



Photographie n°66



Photographie n°67





À l'Est, au Nord du jacuzzi présence d'un muret de soutènement en bois opérant une montée en direction du Nord.

Dans la continuité Nord du muret en bois, présence d'un muret enduit surmonté d'une ouvertine en tuiles.

Ensuite, le muret forme retour en direction du Nord-Ouest pour rejoindre le préau du poolhouse.

Devant celui-ci, il y a une jardinière en bois avec plusieurs arbres, rosiers et autres végétations plantés. La jardinière prend place au nord du four à pain constaté précédemment.

Photographie n°70



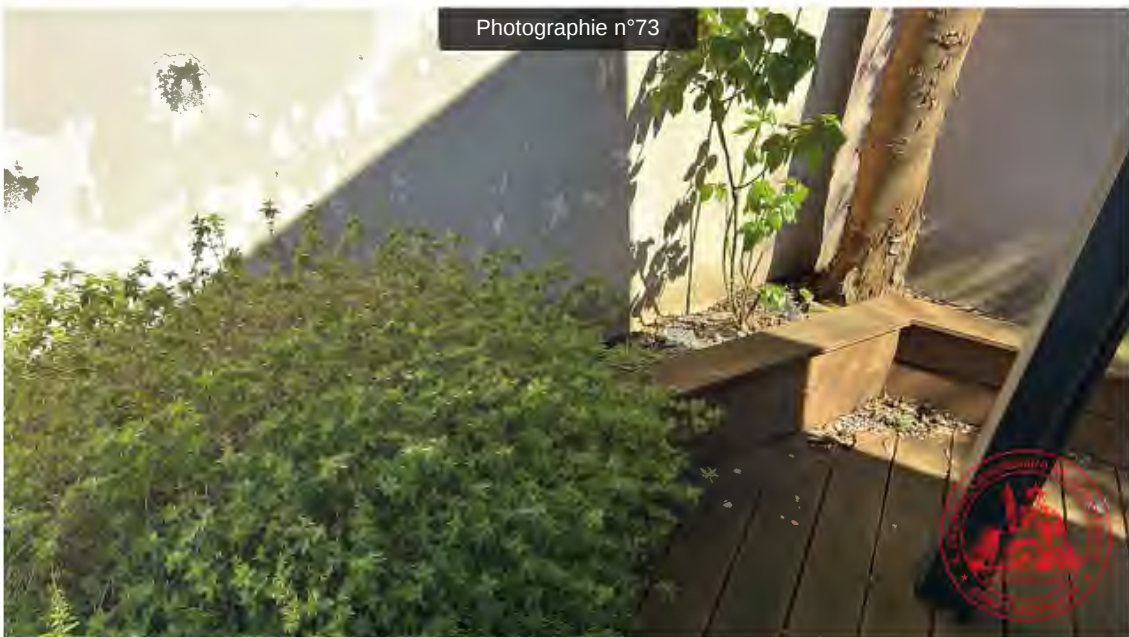
Photographie n°71



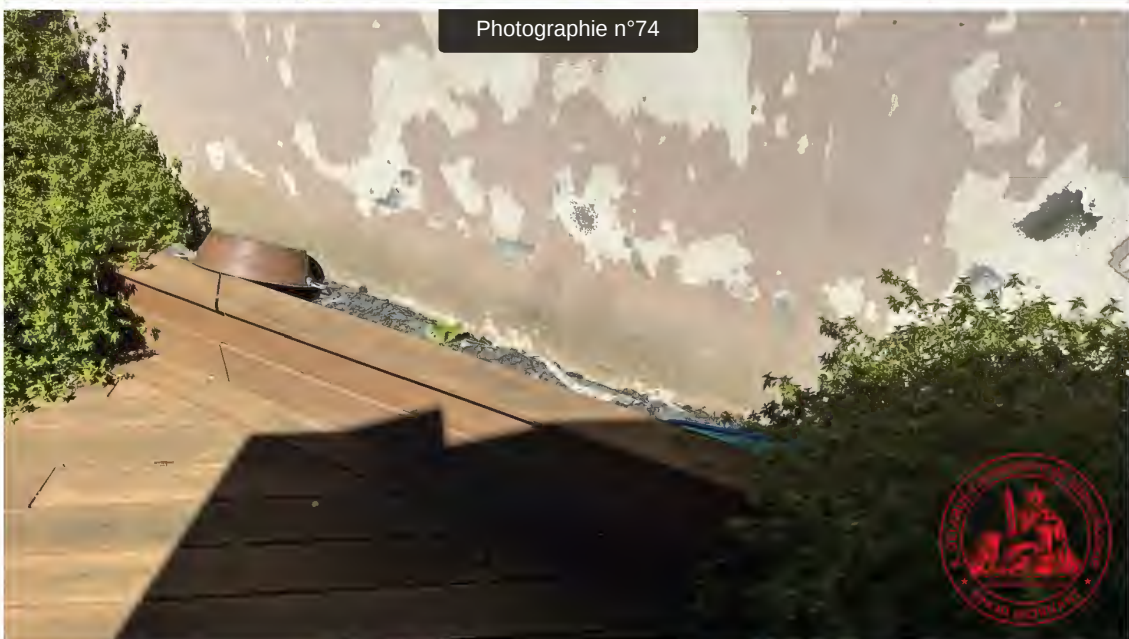
Photographie n°72



Photographie n°73



Photographie n°74



Photographie n°75





Les ouvertures Est et Sud du préau sont équipées de rideaux coulissants droits. L'ouverture Sud est également équipée de store banne à trois bras.

Ce préau dessert, à l'Ouest, une baie vitrée coulissante à deux pans, sur châssis aluminium, ouvrant sur une dépendance.





Photographie n°78



Photographie n°79



Photographie n°80

DEPENDANCE POOL HOUSE :

ESPACE DE REPOS INTERIEUR :

La baie vitrée ouvre sur un espace de repos intérieur dont le sol est carrelé. La partie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont enduits de couleur beige. Le plafond, doublé est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension.

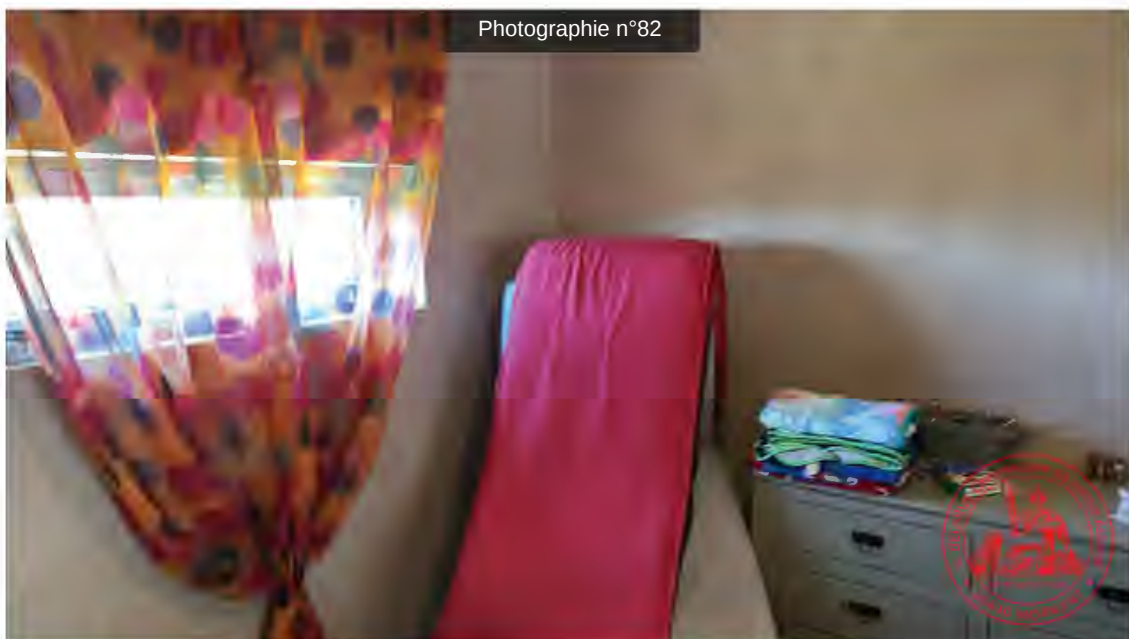
L'éclairage naturel est assuré par la baie vitrée précitée et par une fenêtre basculante en double vitrage, sur châssis PVC perçant le mur Ouest.

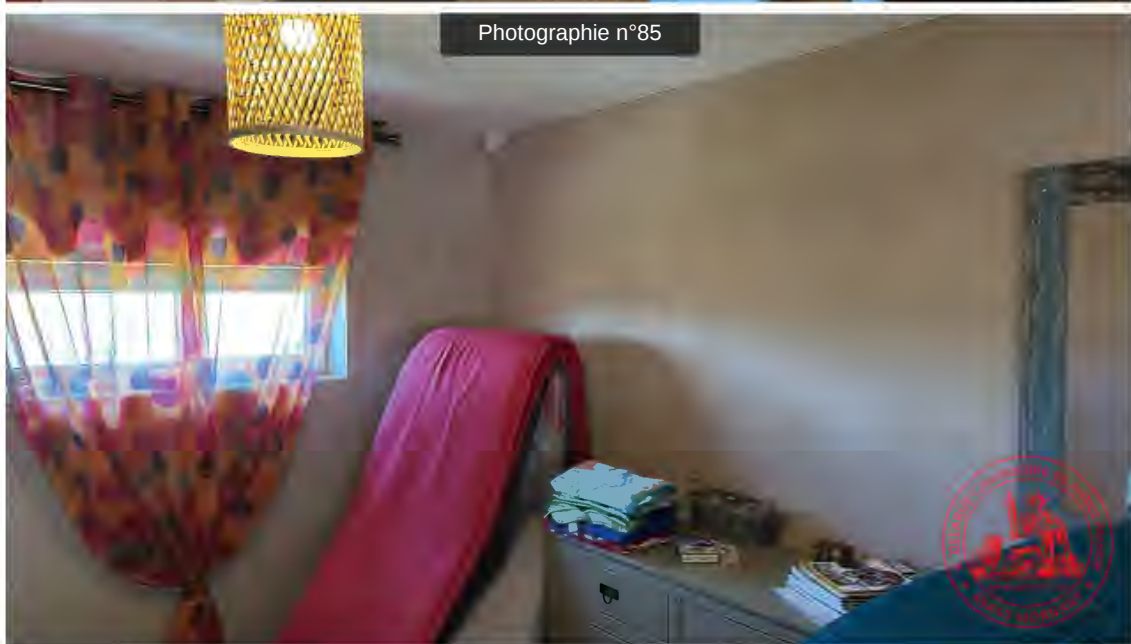
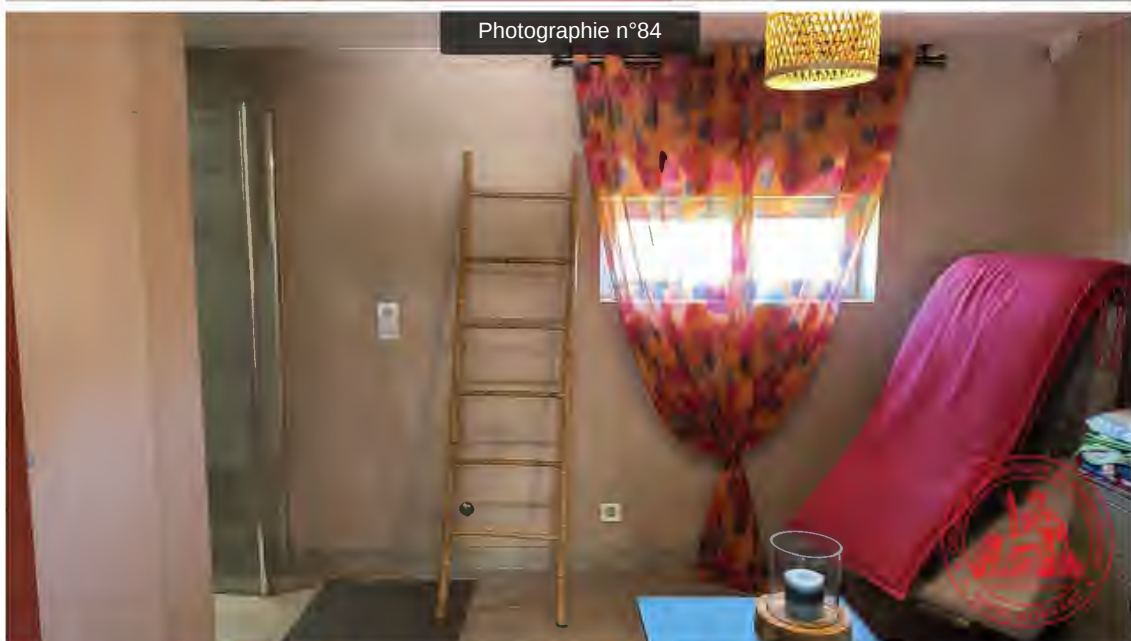
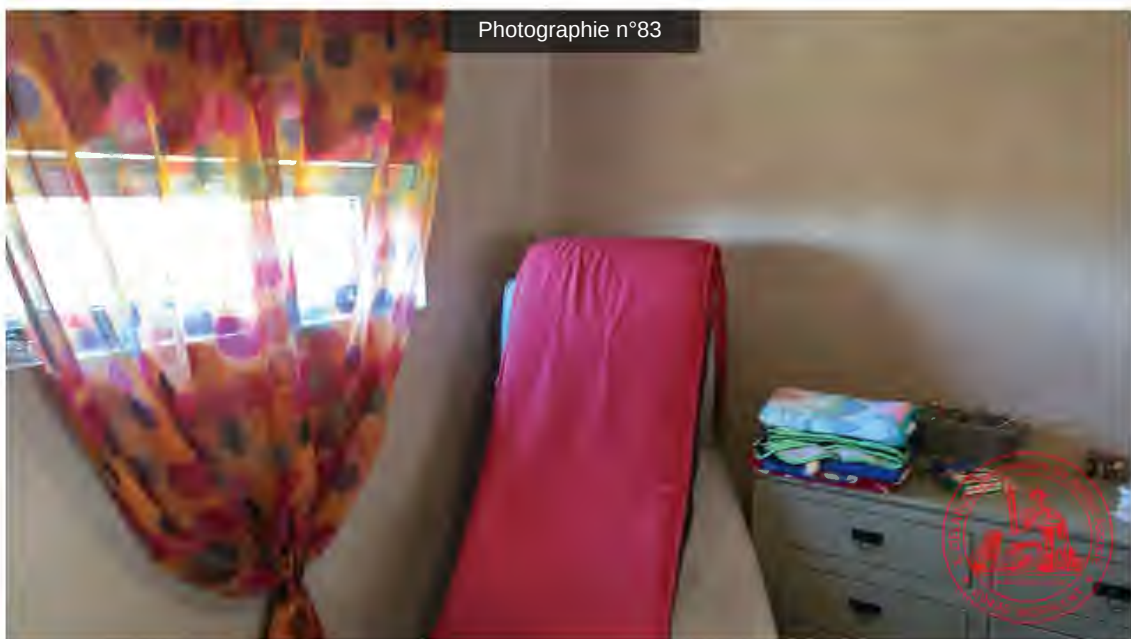
Au Sud-Ouest, présence d'une cabine de douches dont l'accès se fait par une porte vitrée battante.

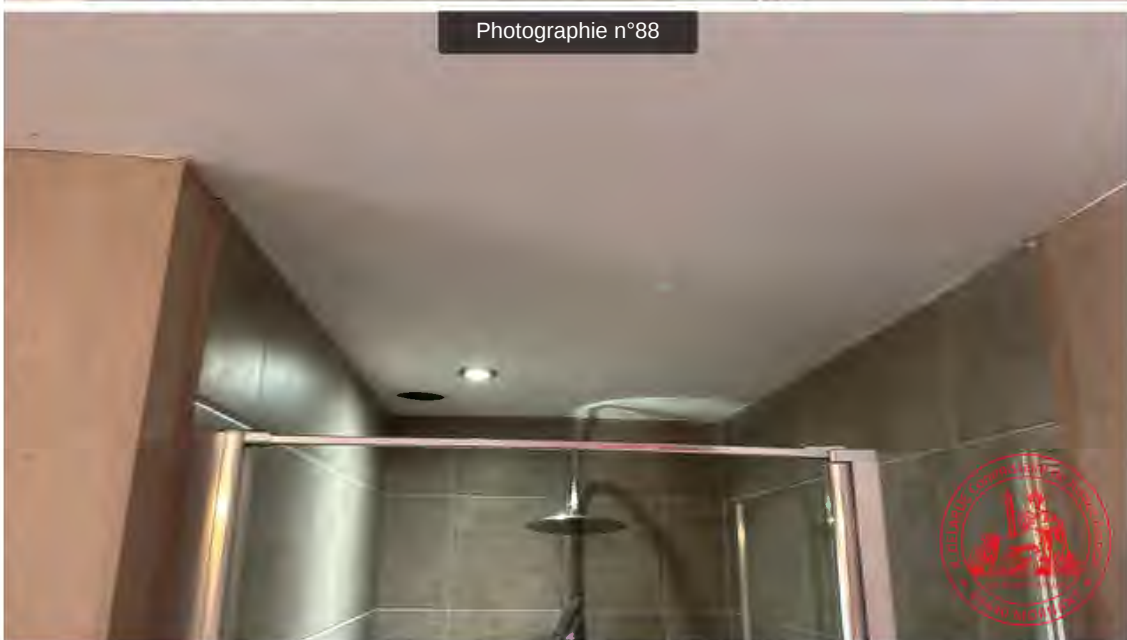
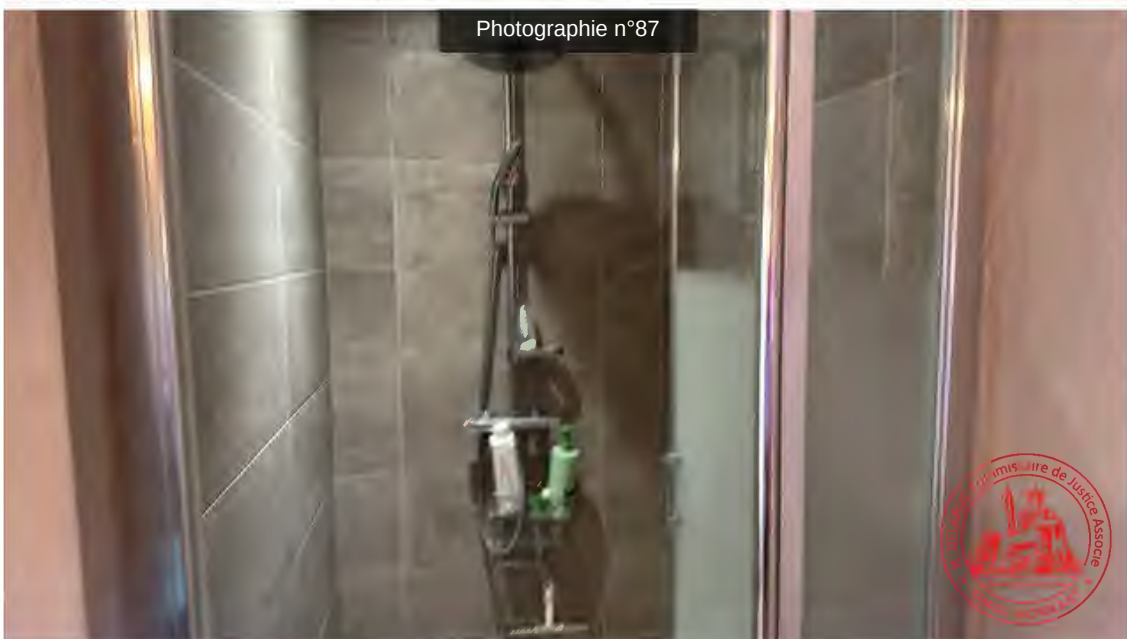
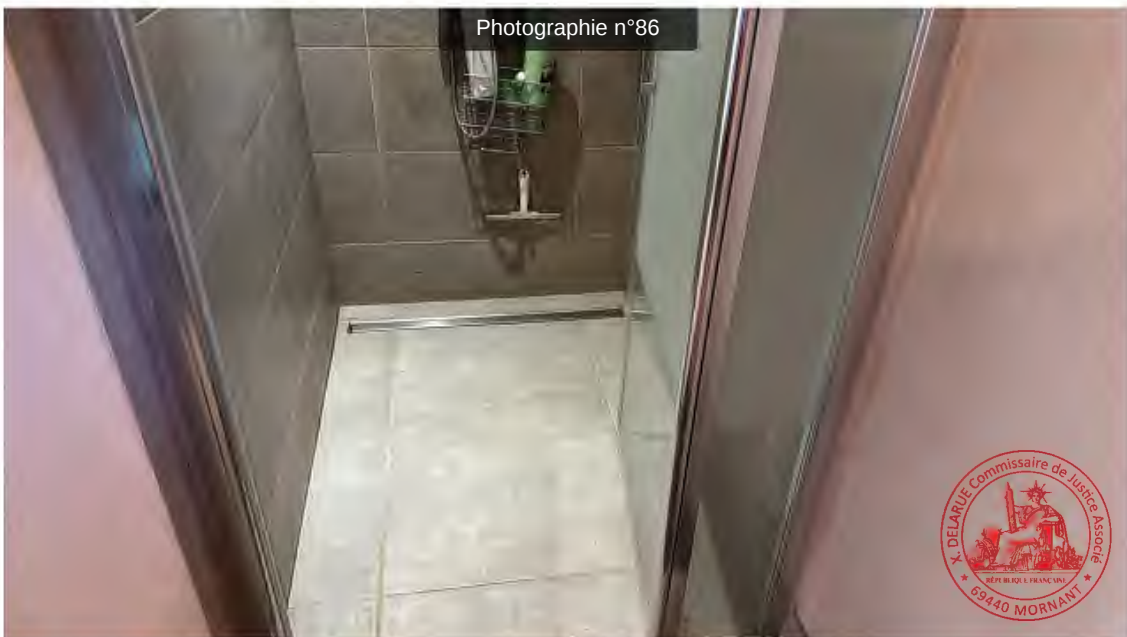
Le receveur de douche plat, à ras du sol, est carrelé. Les parois sont faïencées. Le plafond, doublé est peint en blanc. La bonde rectiligne est située en cueillie inférieure Sud du receveur. Cette douche est alimentée par un robinet thermostatique avec sélection pomme de douche/pommeau.

Une bouche d'aération perce l'encoignure Sud-Est du plafond de la douche.

L'éclairage artificiel de cette douche est assuré par un spot perçant le plafond.







Le mur Ouest de l'espace repos, au Nord de la douche, est percé d'un boîtier d'encastrement avec des fils reliés à un domino et d'une prise électrique en partie basse.

WC :

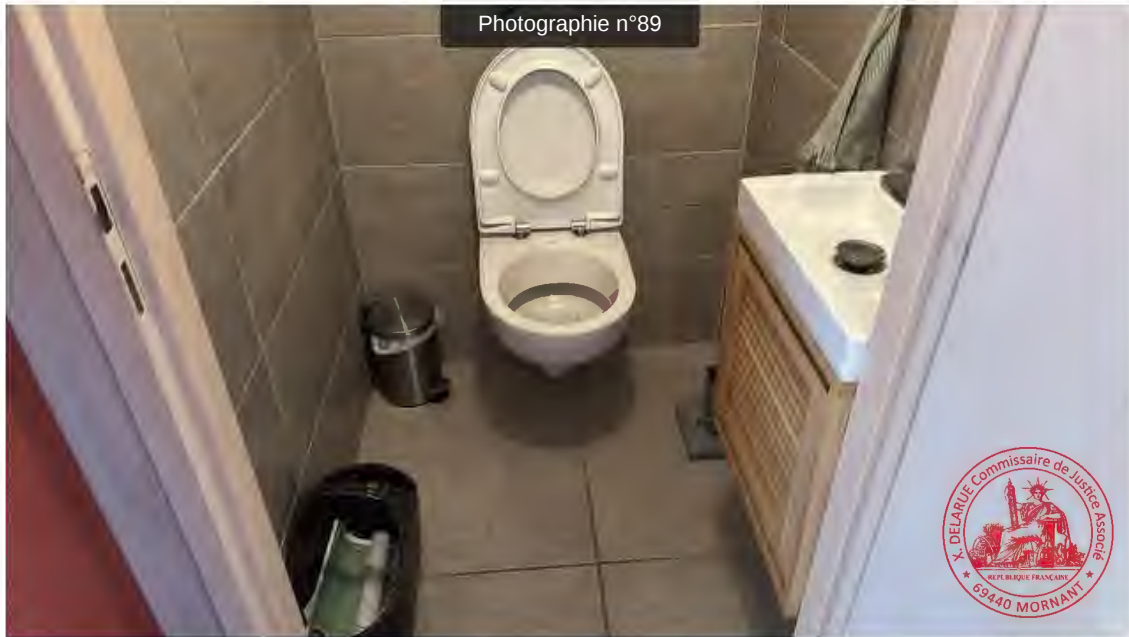
La partie centrale Sud de l'espace repos est percée d'une porte plane, équipée d'une condamnation, ouvrant sur une pièce aveugle à usage de WC.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé. Les murs sont faïencés. Le plafond est habillé de plaques minérales. Une des plaques minérales est percée d'une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire de cette pièce est composé d'un meuble suspendu en bois, fermé par porte et surmonté d'une vasque en polyester, alimentée par un robinet mitigeur et percé d'un bouchon de bonde à système de pousser lâcher.

Il est aussi composé d'une cuvette suspendue à bâti support dont la chasse d'eau est commandée par bouton poussoir à double débit. Il est indiqué qu'il s'agit d'un WC sanibroyeur.

L'éclairage artificiel de cette pièce est assuré par une applique fixée au linteau intérieur de cette porte.





HAMMAM :

Au Sud-Est de l'espace repos, présence d'un hammam dont l'accès se fait par une porte en verre.

Le sol, les murs et le plafond sont enduits.

L'éclairage artificiel est fourni par des spots.

Je constate la présence d'une douche à robinet mélangeur à deux têtes et d'une fontaine au Sud-Est.

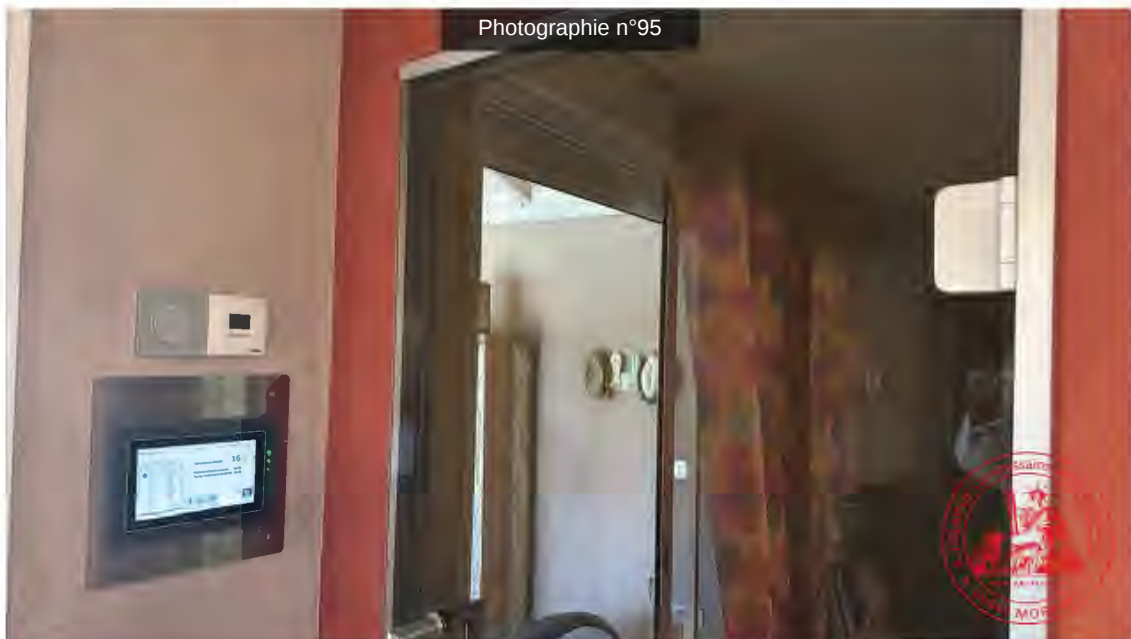
Je constate également la présence d'un banc d'angle à l'angle sud-est, dans lequel une vasque est moulée au droit du robinet à une tête alimentant la fontaine.

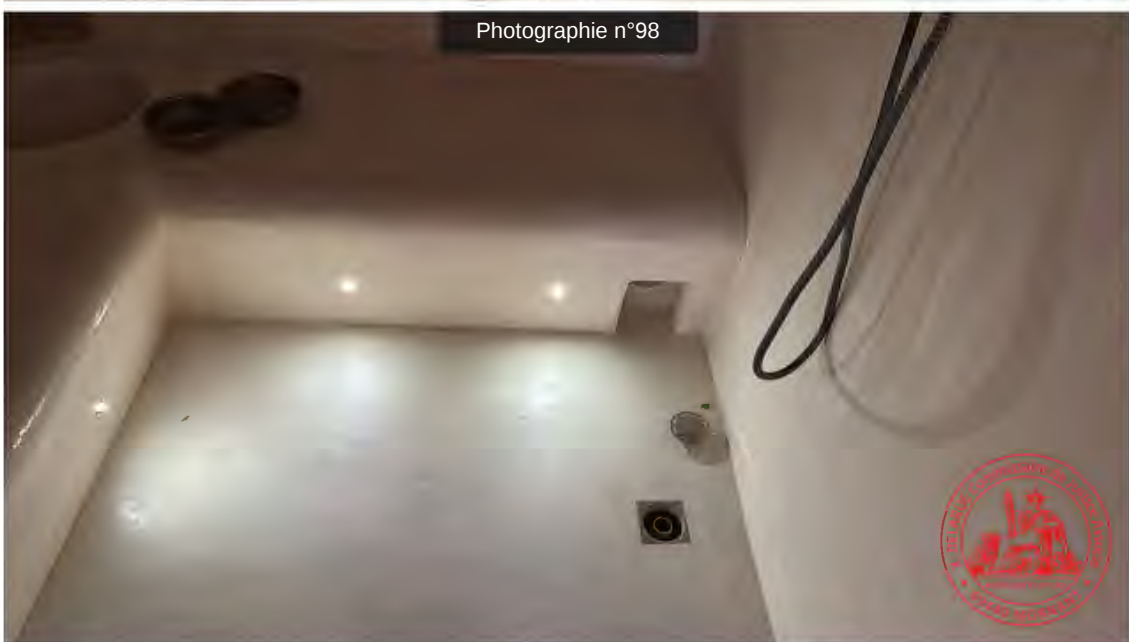
Je constate également la présence de plusieurs spots lumineux perçant les tranches du banc d'angle.

Le sol et la terminaison Ouest de la tranche du banc Sud sont percée de bondes.

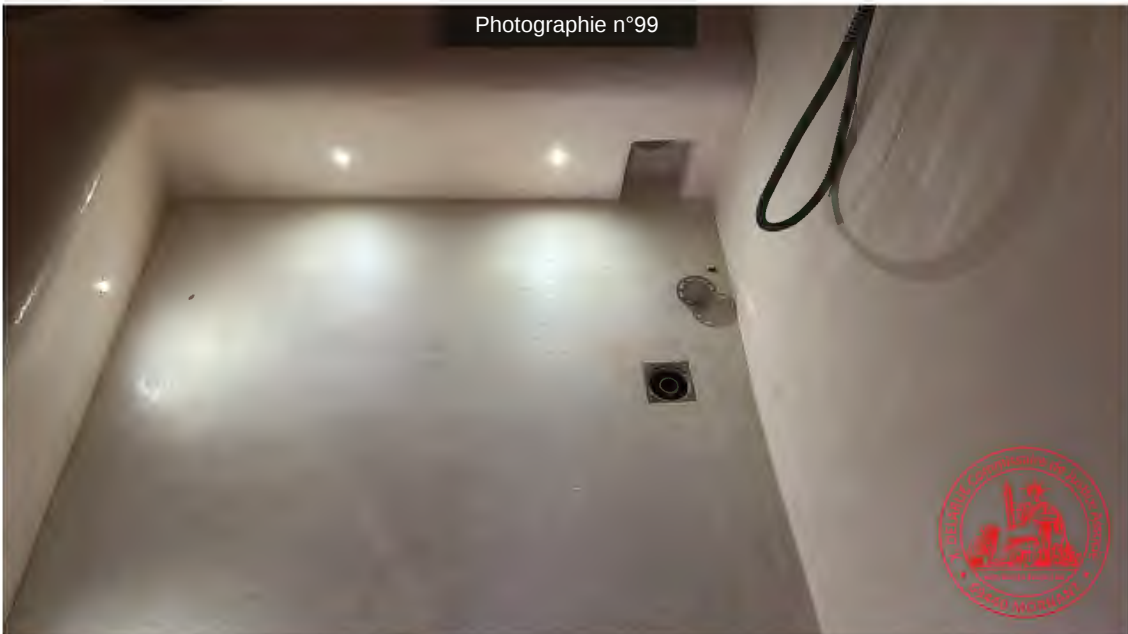
Le mur Ouest est également percé d'une petite niche.

Au Sud-Ouest et au Sud-Est, présence de deux caches plastiques. Au Nord-Ouest, le plafond est percé d'une grille avec autogyre.

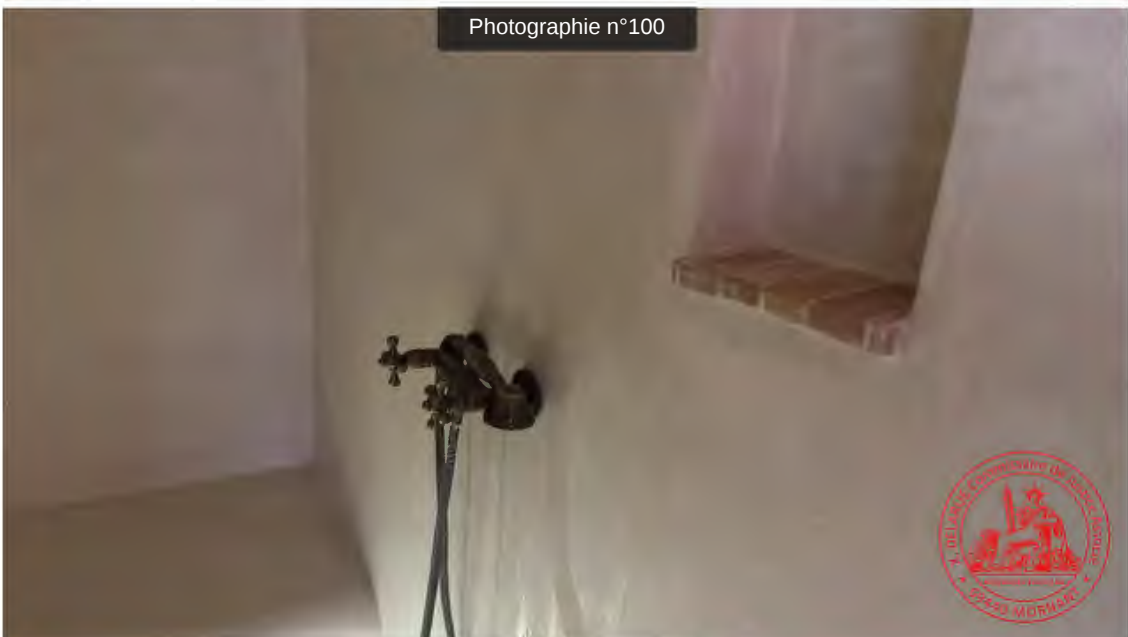




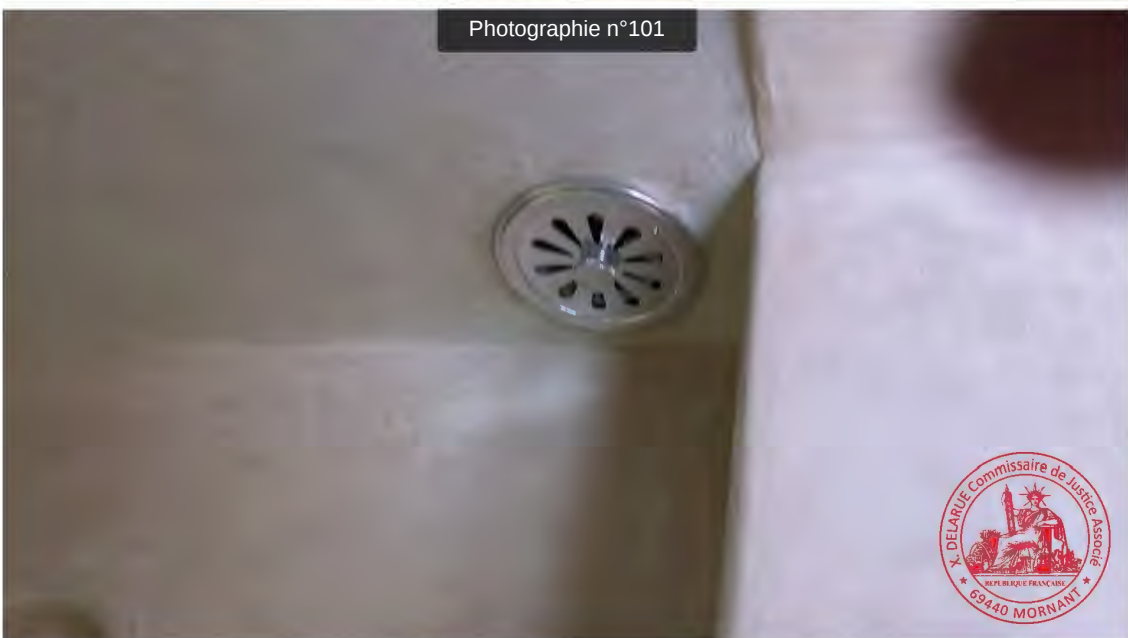
Photographie n°99



Photographie n°100



Photographie n°101





Ce hammam est commandé par un boîtier avec écran couleur encastré dans le mur Est de l'espace repos, au Nord de ce hammam.

En-dessous de ce boîtier avec écran, je note la présence d'interrupteurs et d'un thermostat.

Un autre thermostat d'ambiance est installé au Nord-Est de l'espace de repos.



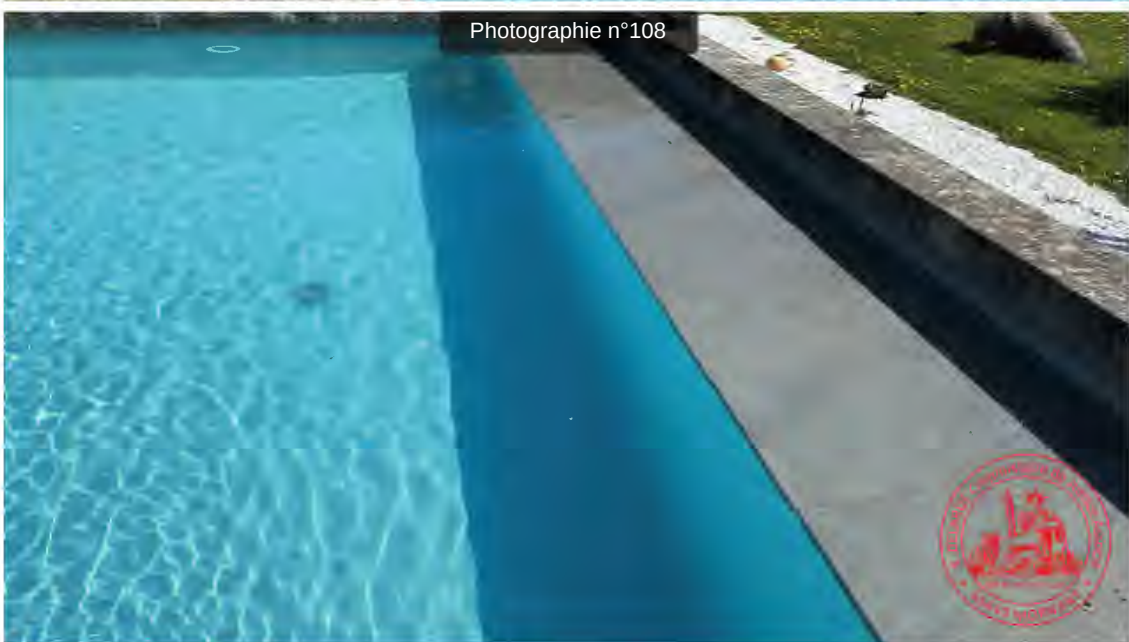
PISCINE :

Le bassin de la piscine est habillé d'un PVC armé de couleur blanche.

Côté nord, on trouve une plage avec un escalier à trois marches immergés. La paroi nord du bassin est percée de quatre buses de refoulement. L'éclairage artificiel du bassin est assuré par deux spots perçant la paroi Est du bassin.

A l'extrême Sud, présence d'une autre plage surmontée de caillebotis en pierre ou en ardoise, accueillant le volet immergé. Au Nord de celle-ci, le fond du bassin est percé d'une bonde.





La paroi Sud du bassin est percée de deux bouches de skimmer.



Au Nord-Ouest de la terrasse, au Nord de la douche extérieure constatée précédemment, au Sud du pool house, je constate la présence d'un escalier extérieur en pierres, descendant, demi-tournant longeant le pignon Ouest du pool house et rejoignant l'allée en gravier située en partie Ouest du terrain.



Cet escalier mène à une double porte en bois perçant la partie basse, du pignon Ouest du pool house, à l'équivalent du sous-sol de celui-ci.

Au Sud de cette double porte, le pignon Ouest est percé d'un robinet extérieur.

Cette double porte ouvre sur un local technique.



LOCAL TECHNIQUE :

Ils s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé. Les murs sont enduits. Le plafond est doublé de plaques de plâtre.

L'éclairage artificiel est assuré par un bloc néon.

Un tableau électrique est installé au Sud-Est.

Ce local est également équipé d'un filtre à sable, d'une pompe, d'un préfiltre, d'un filtre, d'un générateur de vapeur pour le hammam et d'un ballon d'eau chaude.

Je constate également la présence d'un tableau de commande d'arrosage automatique.







A l'extérieur, au Nord-Ouest du local technique, présence d'un groupe extérieur surélevé, juste au Nord de l'escalier précité.

Au Nord du pool house, présence d'un cabanon de jardin, au Sud duquel se trouve un muret de soutènement surmonté d'une couventine métallique juste au nord du groupe extérieur.

Un autre muret de soutènement est présent au Sud de ce groupe. ce dernier muret est pour partie enduit de couleur rose, surmontée d'une couventine en tuiles et présentant plusieurs chutes. L'autre partie du muret est enduite de couleur claire et surmontée d'une couventine métallique.



C

Photographie n°123



Photographie n°124



Photographie n°125





L'allée en gravier précitée, située en partie Ouest du terrain, se poursuit en direction du Nord puis forme retour en direction du l'Est au Nord d'une haie de conifères située au Nord d'une parie de terrain au Nord du pool house.

A l'Ouest de la partie Nord et au Nord de cette allée, présence également de haies de conifères.

Photographie n°128



Photographie n°129



Photographie n°130



Photographie n°131



Photographie n°132



Photographie n°133



Photographie n°134



Le terrain est clôturé, au Nord, par une barrière avec piquets bois puis, en direction de l'Est, par une clôture grillagée soudée, soutenue par fers en T, de couleur verte, surmontant une murette en panneaux béton.

Photographie n°135



Photographie n°136





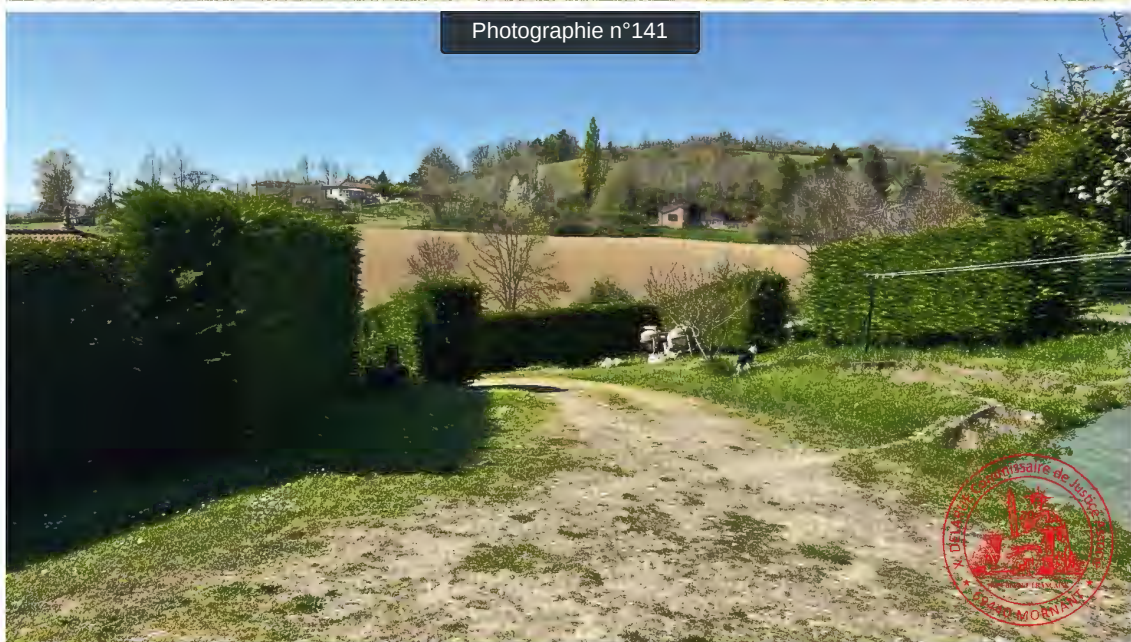
L'allée en gravier mène, en direction de l'Est, à une terrasse en béton située à l'Ouest du garage située en partie Nord de la partie principale de l'habitation.

Au Nord de cette terrasse, se trouve une marche en pierre. À l'Ouest de cette marche, présence d'un monticule avec végétation, à l'Ouest duquel, présence d'un étendage extérieur.

Au nord du monticule, présence d'une jardinière surélevée, soutenue par enrochement et supportant un arbre fruitier en fleurs.

Au Nord de la marche au Nord de la terrasse, présence d'une autre dépendance.

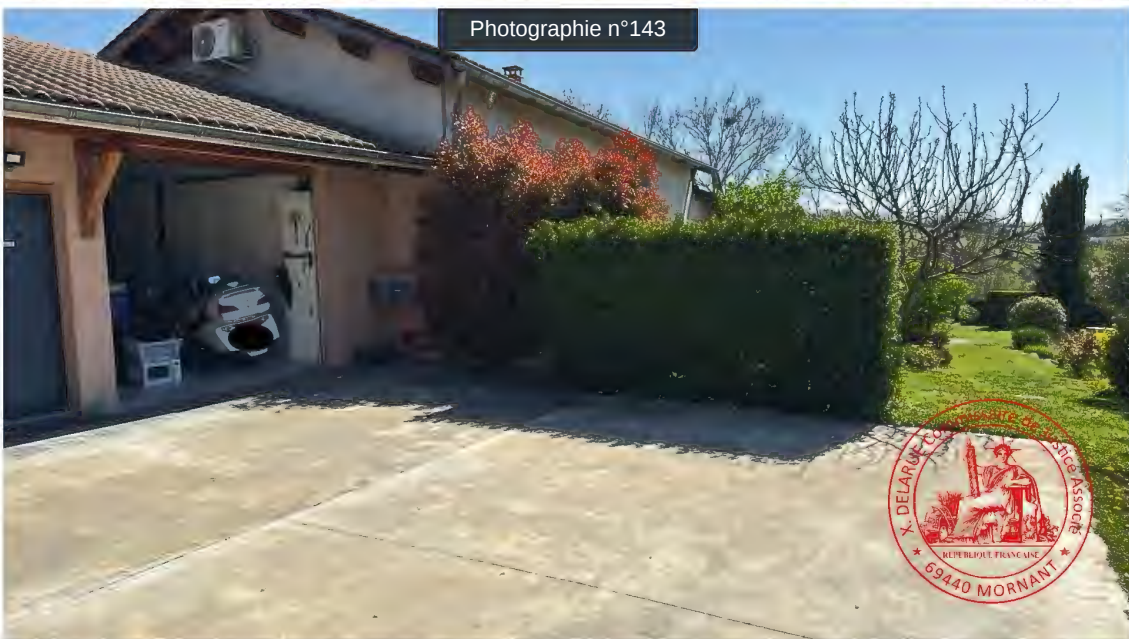




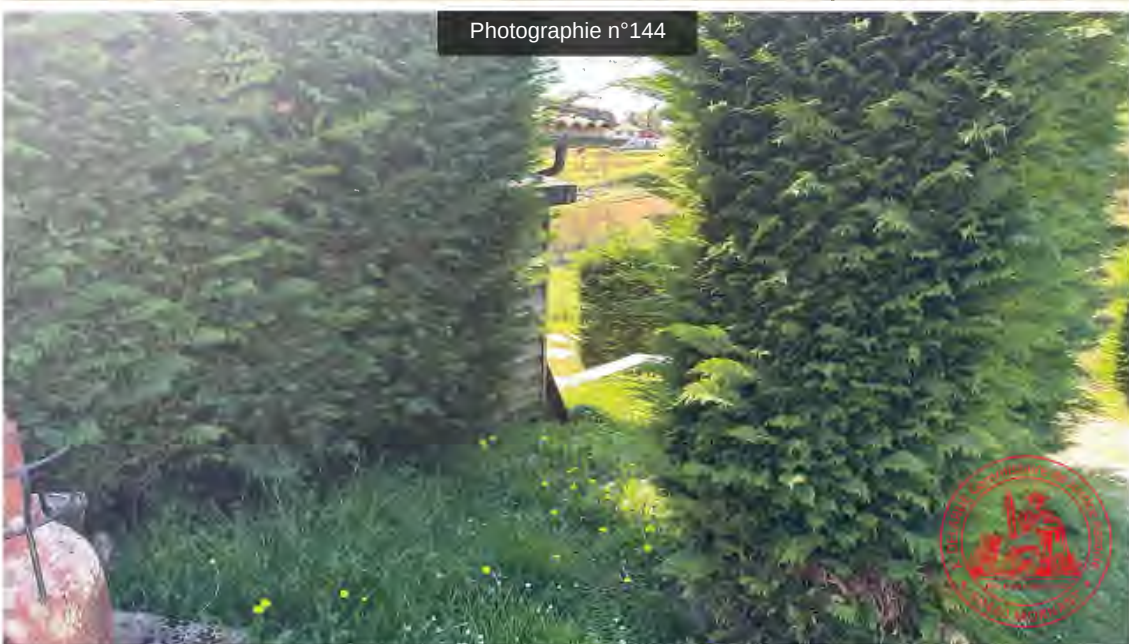
Photographie n°142



Photographie n°143



Photographie n°144





Depuis l'allée en gravier, j'arrive devant le cabanon en bois précité composé de panneaux brise-vue.

Au Nord, présence d'un regard fermé par deux couvercles en béton, perçant le sol.

DEPENDANCE NORD :

Au Nord de la marche en pierre située au Nord de la terrasse Nord-Ouest de la maison, présence d'une dépendance dont les façades sont enduites de couleur rose. La toiture à double pan est composée d'une charpente en bois surmontée de tuiles. Les deux bandes de rive, Est et Ouest de la toiture sont équipées de chenaux. Les arêtes Sud-Est et Sud-Ouest sont équipées de descentes de chenaux.

Le pignon Sud est percé d'une baie vitrée sur châssis aluminium à double pans coulissants. Un éclairage artificiel est installé à la jonction des deux bandes de rives Sud de la toiture.

Le pignon ouest est percé d'une fenêtre.



Le sol de cette dépendance est carrelé de couleur ardoise. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs et le plafond, doublés sont peints en blanc.

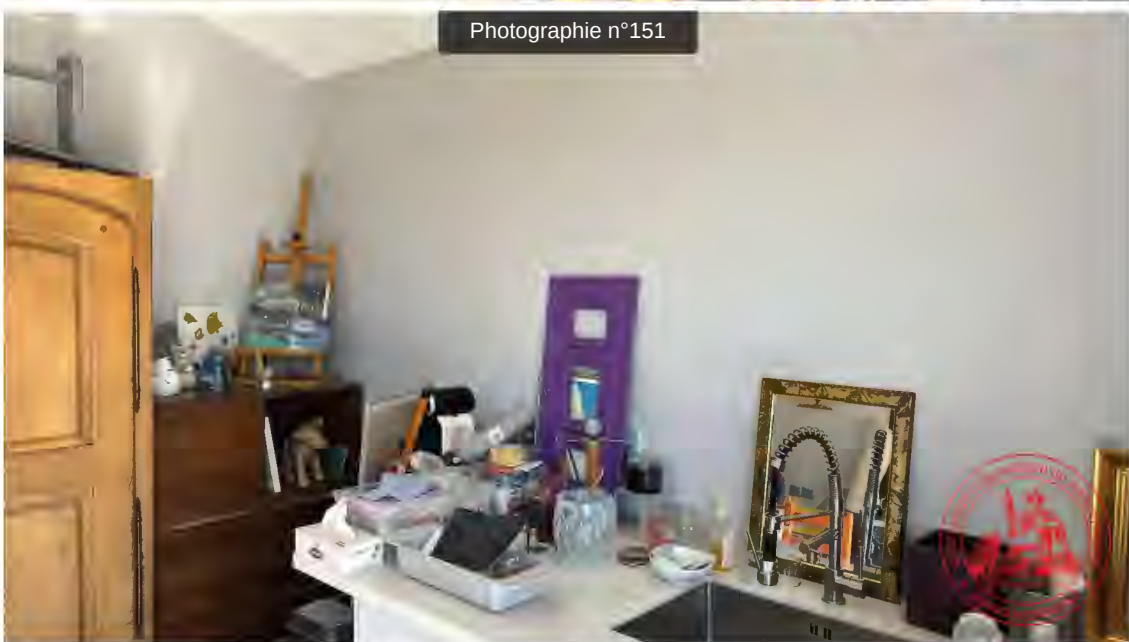
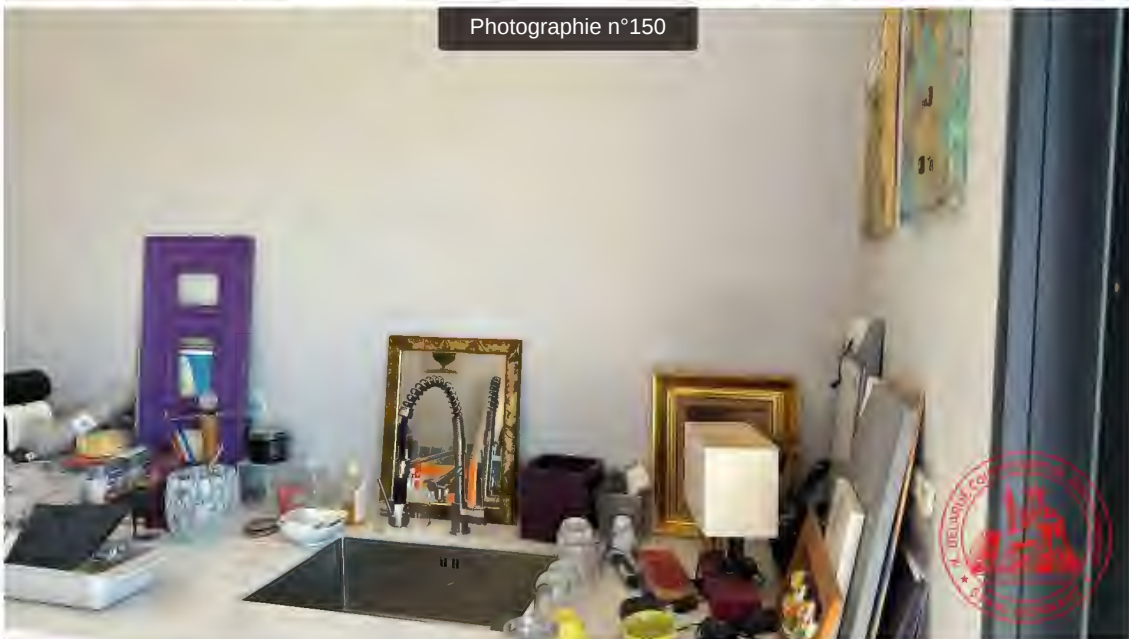
Le plafond, mansardé à double pente, est percé de plusieurs spots.

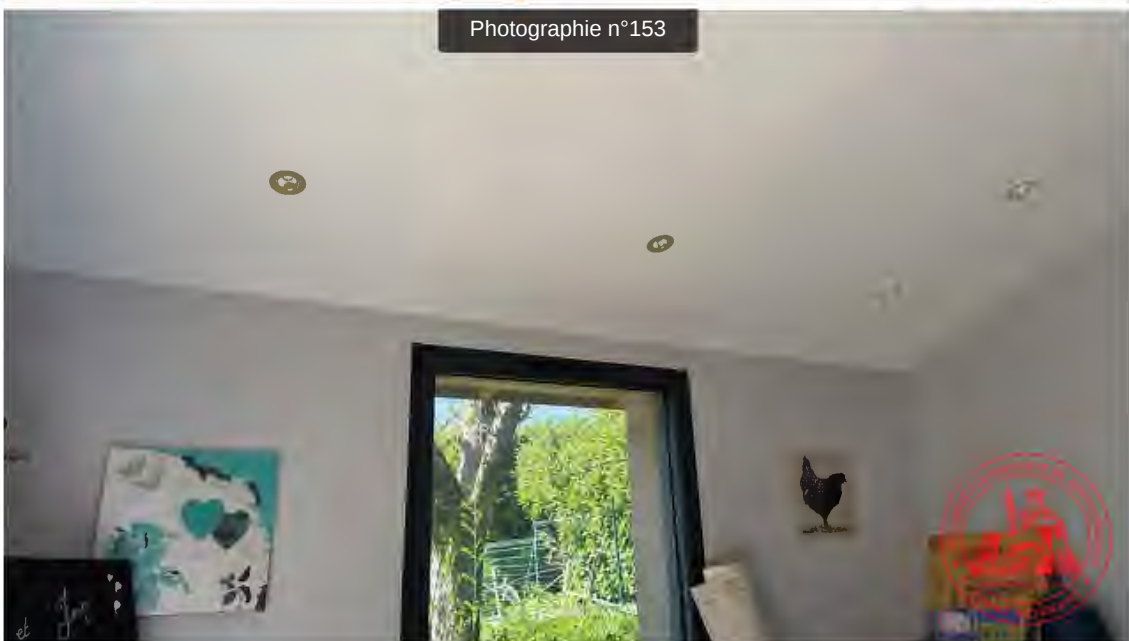
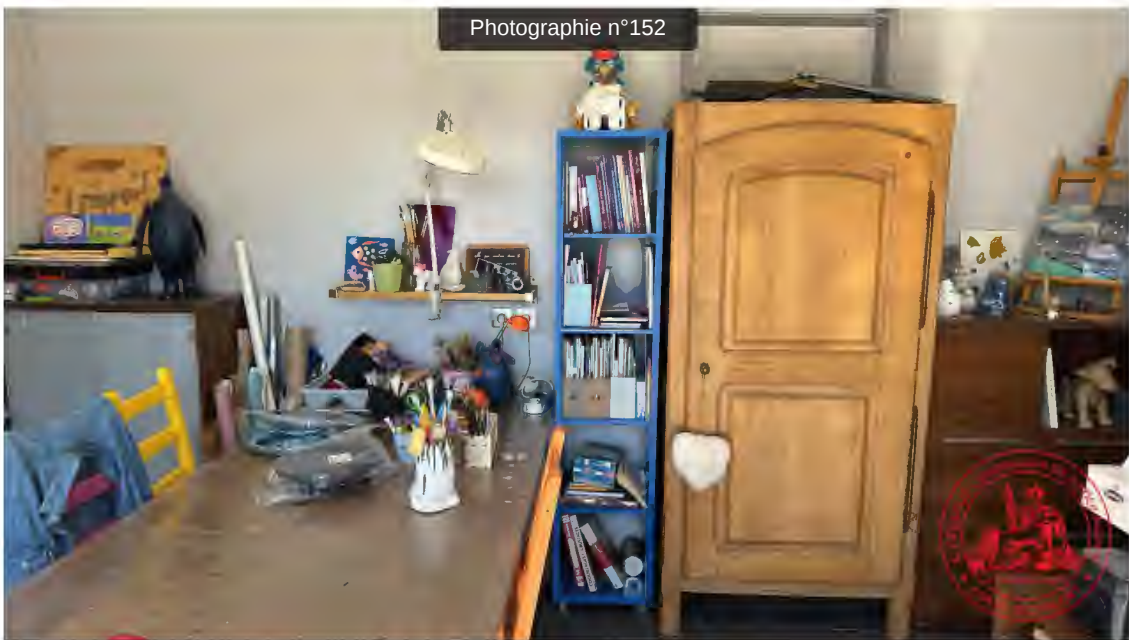
L'éclairage naturel est assuré par la porte vitrée à double pan, en triple vitrage sur châssis aluminium perçant le pignon Sud et par la fenêtre à simple battant, en triple vitrage, sur châssis aluminium, perçant le mur Ouest, comme constaté depuis l'extérieur.

Le mur Ouest est percé de deux prises électriques. Le mur Nord reçoit un split de climatisation ou de chauffage de marque Panasonic. Il est également percé de deux autres prises électriques.

La pièce est équipée, au Sud-est d'un meuble kitchenette en mélanine blanc, fermé par deux portes, surmonté d'un plan de travail imitation granit avec égouttoir et percé d'une vasque en inox alimentée par un robinet mitigeur avec sélection douchette/robinet.

Le mur Est est également percé de deux prises électriques au Nord du meuble kitchenette.

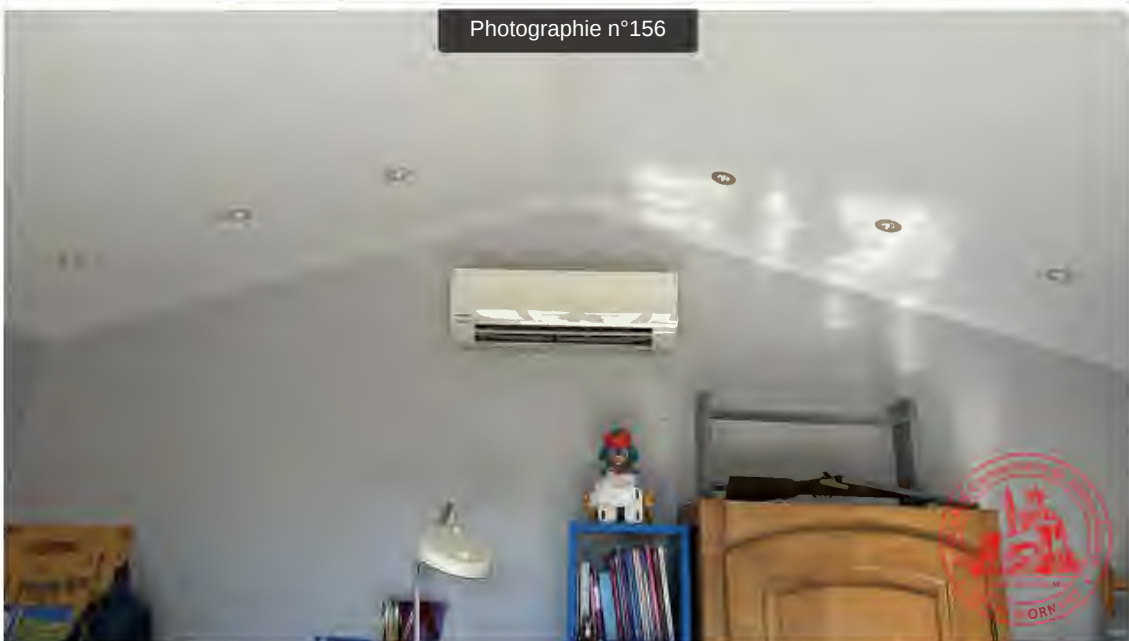




Photographie n°155

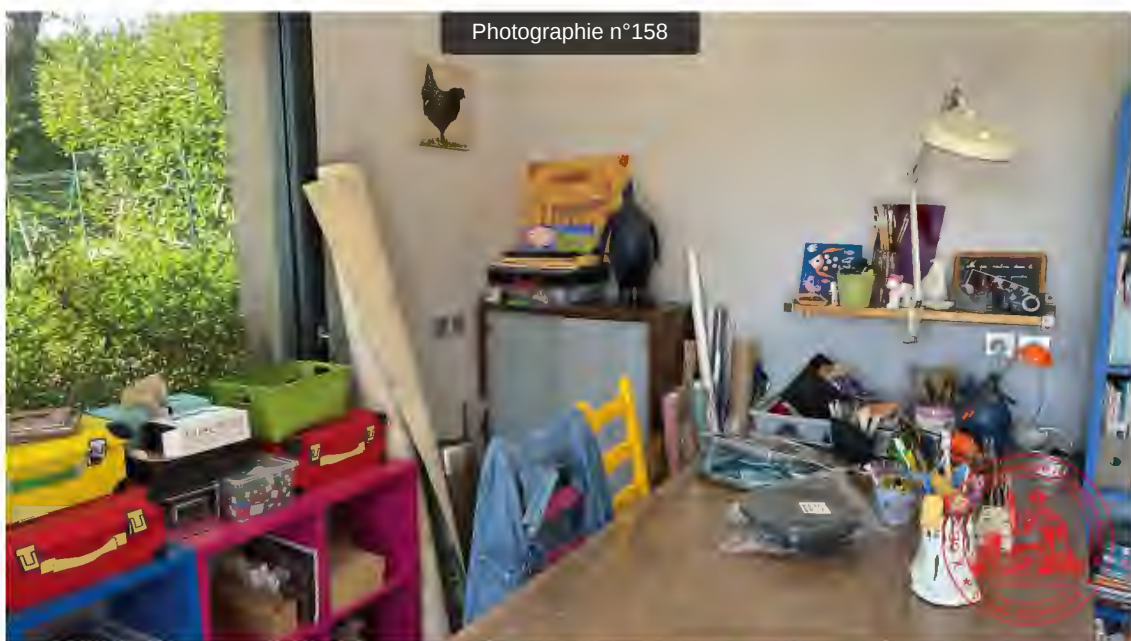


Photographie n°156



Photographie n°157







Au Sud du meuble kitchenette, présence d'un frigidaire.

EXTERIEUR (A NOUVEAU) :

Au Nord de cette dépendance, présence d'un autre chemin surélevé se poursuivant en direction de l'Est dont l'accès se fait par un escalier en bois à 3 marches, à l'Ouest du monticule situé au niveau de l'étendage précité.



Photographie n°163



Photographie n°164



Photographie n°165



Photographie n°166



Photographie n°167



Ce chemin longe le pignon Nord de la dépendance Nord et se poursuit jusqu'au portail Nord, métallique, à double battant, constaté depuis la voie publique

Au Nord de ce chemin, la partie Est de la clôture Nord du terrain est composé, comme susdit, d'un grillage soudé surmontant une murette composée de panneaux béton.

En direction du pilier Nord du portail Nord, au Sud du chemin précité, je note la présence d'une partie maçonnée en parpaings bruts supportant un groupe extérieur de marque Panasonic.



Photographie n°170



Photographie n°171



Photographie n°172





En contrebas, au Sud du chemin, dans l'axe de l'ouverture du portail, se trouve un chemin en tout-venant contenant différents encombrants.

Ce chemin longe le pignon Nord de la maison et mène au pignon Ouest de la dépendance nord de la terrasse.

Le pignon Nord de la maison présente en un endroit, une avancée en direction du Nord. La toiture de cette avancée est composée d'une charpente surmontée de tuiles. L'extrémité Nord de cette toiture est équipée d'un chéneau.

Le pignon Nord de la maison et les pignons de l'avancée sont enduits de couleur claire.

Photographie n°175



Photographie n°176



Photographie n°177





A l'Est de la dépendance Nord, la marche en pierre précitée mène à un espace clôturé au Nord par le muret de soutènement du chemin Nord du terrain précité.

A l'Est, présence du mur en parpaings bruts précités supportant le groupe extérieur précité.

À cet endroit, présence d'un enclos à usage de rangement pour le bois de chauffage.

Cet espace mène au chemin en tout-venant allant jusqu'au portail.



Le pignon Ouest de l'avancée au Nord du pignon Nord de la maison est percé d'une porte métallique ouvrant sur un local aveugle recevant une cuve à fioul hors sol. Un compresseur est également présent dans ce local.







Le sol de ce local est en béton. Le mur Sud est composé de parpaings en béton. Les autres murs semblent doublés.



À l'Est de la terrasse Nord-Ouest, présence d'un garage dont le pignon Ouest est percé de deux portes sectionnelles électriques, au Sud et au Nord et d'une porte piétonne sur châssis métallique avec serrure à clé, surmontée d'un spots fixe en applique, en partie centrale.



MAISON :

GARAGE :

Le sol est carrelé. Les murs et le plafond, doublés, sont peints en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par trois blocs néons.

L'éclairage naturel est assuré par une percée circulaire vitrée perçant le plafond.

La partie Nord du garage est équipée d'un établi et d'un évier à un bac avec égouttoir en polyester, alimenté par un robinet mitigeur. Cet évier perce un plan de travail surmontant des étagères.

Présence d'un lave-linge à cet endroit, laissant supposer une alimentation et une évacuation d'eau et une alimentation électrique.

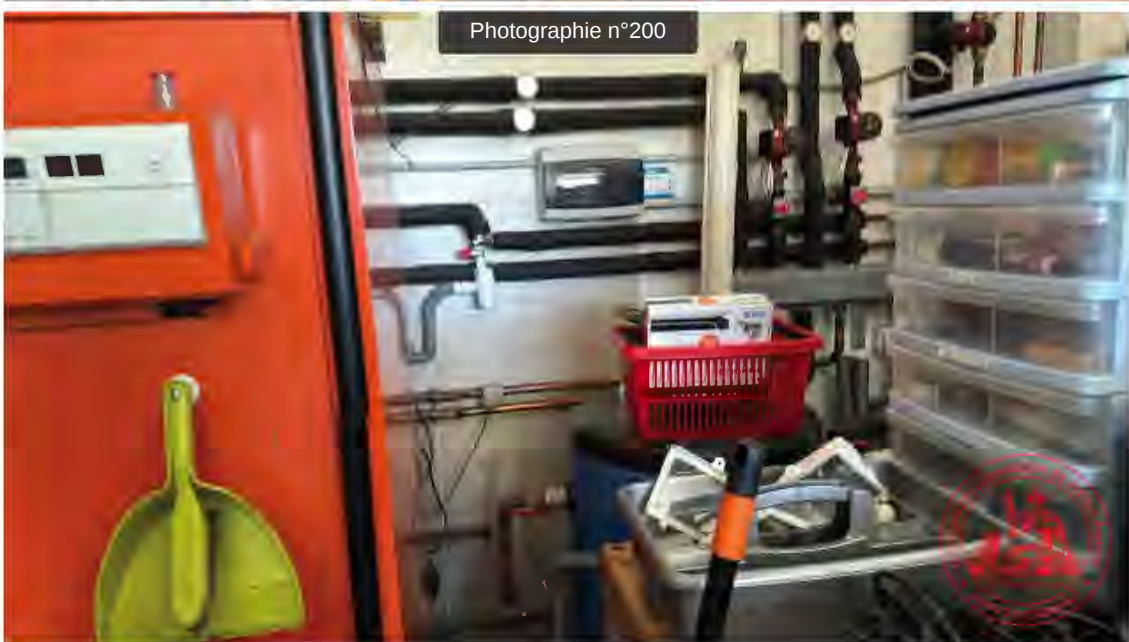
Le mur nord est équipé de trois appliques à deux spots.

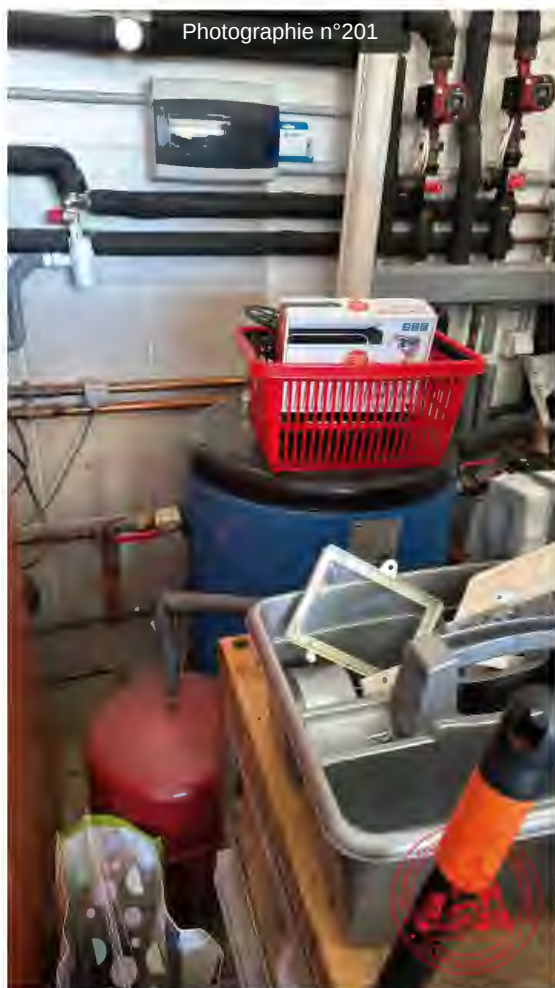
Présence, au Nord-est d'une chaudière à fioul de marque Viessmann, d'un ballon, d'un cumulus, d'une nourrice composée de plusieurs tuyaux dont certains sont calorifugés.

Au niveau de l'évier, de l'établi, de la chaudière et de la nourrice, la partie basse du mur Nord et celle de la partie Nord des murs Est et Ouest, est faïencée. Le spartes faïencées sont percées de plusieurs prises électriques encastrées ou en saillie.









Au Sud-Est du garage, présence d'une armoire réseau, d'un tableau électrique et d'un adoucisseur d'eau.





Un placard mural fermé par plusieurs portes coulissantes sur rail est installé au Sud du garage.



Au Sud-Est de la terrasse, au Sud-Ouest du garage, présence de prises électriques et rouleaux d'enrouleurs de tuyaux d'arrosage.



SALON/BUREAU :

Le mur Est du garage est percé d'une porte en bois, post-formée côté Est, équipée d'une serrure, ouvrant sur une pièce à usage de salon-bureau.

La pièce est en deux parties. La partie Ouest est à usage de salon.

Le sol est carrelé. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en gris. Les murs sont habillés d'un enduit de type stucco. Le plafond mansardé est peint en gris clair.

L'éclairage naturel de la partie Ouest de la pièce est assuré par une baie vitrée à trois pans coulissants, en triple vitrage, sur châssis aluminium, perçant le mur Sud. Il est également assuré par un châssis fixe perçant la partie haute du mur Ouest, au droit de la porte d'accès depuis le garage. Il est enfin assuré par une fenêtre de toit sur châssis bois perçant le pan de faîtage Sud de cette partie de la pièce.

Le centre du sol de la partie Ouest de la pièce est percé de prises électriques encastrées.

Le mur Nord de la partie Ouest de la pièce est percé d'un placard mural fermé par plusieurs portes.

Au Sud du placard, présence d'une armoire maçonnerie enfermant une nourrice.

L'éclairage artificiel est assuré par deux suspensions, plusieurs appliques et un bras articulé relié à un spot.

Je note la présence d'une cheminée encastrée avec un foyer en aluminium, au Sud-Est de la partie Ouest de la pièce. Au-dessus du foyer, le mur est percé d'une grille d'aération.

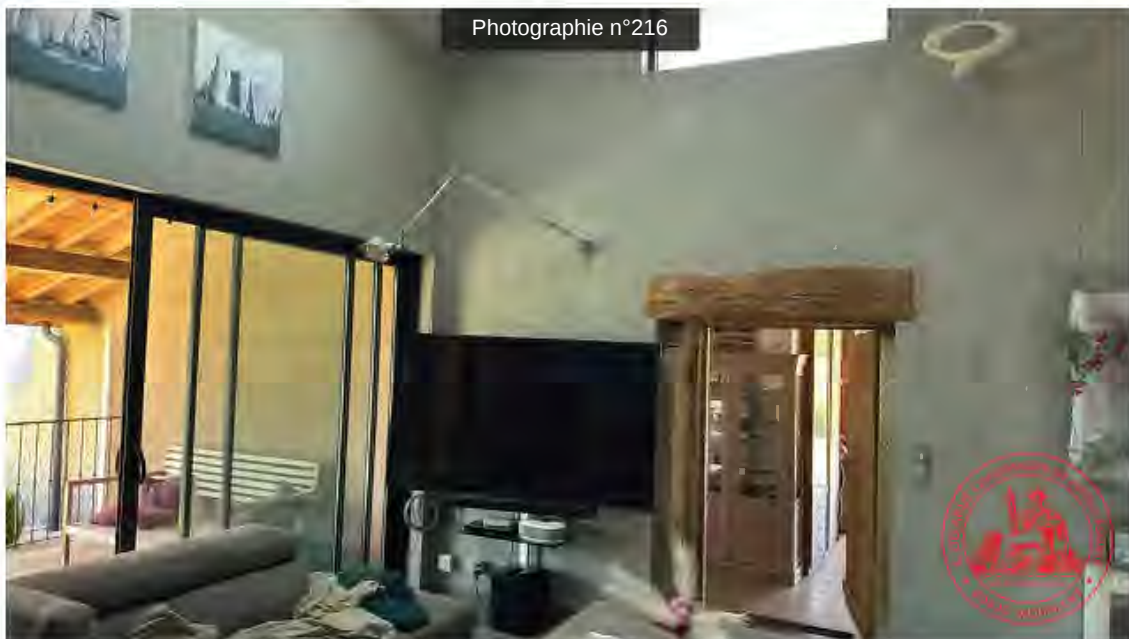
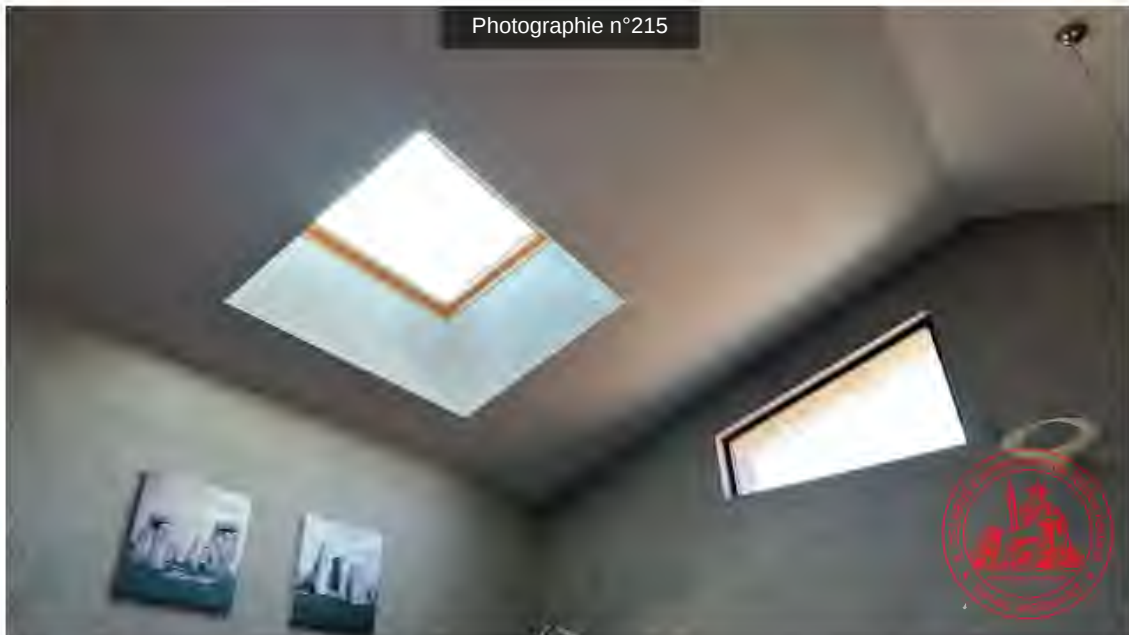
La circulation entre les deux parties de la pièce est assurée par une ouverture au Nord de la cheminée, dont les tableaux sont également en enduit stucco. Le linteau de cette ouverture est composé d'une poutre en bois. Au niveau du passage séparant la pièce ouest et la pièce Est à usage de bureau, le sol est percé de deux spots lumineux au Sud et au Nord.

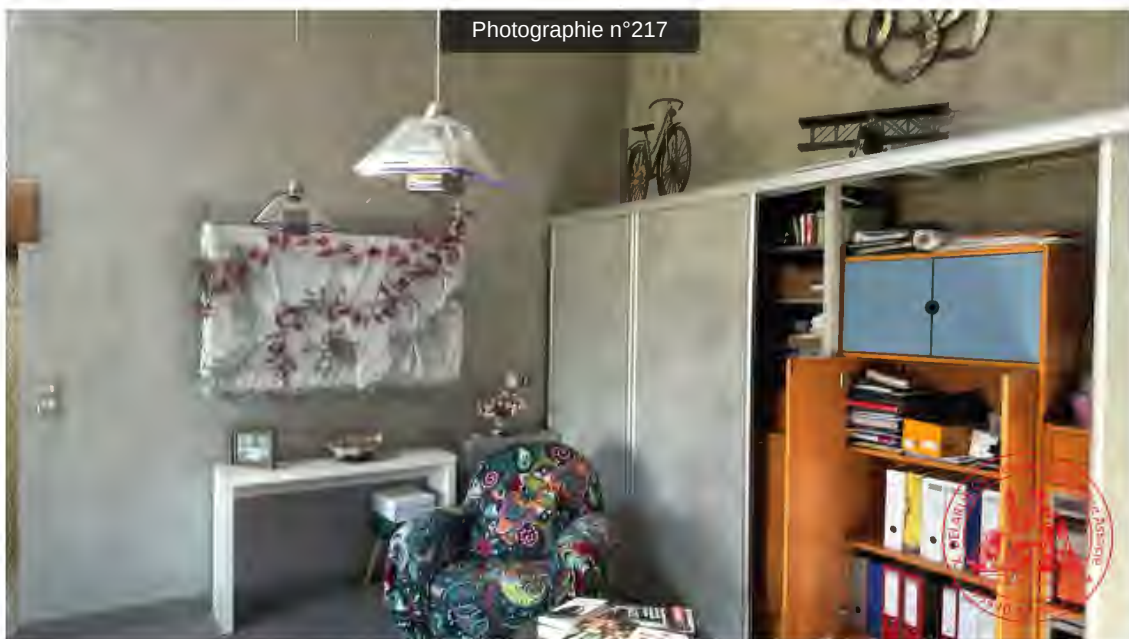
Les surfaces sont identiques à celles relevées dans la partie Ouest de la pièce: Le sol est carrelé. Les plinthes sont peintes en gris. Les murs sont habillés d'un enduit de type stucco. Le plafond mansardé est peint en gris clair.

L'éclairage naturel de la partie Est de la pièce est assuré par un œil-de-bœuf en double vitrage, sur châssis bois, perçant le mur Est. Il est également assuré par une fenêtre à simple battant, en triple vitrage, sur châssis aluminium perçant le mur Sud. Il est enfin assuré par un châssis fixe en aluminium perçant la partie Sud du mur Ouest de cette partie de pièce.

Au Nord de ce châssis, présence du foyer traversant de la cheminée constatée depuis la partie Ouest de la pièce.

Au-dessus de la cheminée, je constate la présence d'une grille d'aération.







Monsieur xx me déclare que la piscine est traitée au chlore. Elle est isolée par une couche de 20 centimètres d'épaisseur de polystyrène installée en périphérie du bassin enterré. La piscine est à fond plat d'environ 1,70 mètres Elle est d'un volume d'eau d'environ 140 mètres cubes. Le bassin est d'une longueur d'environ 13 mètres et d'une largeur d'environ 7 mètres.

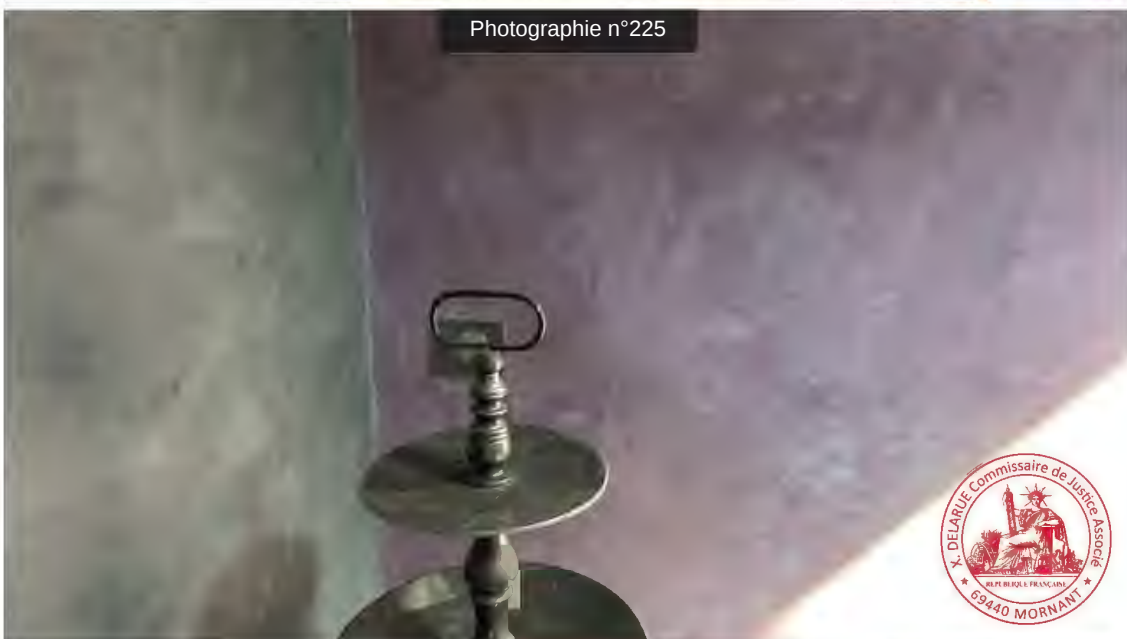


L'éclairage artificiel de la partie Est de la pièce est assuré par une applique fixée en linteau et par une ampoule pendante au plafond.

Le mur Est de cette partie de la pièce est percé, en partie basse, d'une prise électrique. il est également percé d'une évacuation et de deux alimentations en eau chaude et eau froide en attente. Le mur Sud est percé d'une prise électrique et de fils. Le mur Ouest est percé d'une prise électrique en dessous de la cheminée.

Le mur Nord est percé d'une grille d'aération et d'une porte à galandage ouvrant sur un WC.





WC :

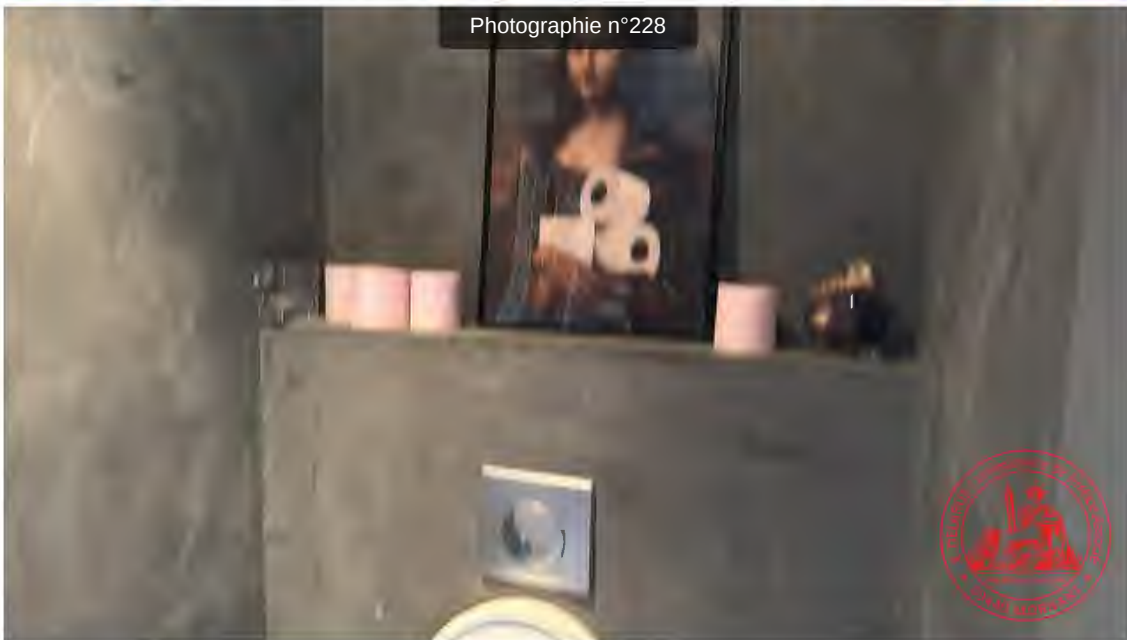
Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé. La partie inférieure des murs est habillée de plinthes carrelées. Les murs sont habillés d'un enduit de type stucco. Le plafond est composé de

plaques minérales de couleur grise.

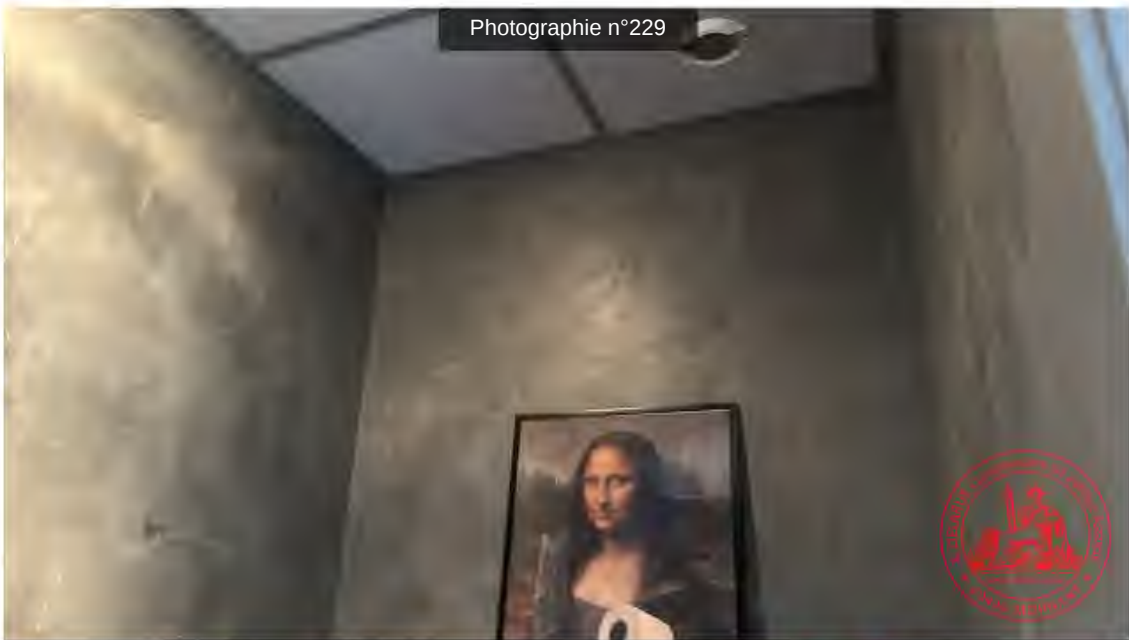
L'éclairage artificiel est assuré par deux spots encastrés dans les plaques minérales. Une autre plaque est également percée d'une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire est composé d'une vasque sur plan de travail à l'ouest, avec un petit chauffe-eau individuel selon l'indication qui m'est faite, alimentée par un mitigeur. Le tablier sous la vasque est équipé d'une prise électrique.

L'équipement sanitaire est également composé d'une cuvette suspendue à bâti-support, commandée par bouton poussoir à double débit.



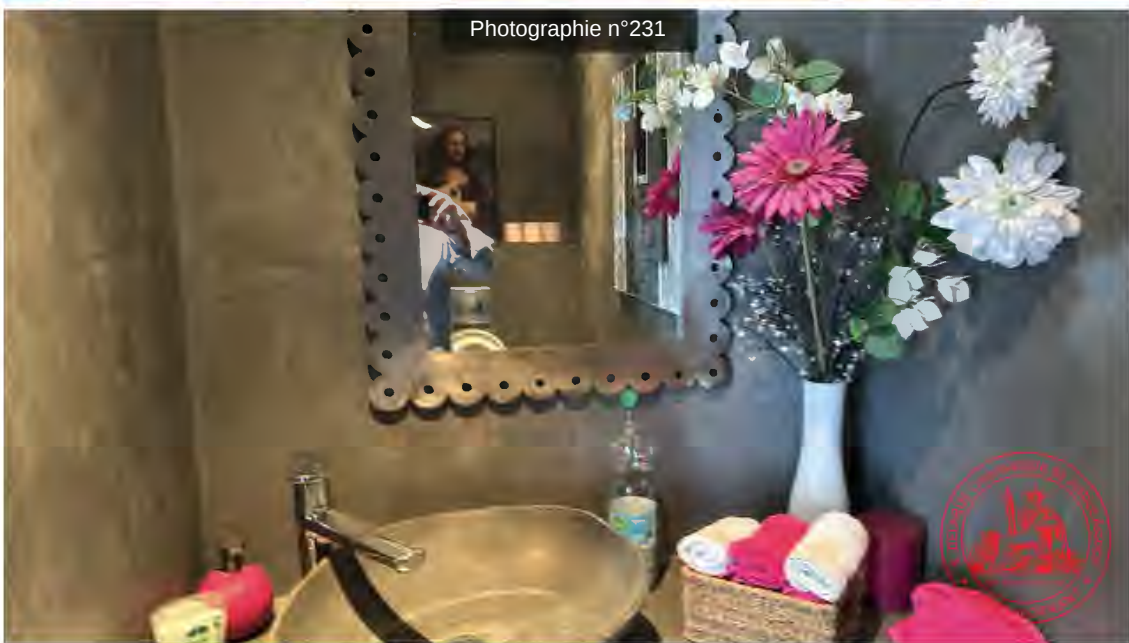
Photographie n°229



Photographie n°230



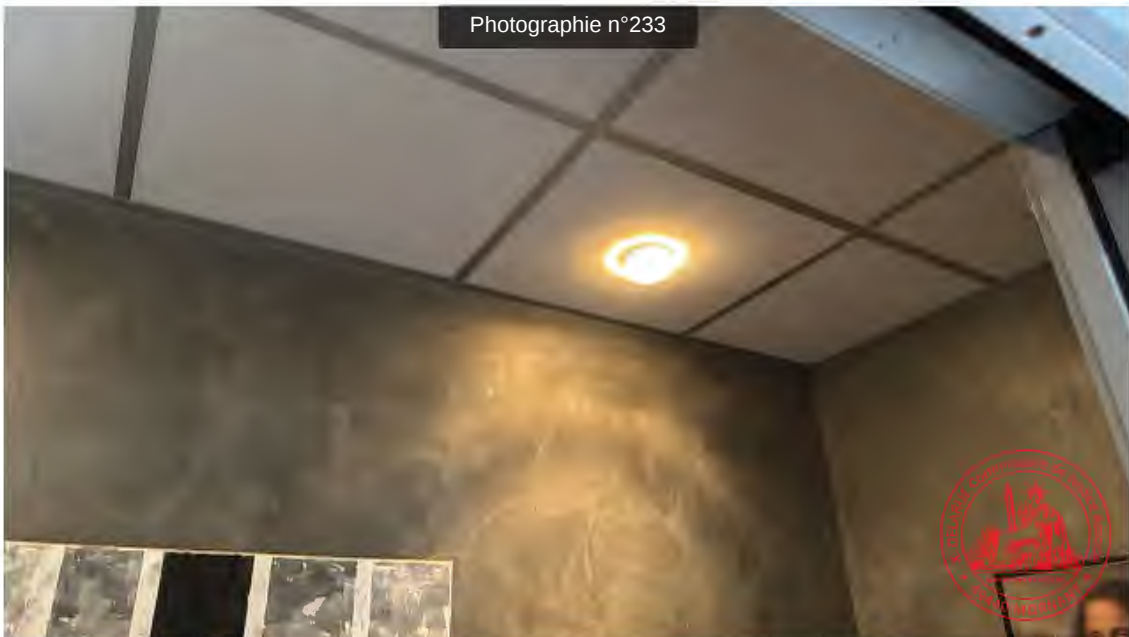
Photographie n°231



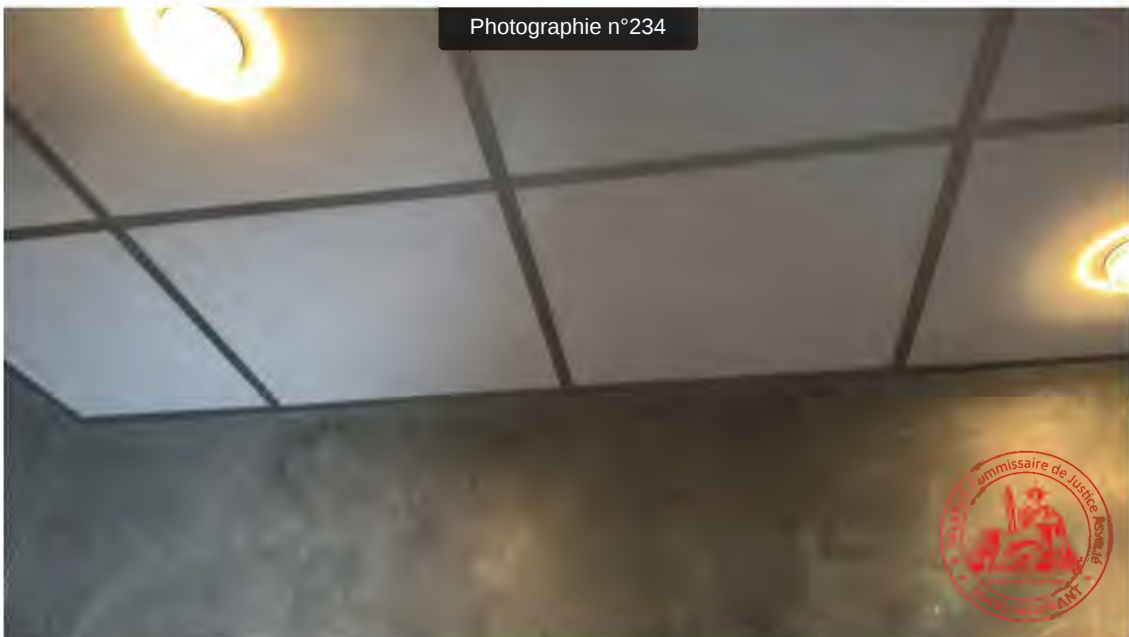
Photographie n°232



Photographie n°233



Photographie n°234



Photographie n°235



Photographie n°236



Photographie n°237





La baie vitrée Sud de la partie Ouest de cette pièce donner sur une terrasse couverte.

TERRASSE COUVERTE:

Le sol est habillé de carreaux en pierre. Les murs Nord et Ouest ainsi que le plafond sont enduits.

Présence d'une avancée de toiture lambrissée en direction du Sud avec ferme apparente.

La terrasse couverte est sécurisée, au Sud, par un garde-corps à barreaudage vertical en fer forgé.

L'éclairage artificiel est assuré par une guirlande lumineuse fixée à la poutre du plafond.

Le mur Est, en galets et pierres, est percé du châssis fixe éclairant la partie Est de la pièce constatée précédemment. c

Cette terrasse se poursuit en direction de l'Est. Le mur Nord de la partie Est de la terrasse est également composé de galets et de pierres et de modénatures en briques de la fenêtre Sud de la partie Est de la pièce précitée. La partie haute est enduite. cette partie Est de la terrasse s'arrête au mur de clôture Est de la propriété.

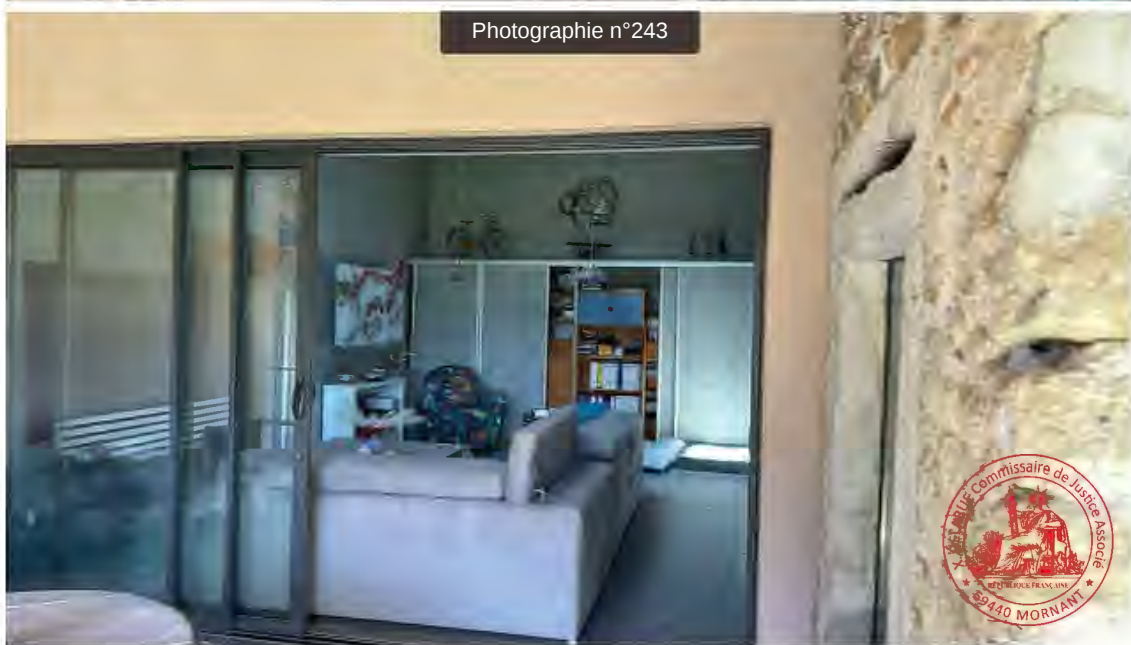
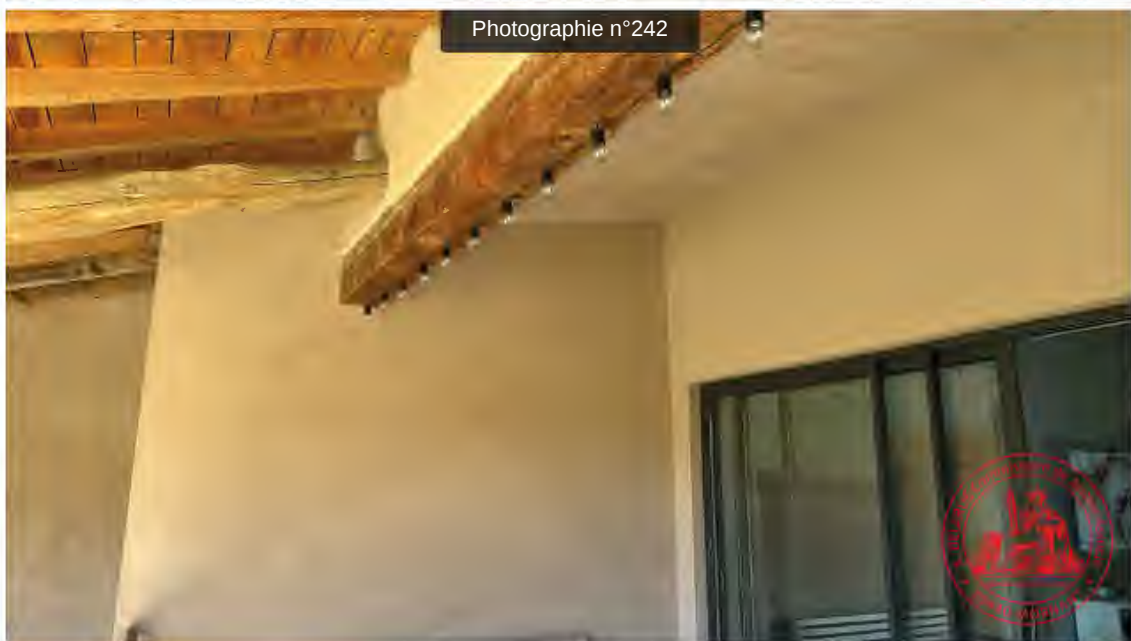
Il m'est déclaré que les enduits sont en chaux.

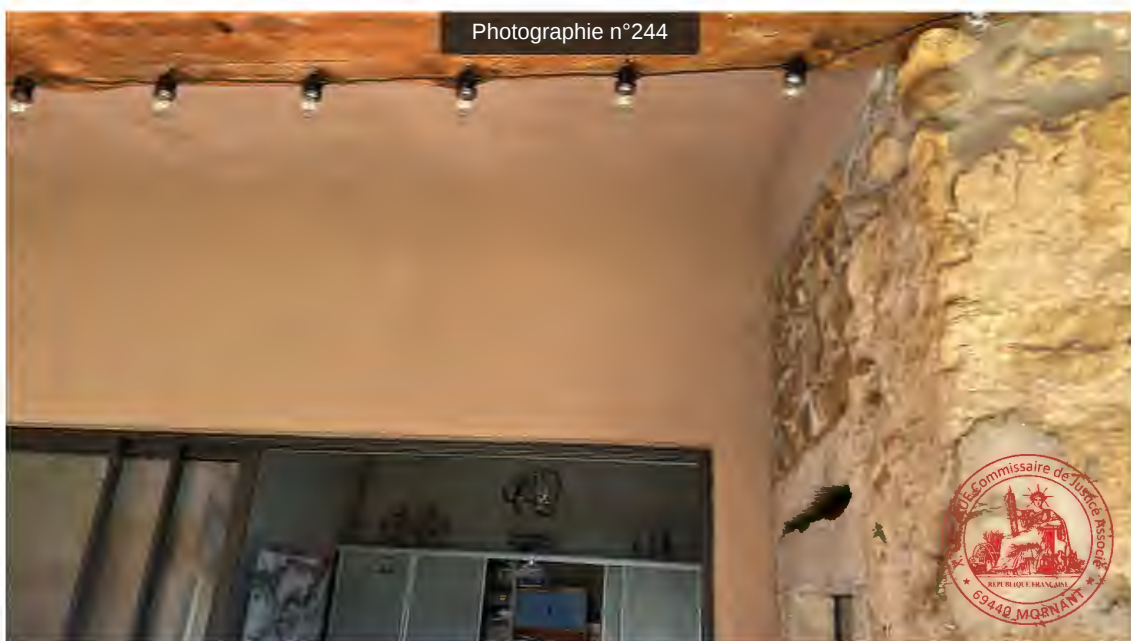
La partie basse du mur Ouest de la terrasse couverte est percée d'une prise électrique.



Il m'est également déclaré que le cabanon en brises-vue constaté précédemment au Nord du local technique de la piscine enferme un réservoir d'eau de pluie de 2 000 litres.

A l'encoignure Nord-Est de la terrasse au Sud de la partie Est de la pièce précitée, présence de plusieurs rallonges, prises, multiprises, un robinet et un réservoir.







Il m'est déclaré que le réservoir correspond au filtre du bassin à poissons situé au Sud.

La terrasse couverte est desservie par un escalier en pierre de trois marches menant à une autre terrasse partiellement couverte dont le sol est habillé de carreaux en pierre. Cette terrasse reçoit

un puits en pierre condamné, alimenté par un robinet semblant de facture assez ancienne et hors d'usage. Il est également percé d'une trappe en bois à l'Ouest de ce bassin, menant à une cave.

Photographie n°250



Photographie n°251



Photographie n°252



Cave enterrée :

L'accès se fait par un escalier en pierre.

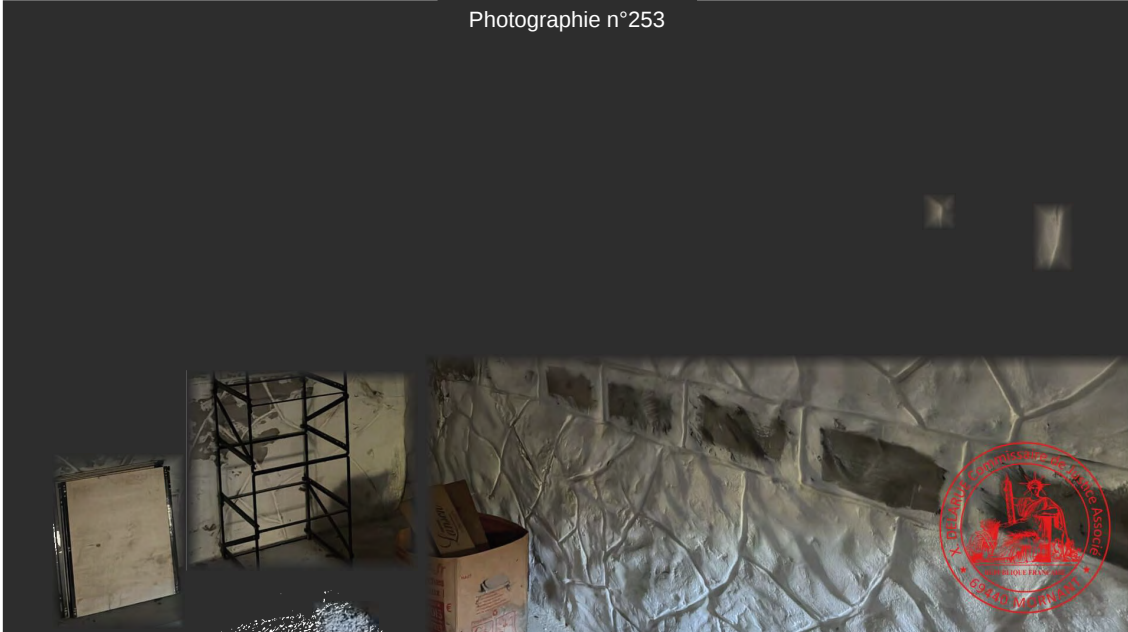
Le sol est en gravier blanc en partie centrale et en béton en périphérie. Les murs en pierres sont habillés de chaux de couleur blanche. Le plafond en hourdis béton est peint en blanc.

La cueillie supérieure Ouest est percée d'un soupirail.

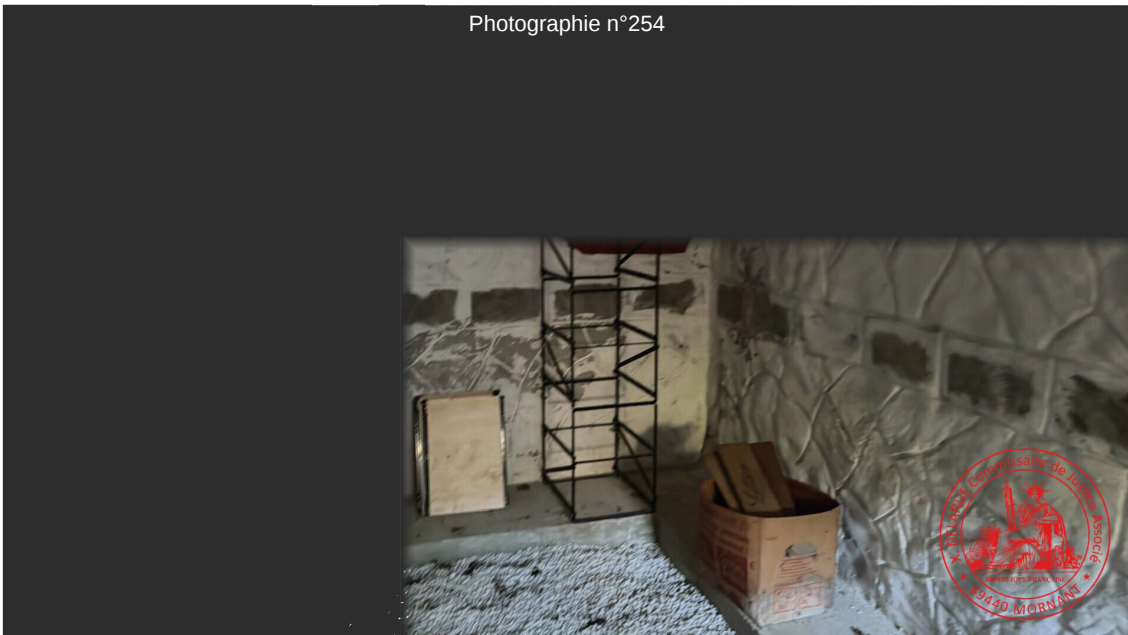
Deux boîtiers électriques sont présents au Nord.

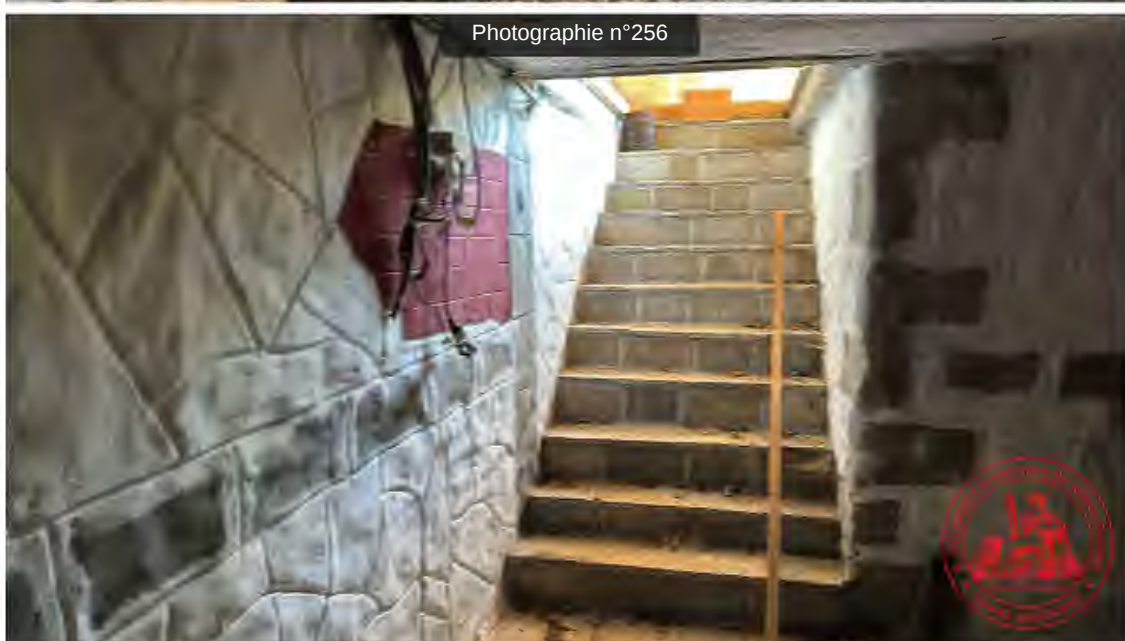
Cette cave est dépourvue d'éclairage artificiel.

Photographie n°253



Photographie n°254





La trémie de l'escalier d'accès à cette cave est équipée d'un cadre en bois.

Au Sud de l'accès cave, présence de l'avancée de toiture du salon/bureau.

Encore au Sud, présence d'une cour en herbe où sont notamment plantés un olivier, une haie de laurier, et d'autres plantes vivaces.

Deux cyprès de provence délimitent, au Sud et au Nord, un bassin en pierre dont les tabliers sont enduits, installé en partie Est de la cour, au-devant du mur de clôture Est de la propriété.

Ce bassin, fonctionnel, en eau et accueillant des poissons, est surmontée d'un monument percé de deux becs de cygne hors d'usage.









Depuis la cour, je constate que la toiture en tuiles de la dépendance Nord, comprenant le salon/bureau, est percée des deux fenêtres de toit constatées depuis l'intérieur et d'une cheminée à laquelle est accrochée une parabole satellite.

Au Sud de la partie en herbe, le sol de la cour, est en béton.

A l'Est de cette partie de la cour en béton, présence du portail central d'accès à la propriété depuis la voie publique.

La dalle béton de la cour est en plusieurs parties. Un regard perce le sol au Nord-Est.

En partie Nord-Ouest de la partie de la cour en béton et en partie Sud-Ouest de la partie de la cour en herbe, présence d'un escalier extérieur demi-tournant avec marches et contremarches en pierre, sécurisé par une main courante et des garde-corps à barreaudage vertical en fer forgé.

Au Sud-Ouest, il y a une jardinière.

Au Sud de la partie de la cour en béton présence de la dépendance Sud dont le pignon Nord est percé d'une ouverture dont le tableau est en pierres. Cette ouverture donne sur un préau. Le seuil de cette ouverture est percé d'une cunette.

Un regard perce la partie centrale du sol du préau.

Au nord de l'ouverture, au Sud-Ouest et au Sud-Est de la cour, deux regards fermés par couvercles en béton percent le sol béton.

Le pignon Est de la partie principale de la maison, à l'Ouest de la partie de la cour bétonnée, est percé de deux fenêtres sécurisées par grille de défense, d'une ouverture dépourvue de vitre et d'une porte menant à une cave.

Juste au Nord, le pignon est percé d'une porte vitrée menant à une cuisine. À l'Ouest de l'escalier extérieur précité, présence d'une fenêtre en simple vitrage, sur châssis bois, donnant sur la cuisine précitée.

Encore au Nord, présence d'une autre fenêtre à simple battant, sur châssis aluminium.





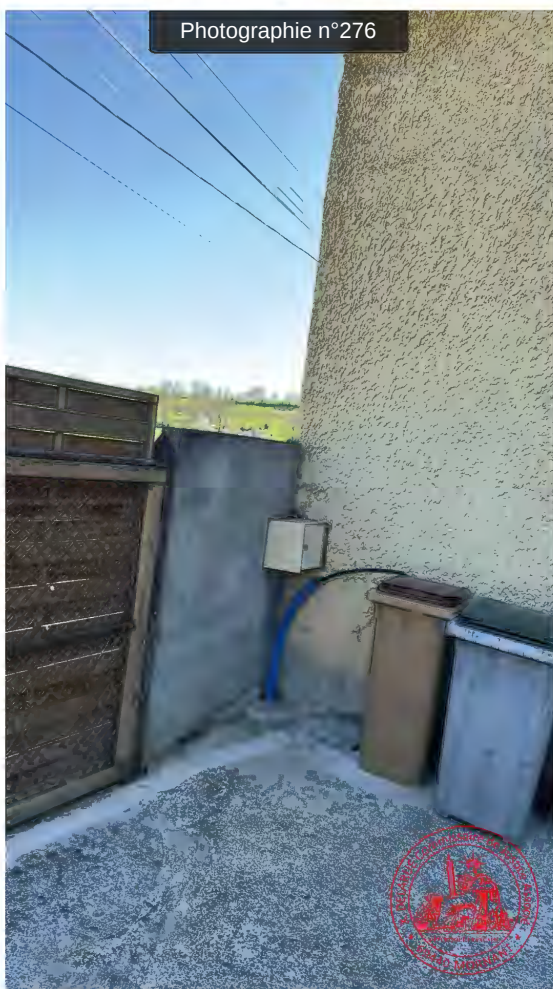
Photographie n°274



Photographie n°275



Photographie n°276



Photographie n°277



Puis, encore au Nord, présence d'une porte en bois vitrée, à vitrage armé, ouvrant sur une pièce à usage de dégagement/chambre.



PARTIE PRINCIPALE DE LA MAISON :

REZ-DE-CHAUSSEE :

PIECE A USAGE DE DEGAGEMENT/CHAMBRE :

Elle est en deux parties.

La partie Est, à usage de dégagement, est séparée de la partie Ouest, à usage de chambre, par deux dressings jumeaux, au Sud et au Nord de la pièce.

Les ouvertures de ces dressings sont occultées par rideaux. Les joues sont habillées d'un enduit type stucco.

À l'extrême Nord, il y a un interrupteur.

Ces dressings sont éclairés artificiellement par un plafonnier.





Le mur Est du dégagement est percé de deux interrupteurs et d'une prise électrique en partie basse, au Nord de la porte d'accès depuis la cour.

Il est également percé d'une gaine et d'un tuyau en PVC blanc.

Dans la continuité, dans l'axe de la porte d'entrée, se trouve une ouverture entre les dressings précités, permettant l'accès à la partie Ouest de la pièce, à usage de chambre.

Le mur Sud du dégagement est percé d'une ouverture donnant, en enfilade, sur un couloir lui-même desservant, en enfilade, la cuisine précitée, constatée depuis la cour. A l'Ouest de l'ouverture, le mur Sud est également percé d'un interrupteur et d'une prise électrique en partie basse.

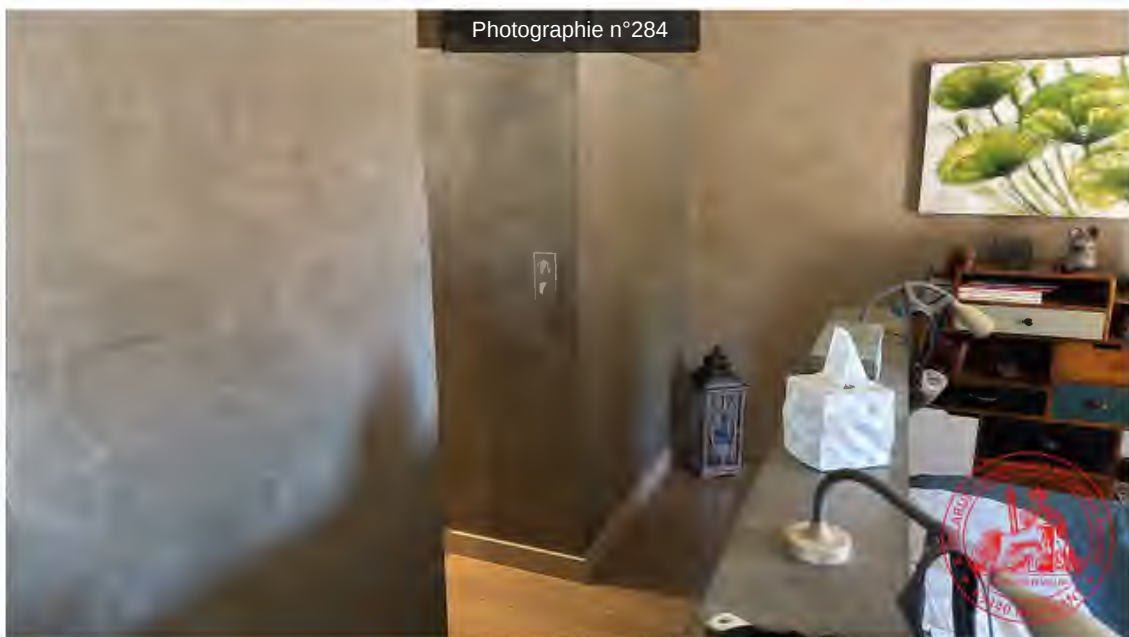
Le sol de la pièce est habillé de parquet. La base des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur beige. Les murs sont habillés d'un enduit de type stucco. Le plafond, doublé, est peint en blanc.

L'ouverture entre les dressings, dans l'axe de la porte d'accès depuis la cour, donne sur une tête de lit maçonnée, habillée d'un enduit de type stucco. Le plateau de cette tête de lit est percé de deux lampes liseuses. La face Ouest de la tête de lit est percée d'un interrupteur et d'une prise électrique de part et d'autre du lit.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Ouest par une porte-fenêtre à double pans coulissants, en triple vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par volet roulant électrique, donnant sur une terrasse au Sud de la terrasse de desserte du garage.

Le mur Ouest est percé de grilles en partie haute.

Le mur Nord est percé de deux prises électriques et d'une prise réseau et de deux autres prises électriques en direction de l'Est



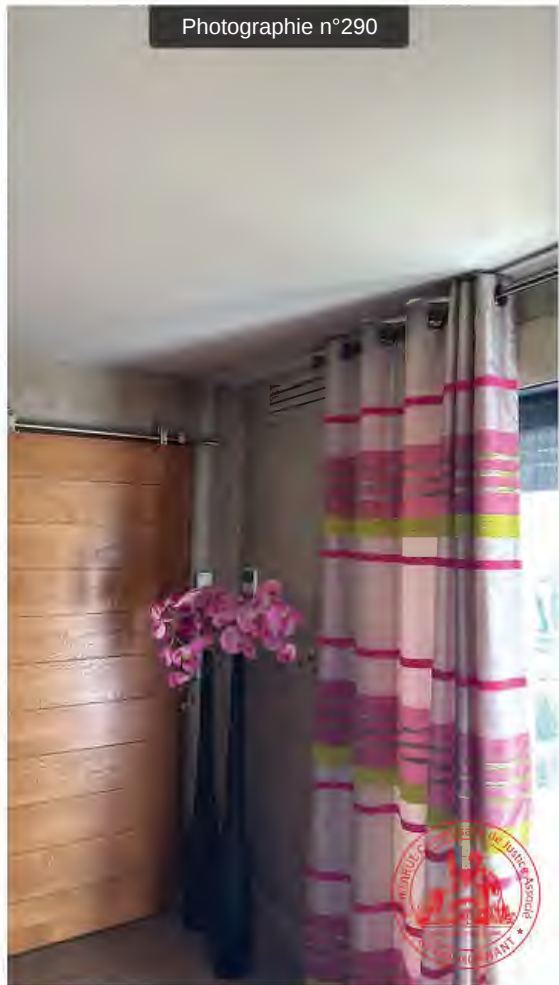


Le mur Sud est percé d'une porte coulissante suspendue bois, ouvrant sur un escalier de trois marches donnant sur une salle de bains dont l'accès se fait également depuis le couloir au Sud du dégagement.

Photographie n°289

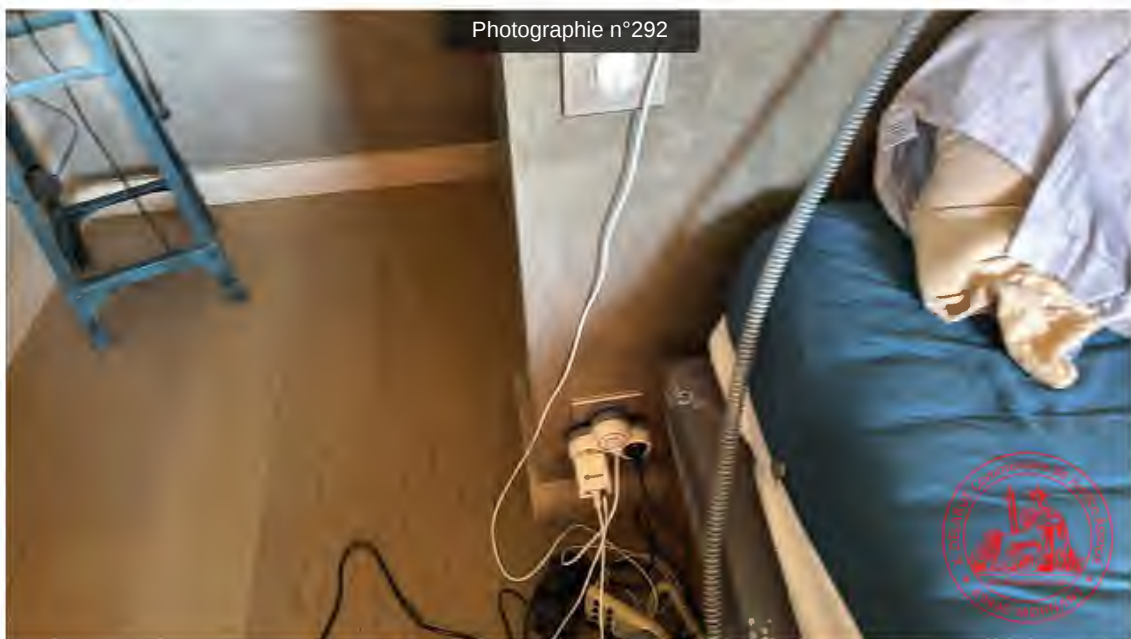


Photographie n°290



Photographie n°291







COULOIR :

L'ouverture au Sud du dégagement de la chambre dessert un escalier de trois marches menant à un couloir.



Le sol est habillé de parquet. La cueillie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes de couleur claire. Les murs sont habillés d'un enduit de type stucco.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Est, par la fenêtre à simple battant en triple vitrage constatée depuis la cour, sur châssis aluminium. L'éclairage artificiel est assuré par trois spots perçant le plafond. Le plafond est également percé d'une bouche d'aération.

À l'Ouest du couloir, une porte coulissante vitrée ouvre sur la salle de bains située au Sud de la chambre.

SALLE DE BAINS :

L'accès à la salle de bains se fait depuis le couloir ou depuis la chambre par la porte coulissante Nord-Ouest.

Le sol est habillé de pierres type travertin. La cueillie inférieure des murs est habillée de faite de petits carreaux. Les murs sont enduits de type stucco. Le plafond doublé, peint en blanc, est percé de plusieurs spots.

L'équipement sanitaire est composé d'une douche à l'italienne au Sud-Est, dont le receveur est en mosaïque. Le plafond de la cabine de douche est percé d'une bouche d'aération, d'un spot et d'une grille de douche, puisque l'alimentation en eau se fait aussi bien par le plafond que par un pommeau de douche. À l'Est, il y a une bonde rectiligne.

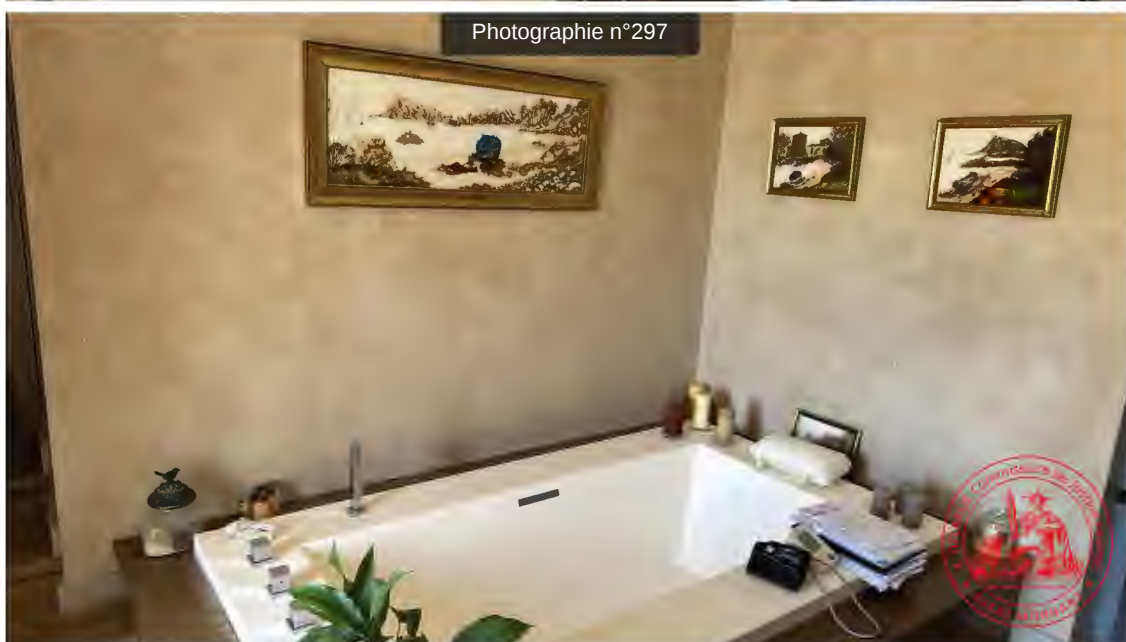
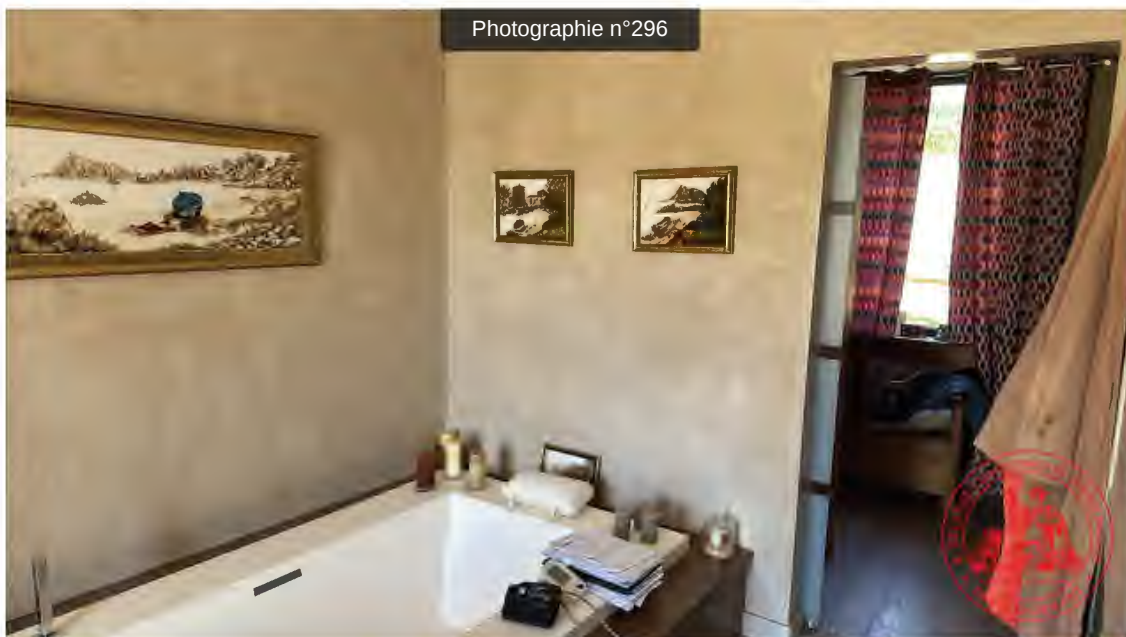
Au Nord-Est, il y a une baignoire semi-enterrée en polyester alimentée par un bec verseur en fontaine ou par douche, équipée de trois robinets et d'une bonde centrale. Les rebords sont en bois.

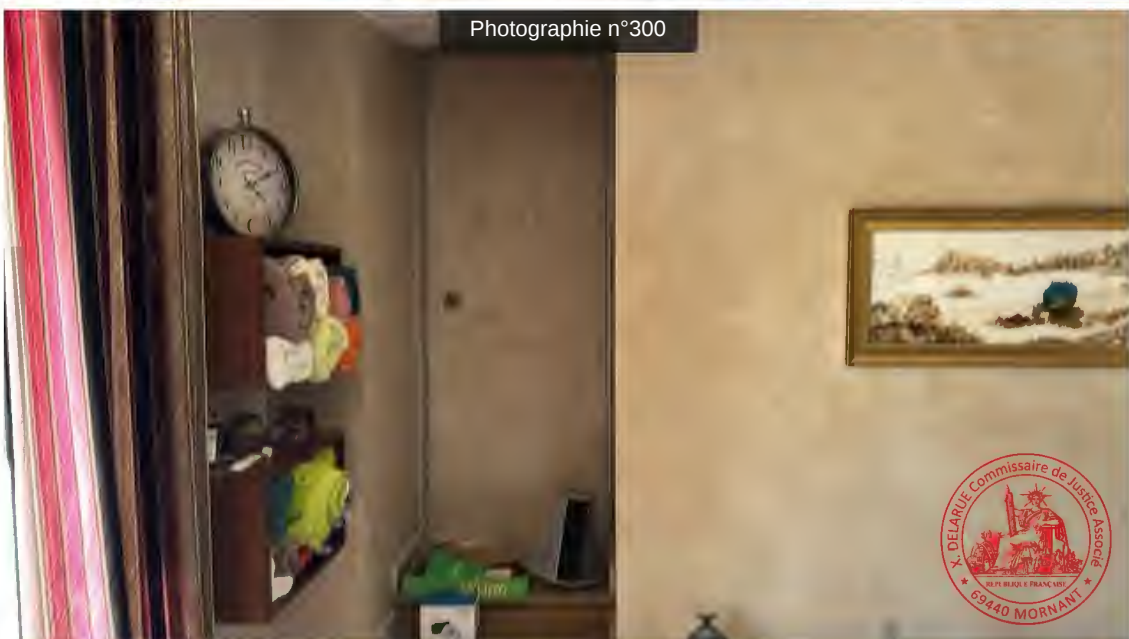
L'éclairage naturel de la salle de bain est assuré par une porte-fenêtre coulissante, en triple vitrage, sur châssis aluminium, sécurisée par volet roulant électrique.

Au Sud-Ouest, il y a un meuble vasque en bois, avec vasque posée en polyester, alimentée par un robinet mitigeur. Cette vasque est surmontée d'un miroir éclairant.

La pièce est équipée d'une prise électrique et d'un double interrupteur.

Une autre prise électrique et un autre interrupteur sont présents.





Photographie n°302

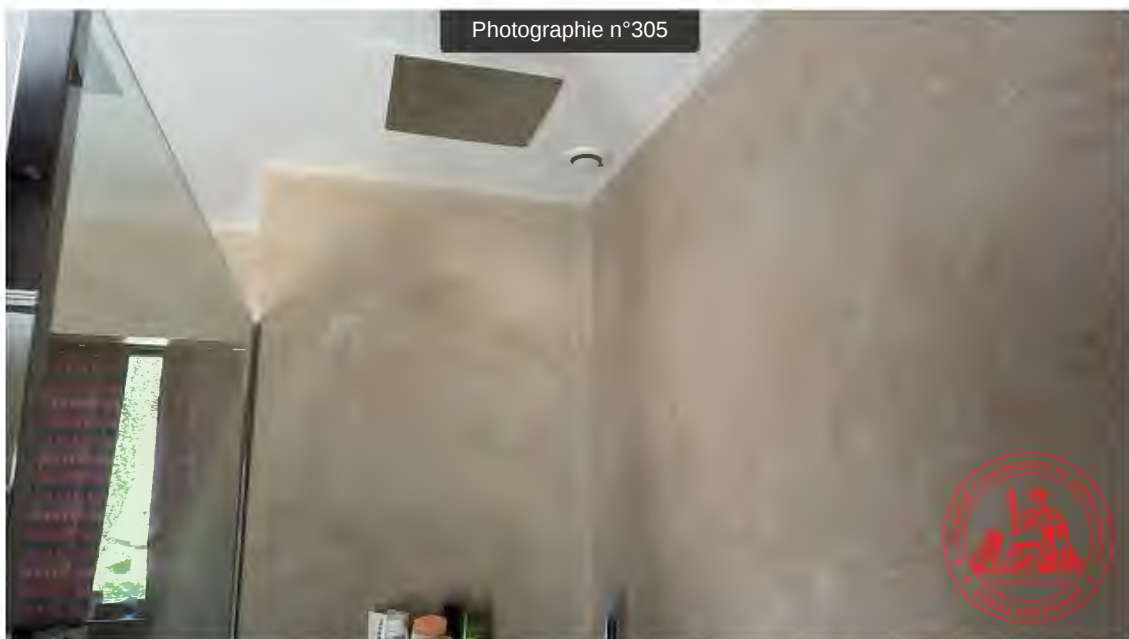


Photographie n°303



Photographie n°304





En partie basse de la face Nord de la joue Nord de la douche, une autre prise électrique est présente.

WC :

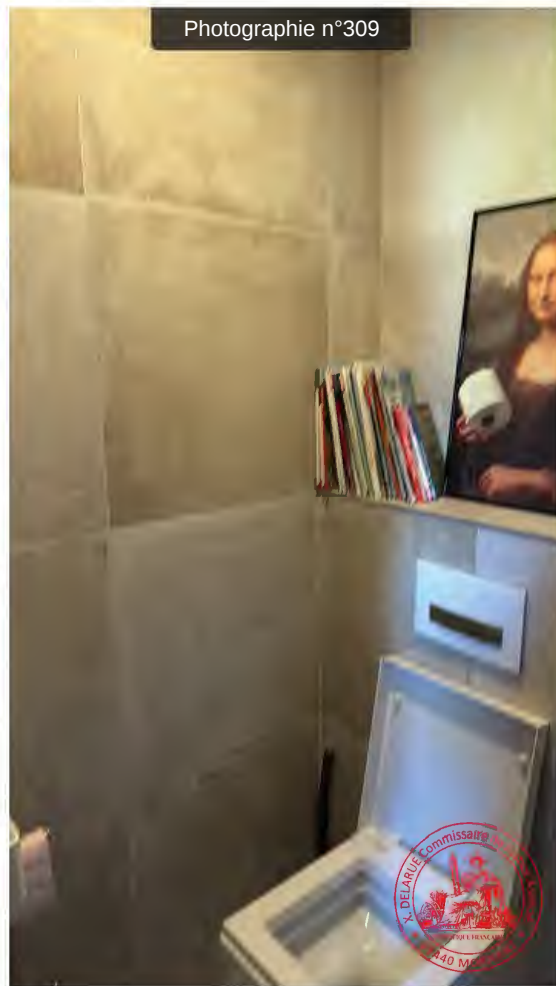
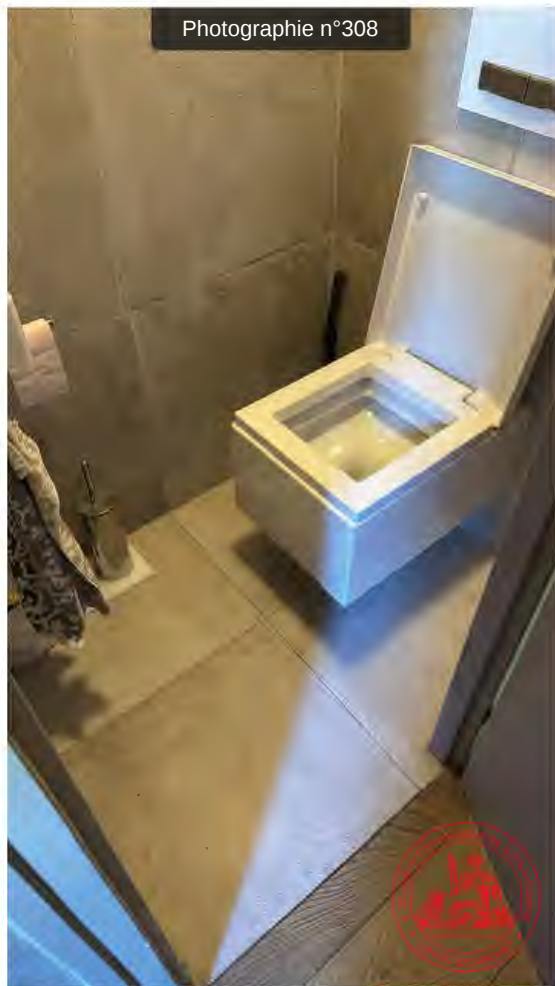
Juste au Sud de l'accès à la salle de bain se trouve, dans le couloir, une porte plane peinte en imitation bois, ouvrant sur un WC.

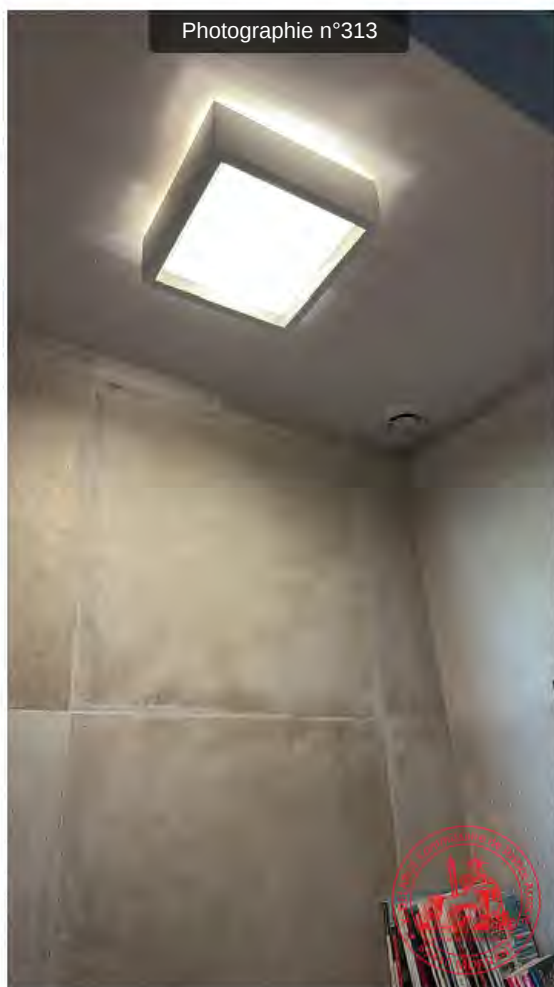
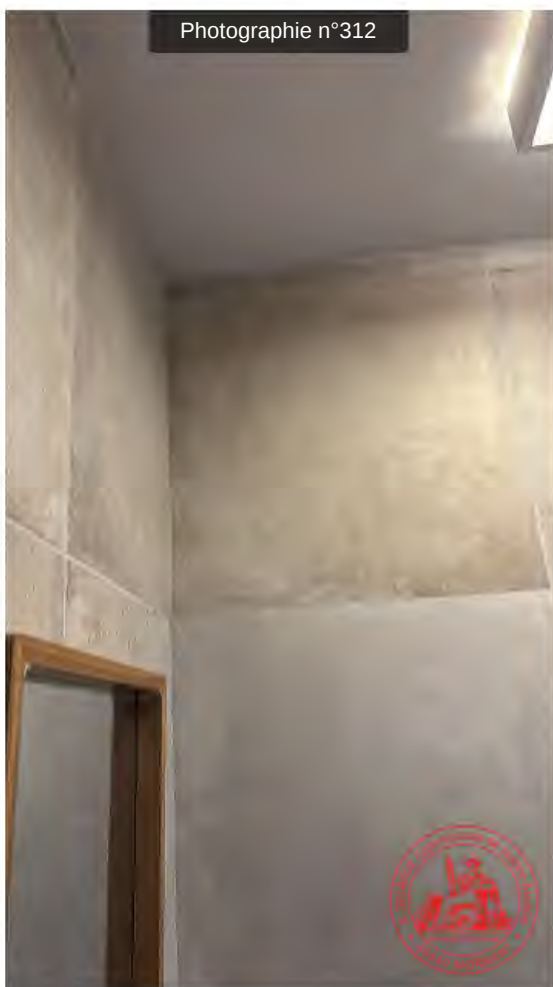
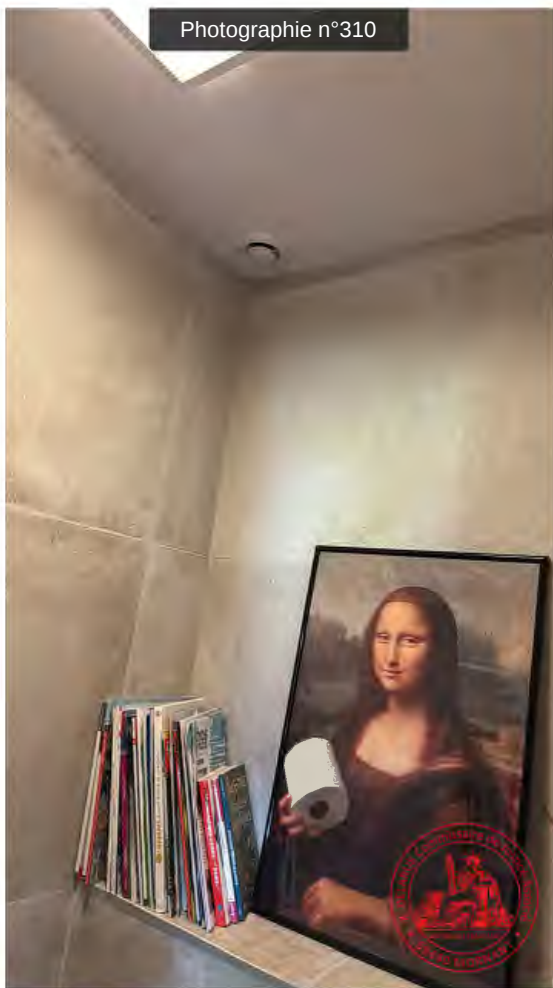
Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé. La partie inférieure des murs est carrelée. Les murs sont faïencés. Le plafond, doublé, est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier. Le plafond est également percé d'une bouche d'aération.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette carrée, suspendue à bâti support, alimentée par un robinet à bouton poussoir à double débit.

Il est également composé d'une vasque carrée d'angle, sur équerres, alimentée par un robinet mitigeur.





CUISINE:

En direction du Sud, dans le couloir, présence d'une porte en bois ancienne, menant à un escalier de deux marches desservant la cuisine.

Le sol est établi de dalles plastique. La partie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois assorties à la couleur des murs. Les murs sont peints. Le plafond, doublé, est peint en blanc. Il est percé de spots.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Est, par une fenêtre, à double battant, en simple vitrage, sur châssis bois, sécurisée par des volets métalliques en accordéon. Il est également assuré, au Sud de cette fenêtre, par une porte-fenêtre à simple battant, en triple vitrage, sur châssis aluminium. Ces deux châssis extérieurs donnent sur la cour.

L'éclairage naturel est également assuré, à l'Ouest, par une porte-fenêtre à simple battant, en triple vitrage, sur châssis aluminium. ouvrant sur la terrasse Ouest. Juste avant cette porte, se trouve un dégagement desservant, au Sud, une porte rustique ouvrant sur un escalier montant.

La cuisine est équipée de meubles bas et suspendus. Elle est également équipée de meubles intégraux au Nord. Ces meubles sont en mélaminé blanc.

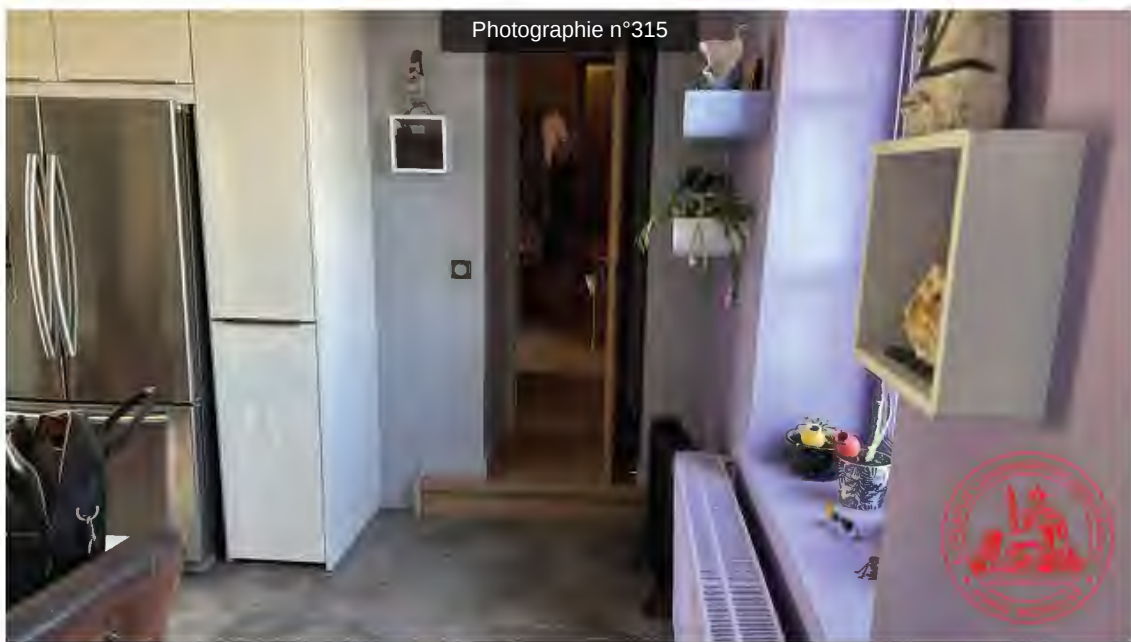
Les meubles bas sont surmontés d'un plan de travail imitation granit. Le plan de travail ouest est percé d'un évier en inox à simple bac avec égouttoir, alimenté par un robinet mitigeur. Les crédences ont également un aspect granit. La plaque de crédence au niveau du piano de cuisson à l'Ouest, est plus haute. Ce piano de cuisson est surmonté d'une hotte aspirante à filtre.

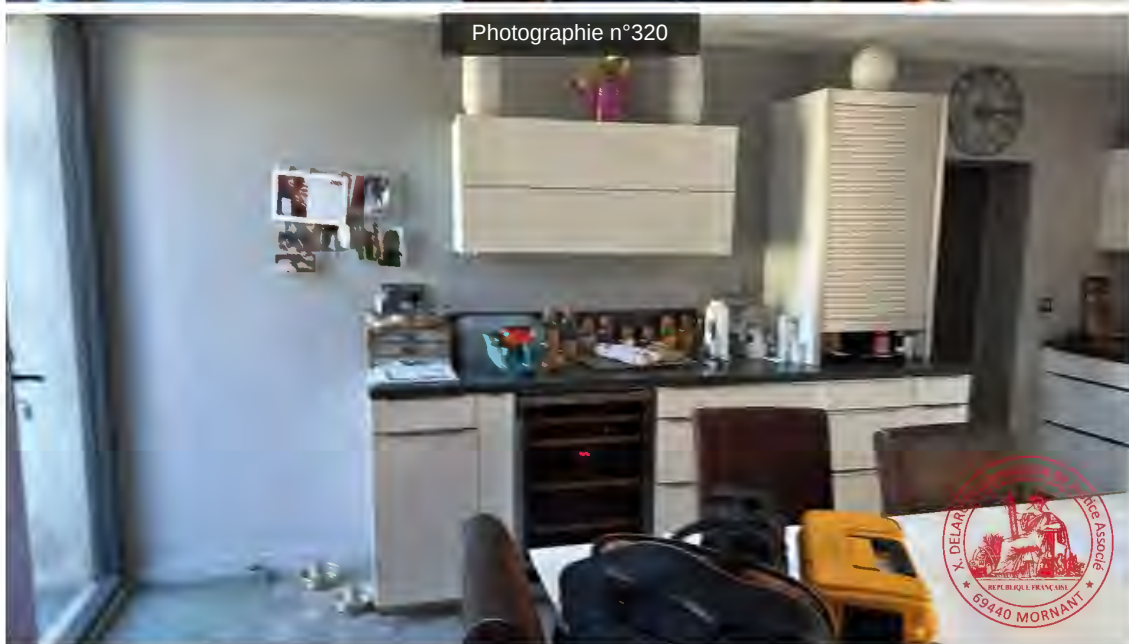
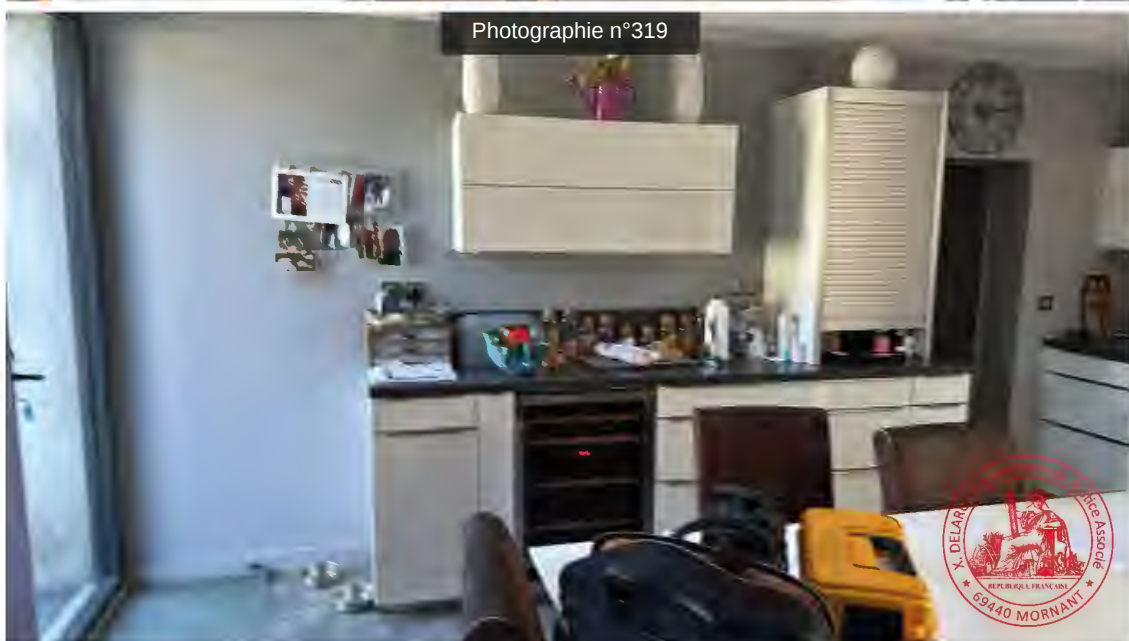
La pièce est équipée d'un four à micro-ondes, d'un four traditionnel, et d'un frigidaire, laissant supposer plusieurs alimentations électriques.

Une prise électrique est présente en partie basse du mur Est, au Nord de la porte vitrée d'accès, à droite de laquelle je constate la présence du tableau électrique et d'une armoire avec le boîtier d'alarme.

Le mur Sud est percé de quatre prises électriques au-dessus de la plaque de crédence, il est également percé d'une ouverture donnant sur un couloir fuyant en direction du Sud.









La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé en allège de la fenêtre Est et par un autre radiateur à eau fixé en partie Ouest du mur Nord, juste avant la porte vitrée constatée précédemment.

D'autres prises électriques sont présentes en partie haute du mur Ouest, juste au Sud du piano de cuisson.

L'éclairage artificiel est assuré par plusieurs spots perçant le plafond et par un néon au-dessus de l'évier.

COULOIR SUD :

L'ouverture Sud-Ouest mène à un couloir en contrebas dont l'accès se fait par une marche.

Le sol est carrelé. Le mur Est est lambrissé. Les autres murs, bruts, sont peints. Le plafond est peint en blanc. Le mur Ouest est percé, au Nord, d'une porte desservant une salle de bain et, au Sud, d'une porte desservant un WC.

Le mur Sud est percé d'une ouverture desservant un rangement.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique et une suspension.

Les surfaces sont de facture plus ancienne que celles constatées jusqu'à présent concernant les intérieurs.





SALLE DE BAIN SUD :

La porte ouvrant sur la salle de bains est une porte plane, équipée d'une serrure avec condamnation.

Le sol est carrelé, les murs sont carrelés jusqu'à pratiquement trois quarts de hauteur. La partie supérieure des murs et le plafond sont peints de couleur claire.

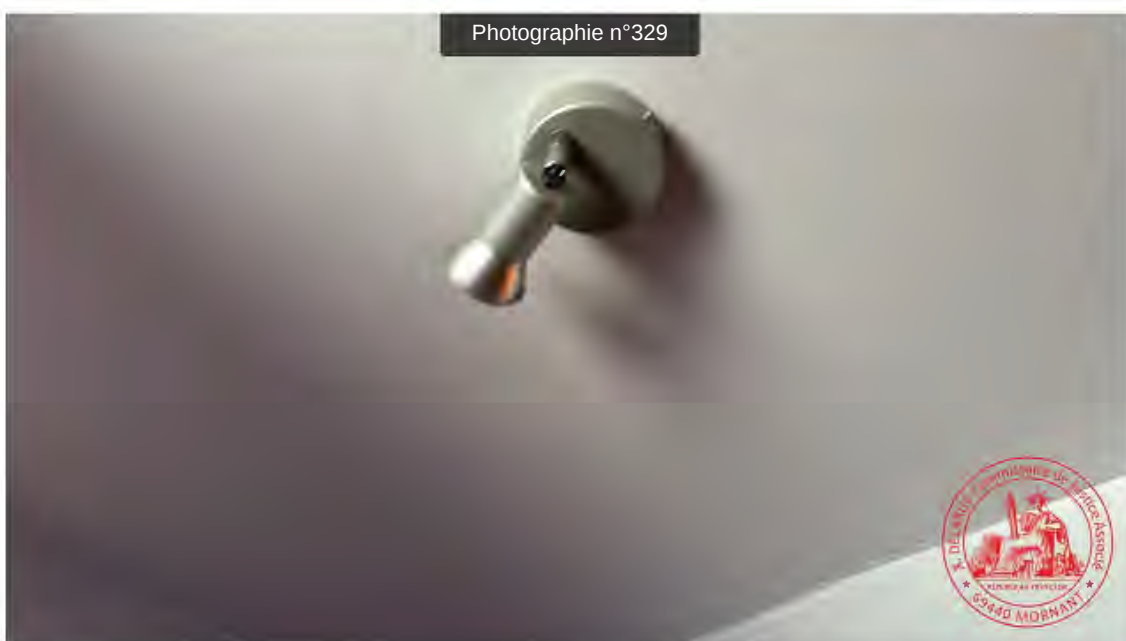
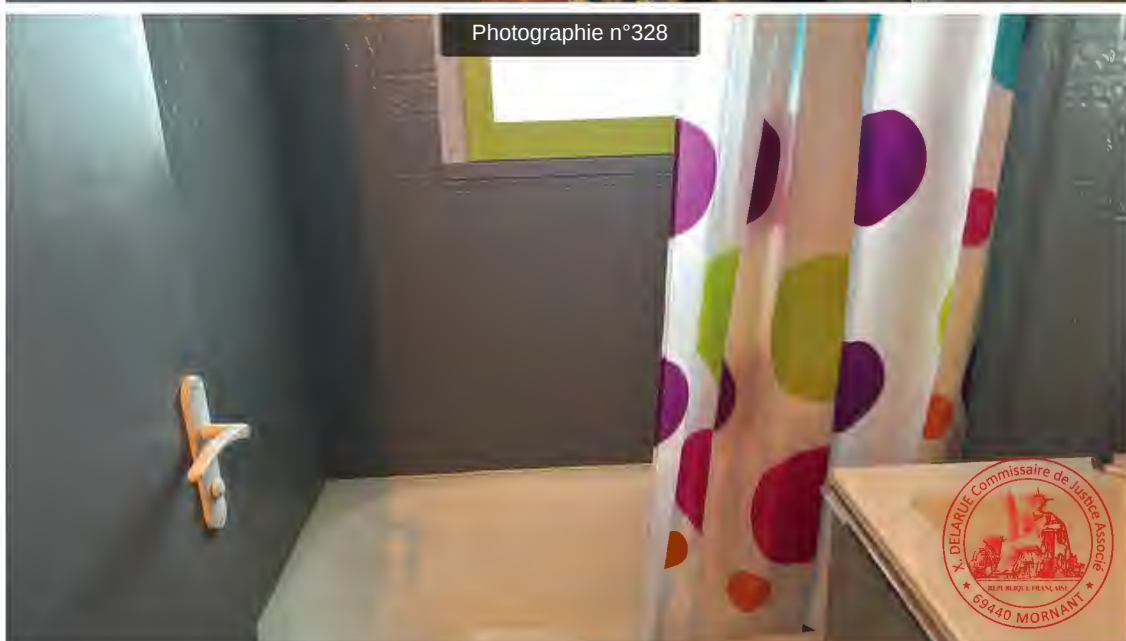
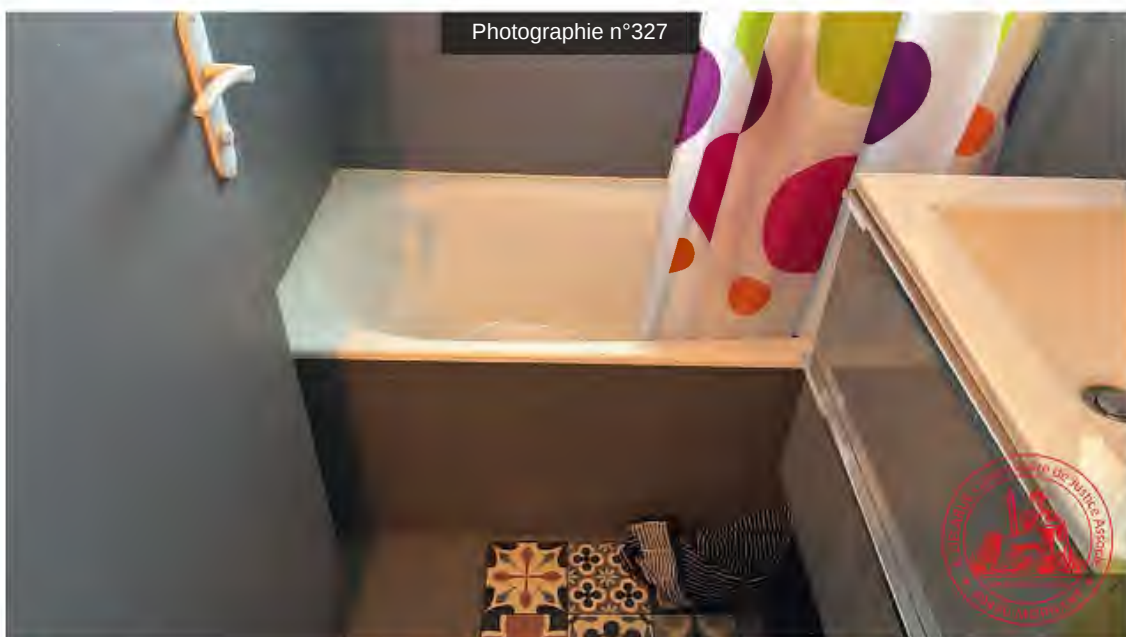
L'éclairage artificiel est assuré par un spot fixé au plafond.

L'éclairage naturel est assuré, à l'Ouest, par une fenêtre à simple battant, en simple vitrage, sur châssis bois.

L'équipement sanitaire est composé d'un meuble vasque suspendu avec deux tiroirs, surmonté d'une vasque en émail de couleur blanche, alimentée par un robinet mitigeur, surmontée d'un miroir éclairant à l'Est duquel se trouve une prise électrique.

La pièce est également équipée d'une baignoire en fonte dont le tablier est faïencé, alimentée par un robinet mélangeur à deux têtes avec sélection de douche.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau fixé en partie Nord du mur Est.



WC :

L'accès se fait également par une porte plane en bois peinte en blanc, équipée d'une serrure avec condamnation.

Il s'agit d'une pièce aveugle dont le sol est carrelé. Les murs sont faïencés sur trois quarts de hauteur. La partie supérieure des murs et le plafond sont peints en blanc.

Le mur Ouest est percé d'une grille d'aération.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette suspendue à bâti support, alimentée par un bouton poussoir à double débit.





RANGEMENT:

Il s'agit d'une pièce aveugle en contrebas d'une marche par rapport au couloir.

Le sol est habillé de moquette. Les murs sont soit en OSB pour le mur Ouest, en lambris pour les murs Nord et Est, ou doublés pour le mur Sud.

L'éclairage artificiel est assuré par un plafonnier.

Le mur ouest est percé de trois prises électriques.





ESCALIER MONTANT :

Dans le dégagement de la cuisine, au Sud de la porte d'accès à la terrasse Ouest, présence d'une porte rustique côté extérieur et plane en panneau bois côté intérieur, aimantée, ouvrant sur un escalier montant.

Les marches et contremarches sont en bois. Les murs et le plafond, doublés, sont peints en blanc.



Cette escalier mène à une chambre.

PREMIER ETAGE :

CHAMBRE :

Il s'agit d'une vaste pièce dont le sol est souple. La base des murs est habillée de plinthes de couleur grise. Les murs doublés sont peints en blanc. Le plafond mansardé, doublé, est peint en blanc. Les poutres composant la charpente sont apparentes.

L'éclairage naturel provient d'une fenêtre de toit, sur châssis bois sécurisée par volets roulant électrique.

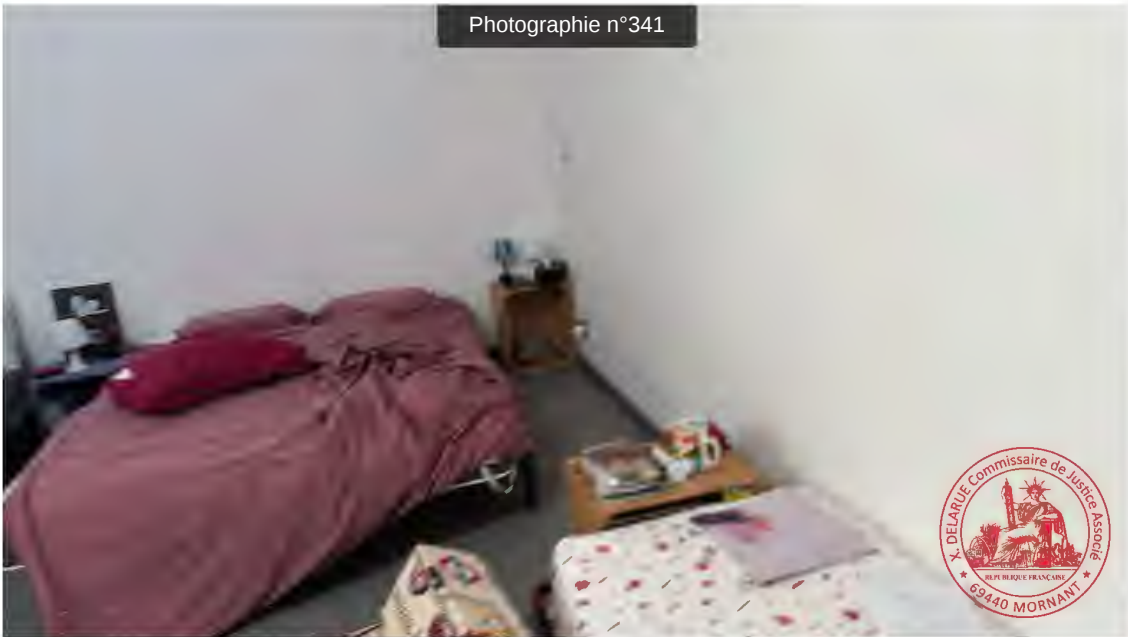
La pièce est équipée d'un placard mural fermé par rideau au dessus de l'escalier, surmonté d'une étagère.

La pièce est chauffée par un radiateur à eau.

Elle est équipée de trois interrupteurs et de trois prises électriques. Cet

Présence de deux gaines, une pour une ampoule et une autre avec fils dénudés.

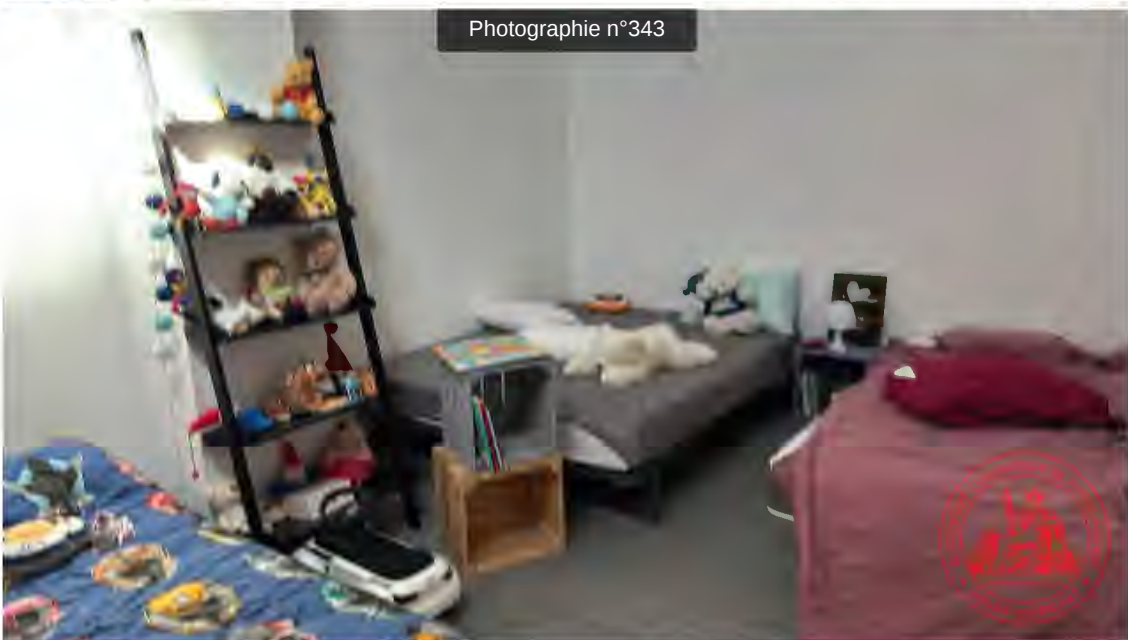
Photographie n°341

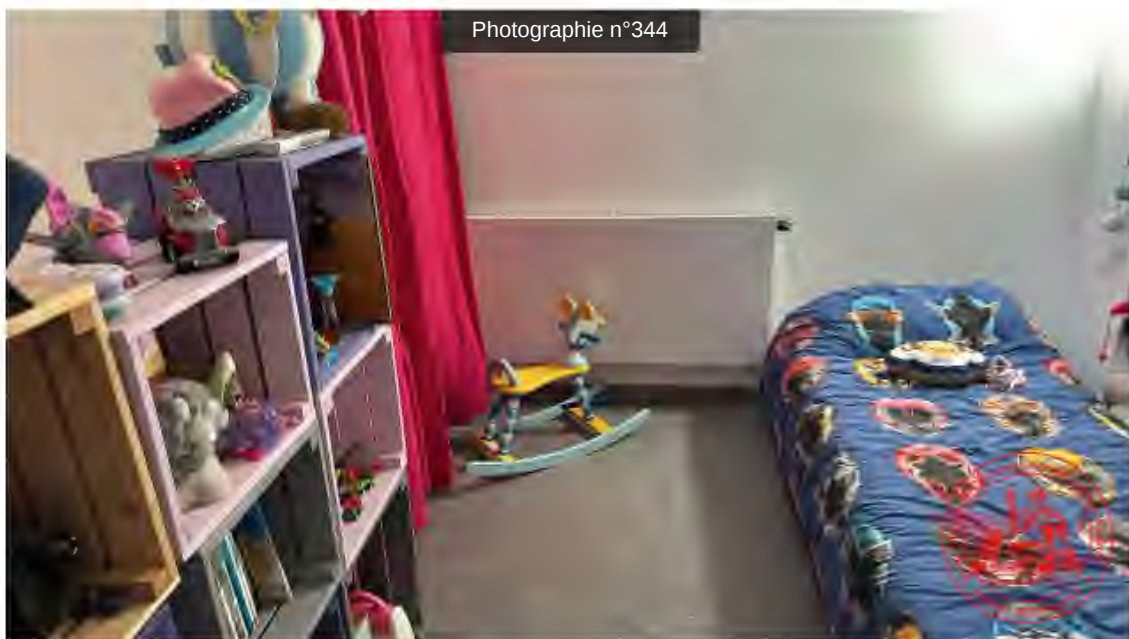


Photographie n°342

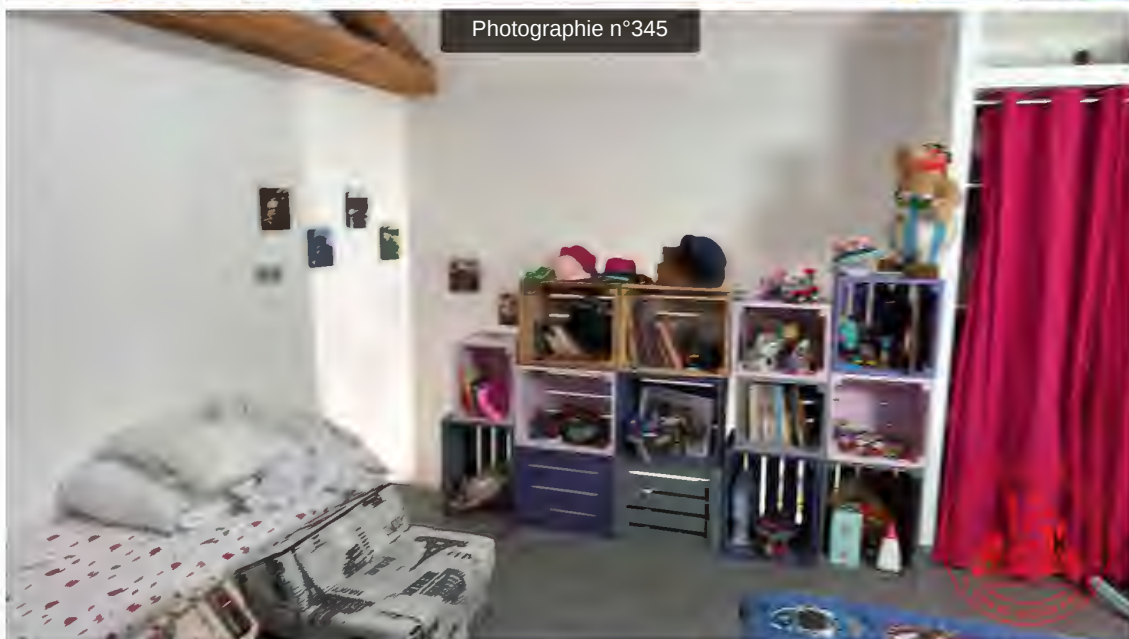


Photographie n°343

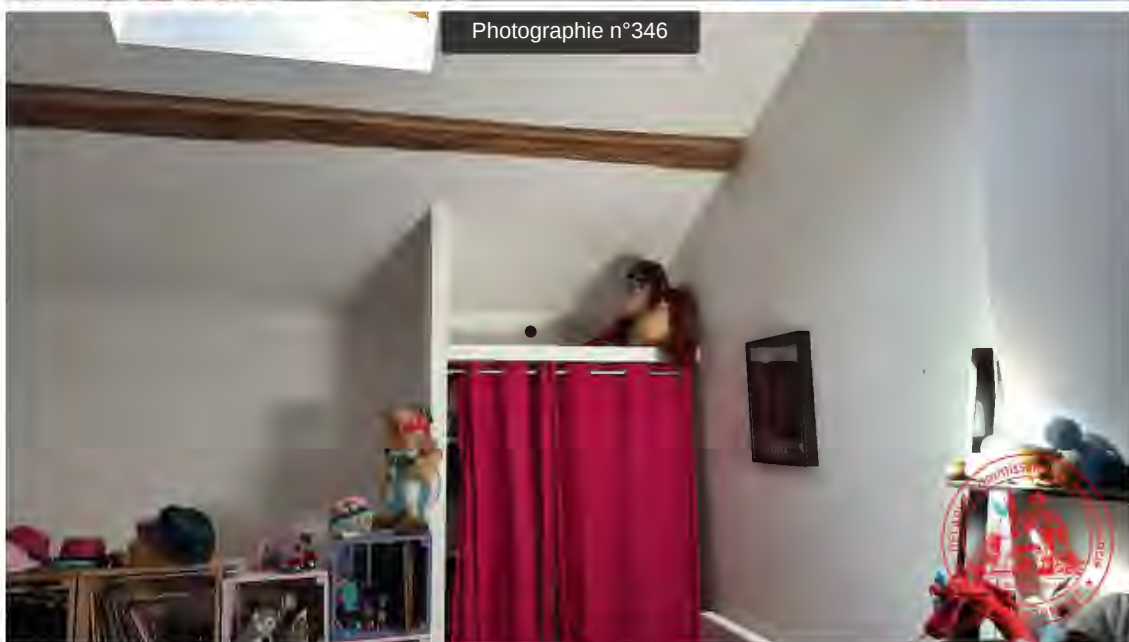




Photographie n°344

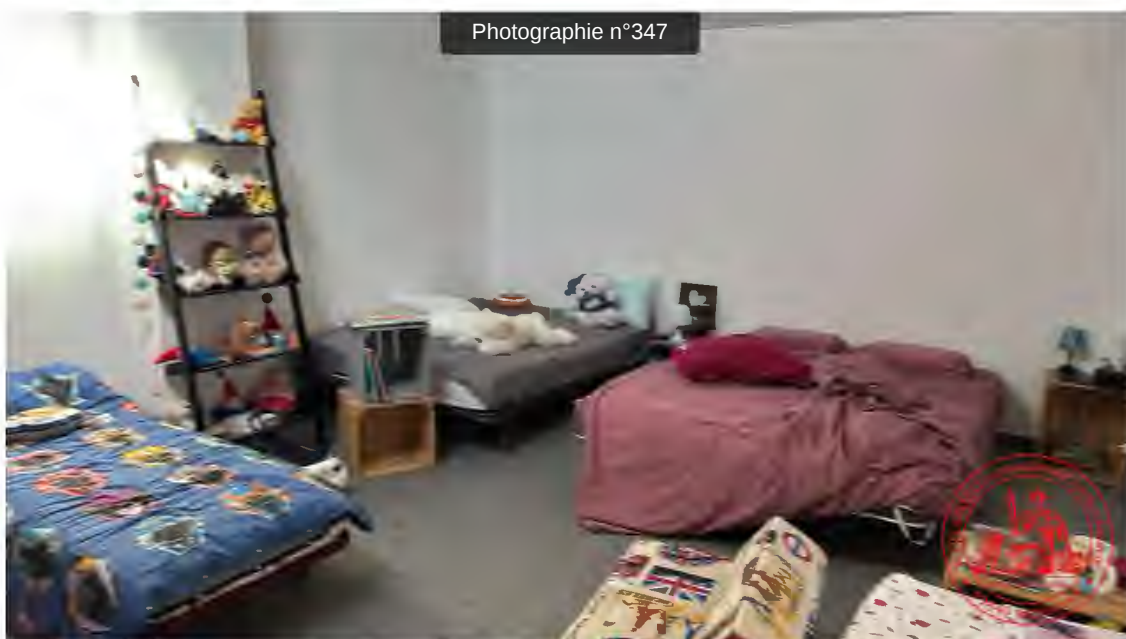


Photographie n°345

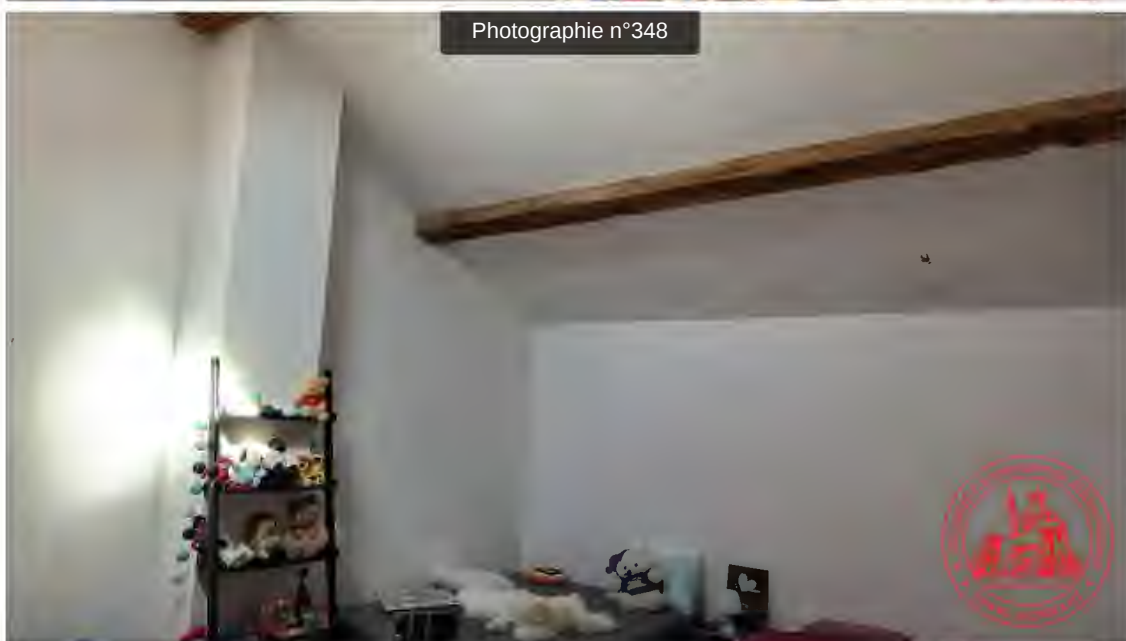


Photographie n°346

La paroi du fond de l'étagère au-dessus du placard est percée d'une grille d'aération.



Photographie n°347



Photographie n°348

EXTERIEUR (A NOUVEAU) :

Comme indiqué, à l'Ouest de la cour Est, présence d'un escalier extérieur demi-tournant, desservant le premier niveau.



Cet escalier mène à un perron, également sécurisé par garde corps à barreaudage vertical en fer forgé, donnant sur un escalier de deux marches desservant une porte en bois vitrée avec vitrage armé ouvrant sur une dépendance.



DEPENDANCE ETAGE :

Cette porte ouvre sur une pièce dont le sol est habillé de parquet. Un des murs est équipé de plinthes en bois peintes de couleur grise. Les murs sont habillés d'un enduit type stucco de couleur désassortie dans un but esthétique. Le plafond mansardé, doublé, est peint en blanc.

Le mur Est est percé de trois niches, deux niches longues et une niche carrée. Il est également équipé de plusieurs interrupteurs.

Le mur Ouest est percé d'une ouverture desservant un point d'eau, comprenant vasque, douche et WC séparés par une porte.

Je note la présence, au Nord-Ouest d'un frigidaire, laissant supposer une prise électrique. Une autre prise électrique est également présente au Nord, juste à l'Est d'une ouverture dépourvue de porte, perçant le mur Nord et desservant une chambre.

La pièce est chauffée par radiateur à eau. Le mur Sud est également percé d'une niche rectangulaire horizontale.

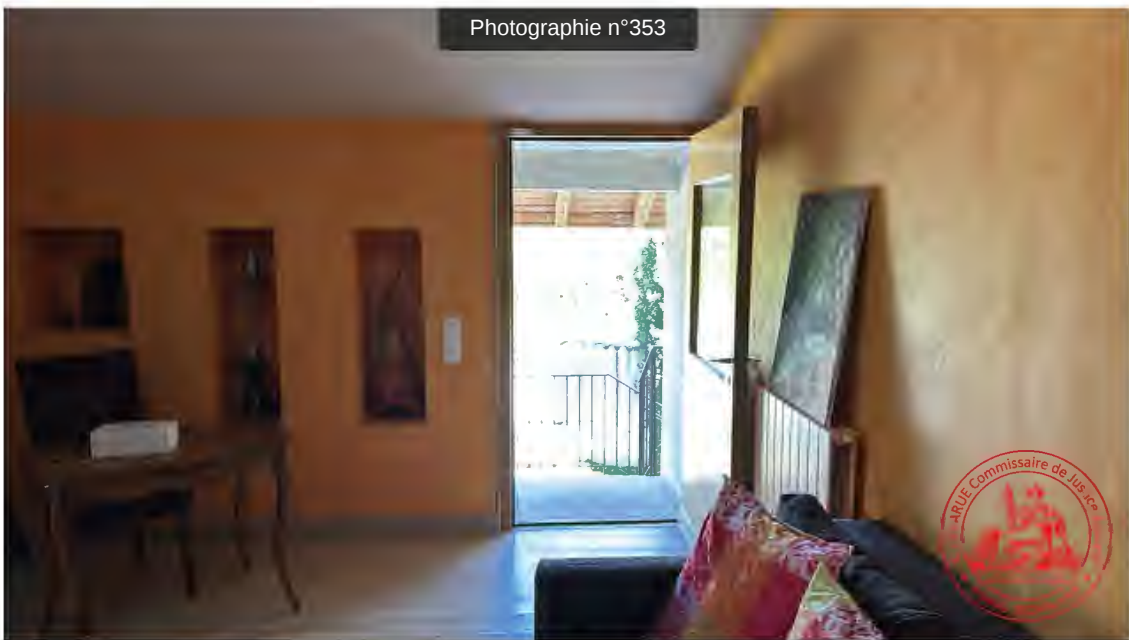
L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit occultée par une grille en bois au droit du plafond.

L'éclairage artificiel est assuré par une suspension pendante au plafond est en place, nord, sud, ouest.

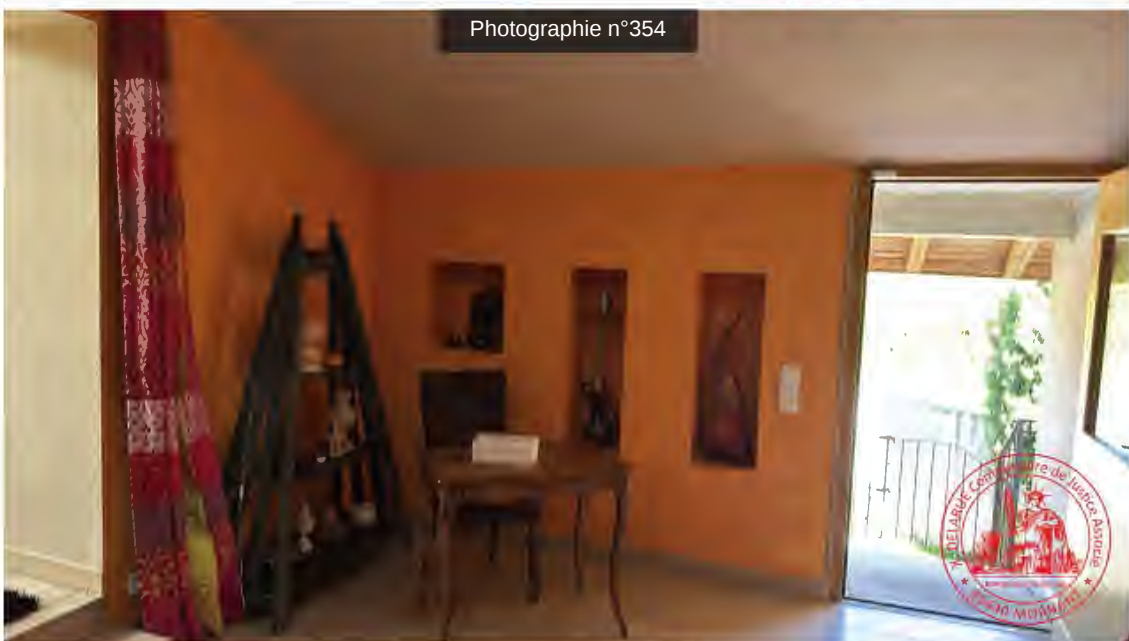
Je constate la présence de deux prises électriques.

Cette pièce est d'une décoration de type orientale.

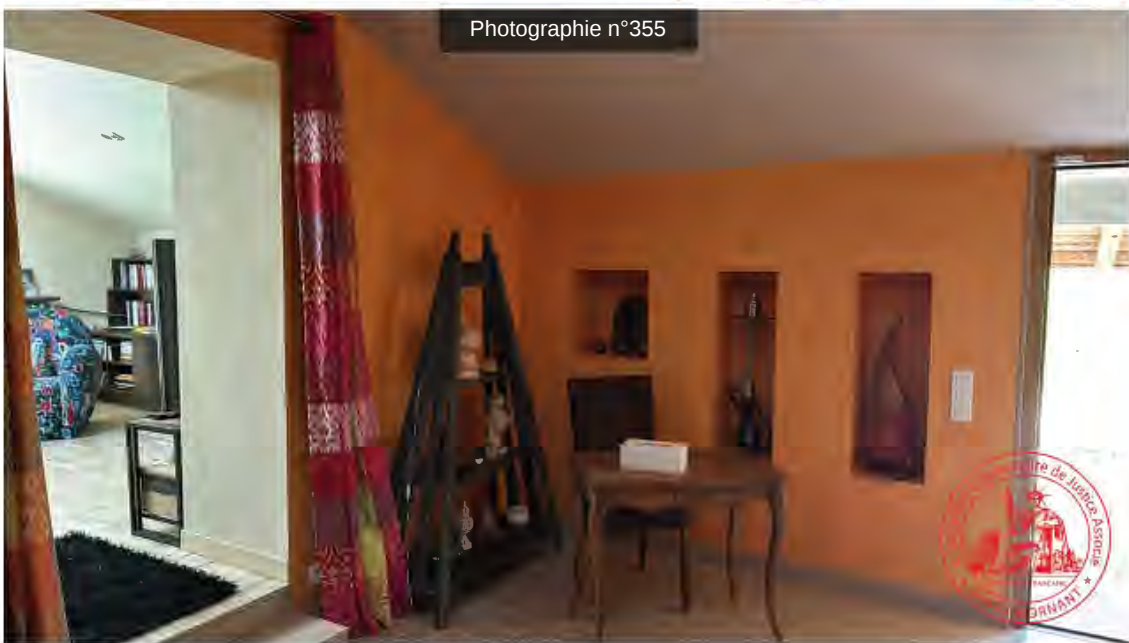
Photographie n°353

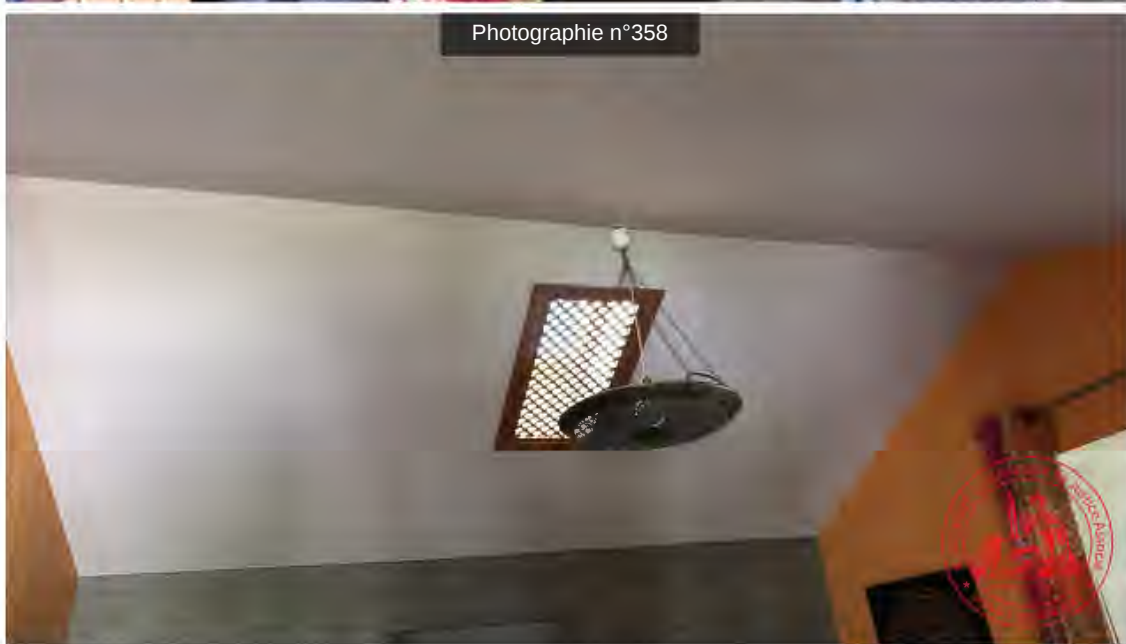


Photographie n°354



Photographie n°355





COIN SANITAIRES :

Le sol et les murs sont habillés de pierres type travertin. Le plafond, doublé, est peint de couleur taupe.

L'éclairage artificiel est assuré par trois spots perçant le plafond.

A noter, la présence d'un coffrage à l'Est, au Nord de l'accès, avec un interrupteur et une prise électrique.

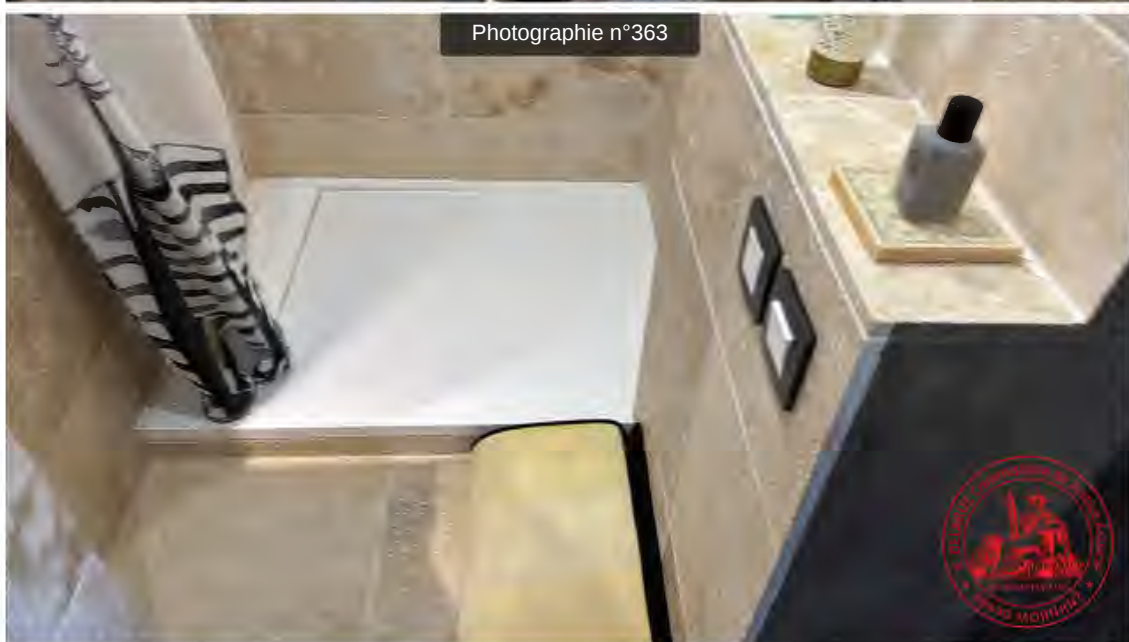
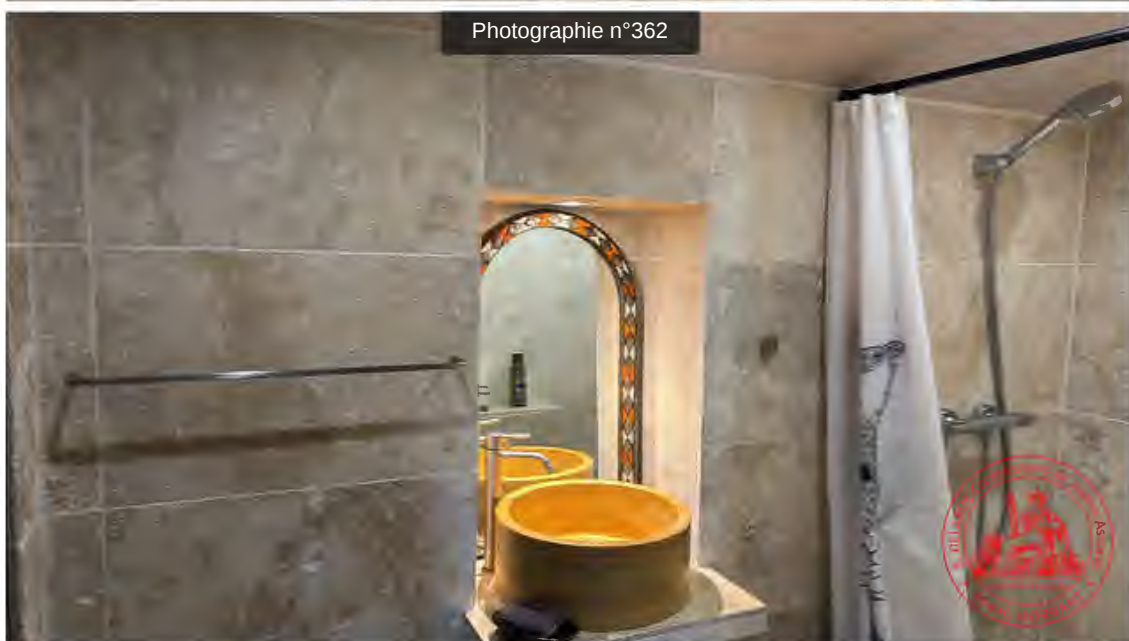
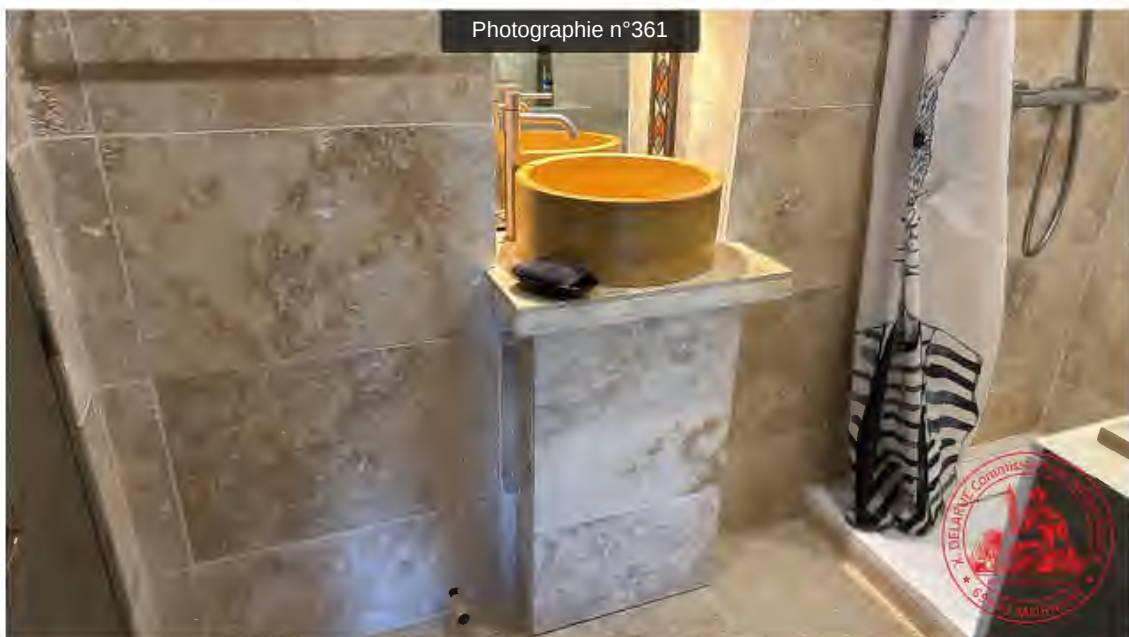
Au nord, il y a une douche en polyester, avec un receveur plat et une bonde rectiligne, alimentée par un robinet thermostatique. La cabine de douche au nord est fermée par un rideau.

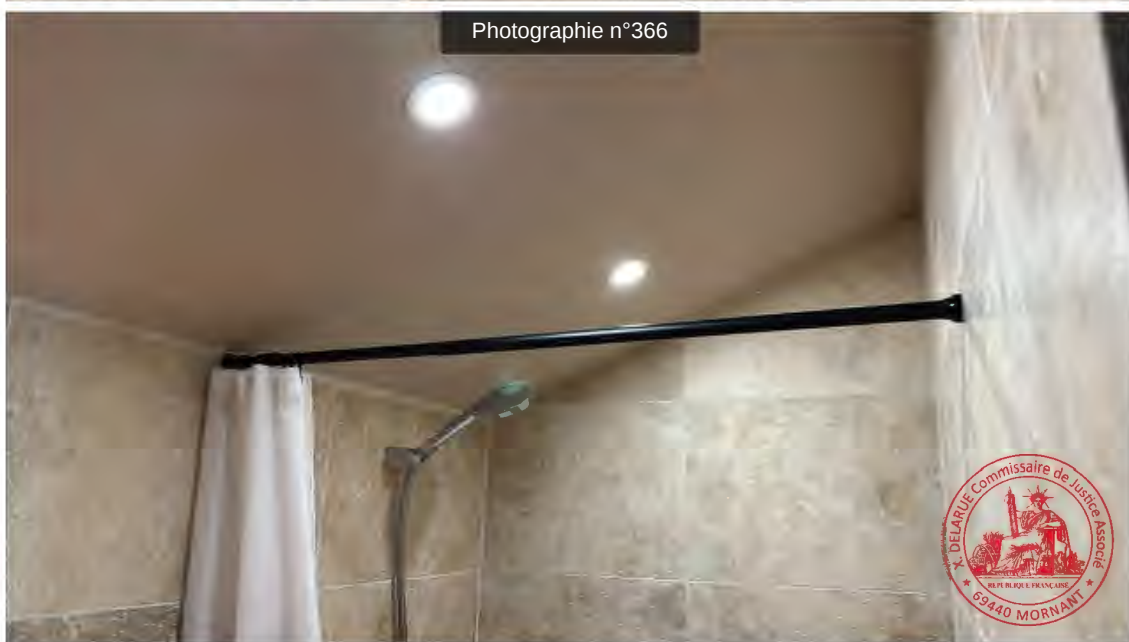
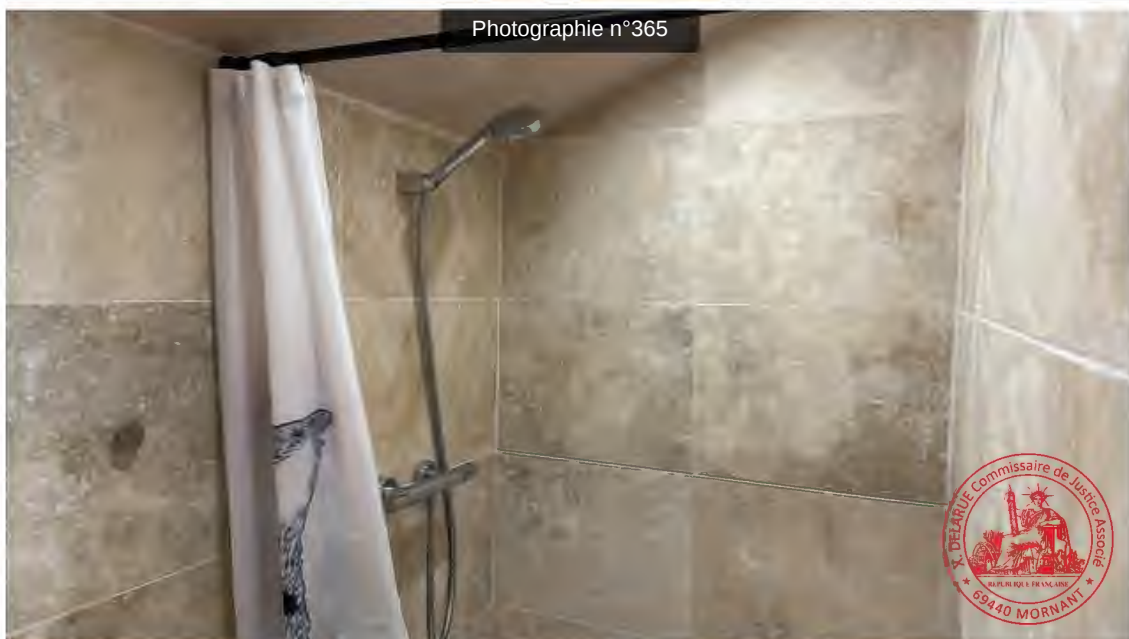
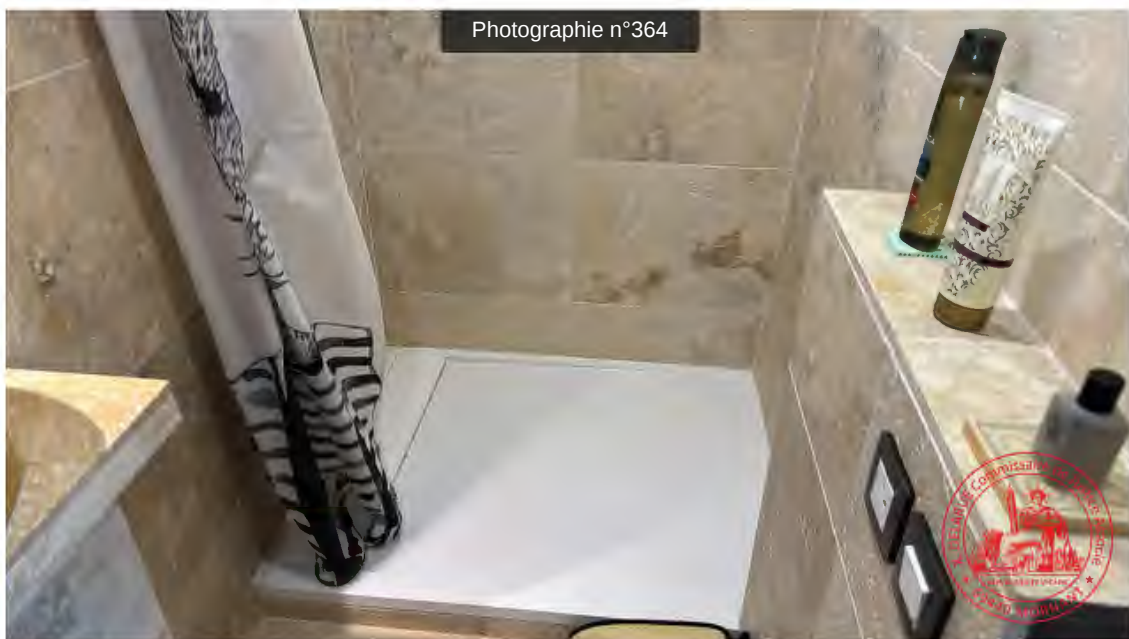
En face du coffrage se trouve une niche éclairée, accueillant une vasque en pierre, alimentée par un mitigeur.

La vasque est posée sur une tablette en travertin, elle-même surmontant une colonne.

Le mur Sud du coin sanitaire est percé d'une porte plane ouvrant sur un WC.





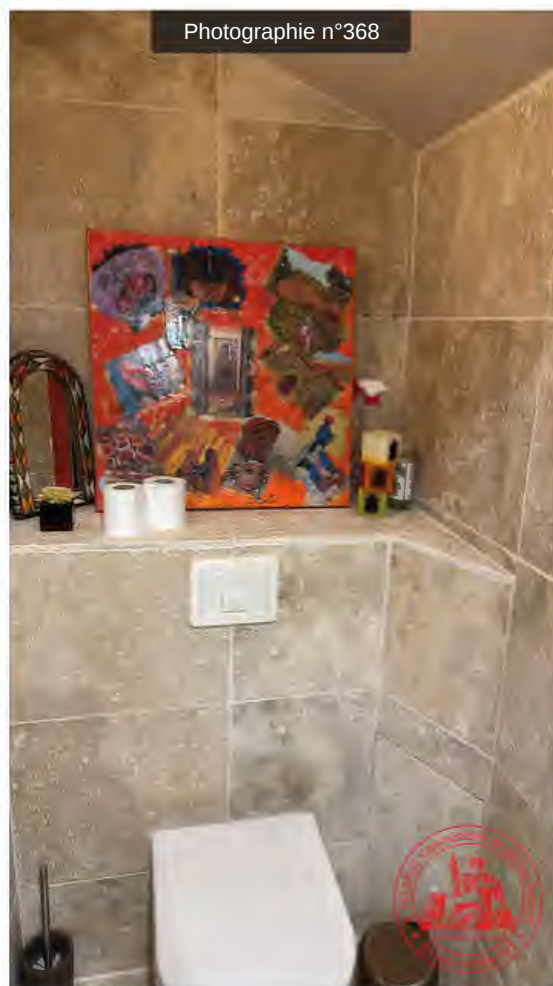


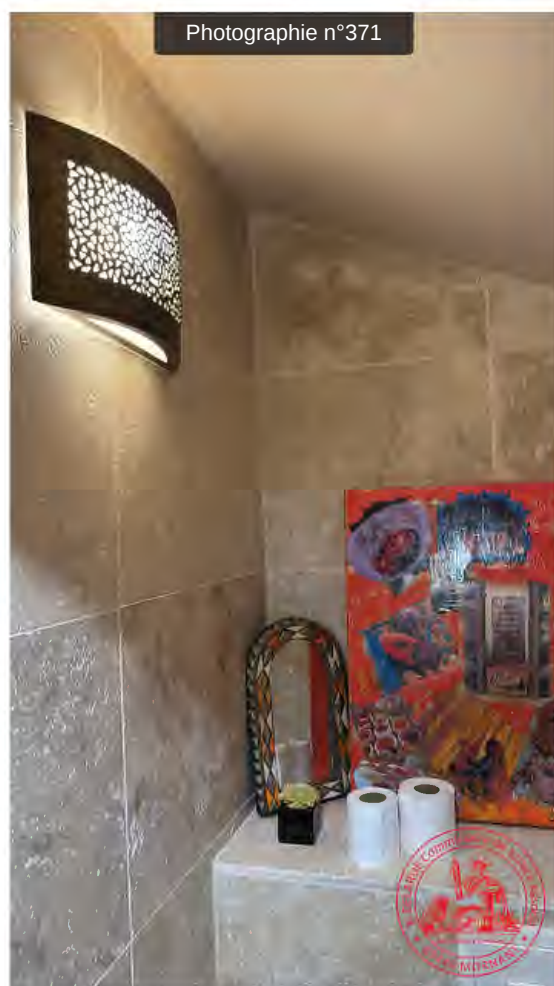
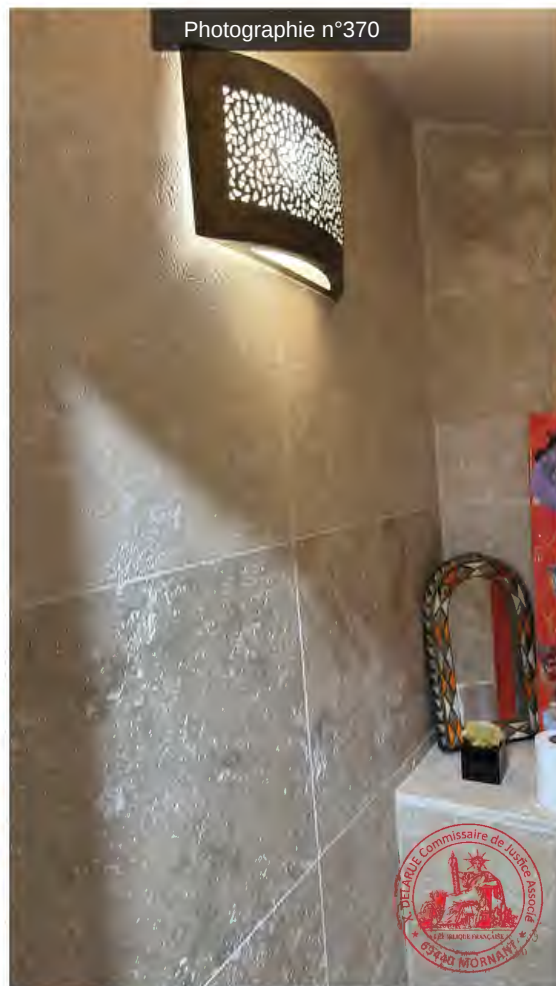
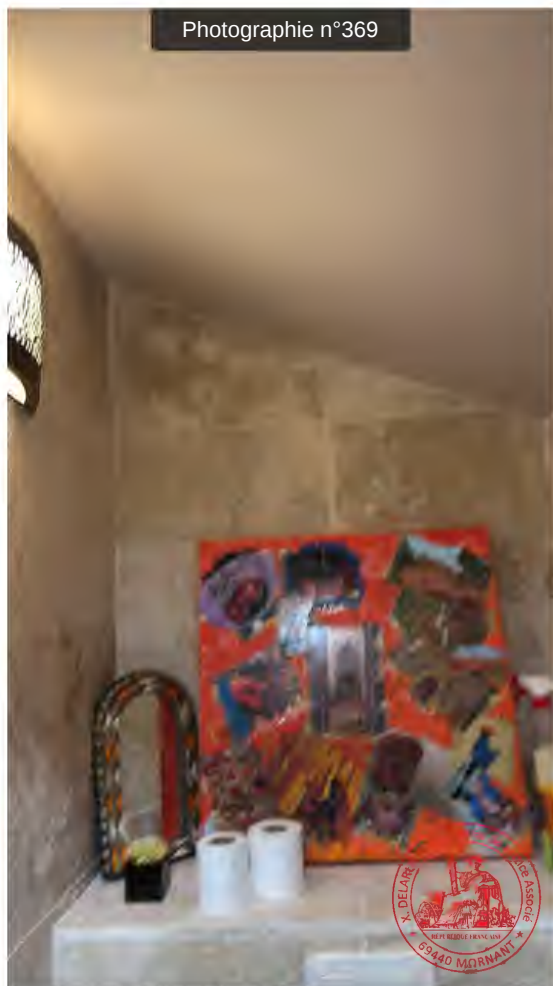
WC :

Le sol et les murs sont habillés de pierres de type travertin. Le plafond mansardé, doublé, est peint en blanc.

L'éclairage artificiel est assuré par une applique fixée au mur Est.

L'équipement sanitaire est composé d'une cuvette suspendue à bâti support, commandée par bouton poussoir à double débit, au Sud.





CHAMBRE :

L'accès se fait par un escalier de deux marches.

Le sol est habillé de parquet. La partie inférieure des murs est habillée de plinthes en bois peintes en blanc. Les murs sont peints de couleur crème. Le plafond mansardé, doublé, est peint en blanc. Il est également percé pour accueillir deux prises électriques, deux emboîtages d'encastrement et deux spots.

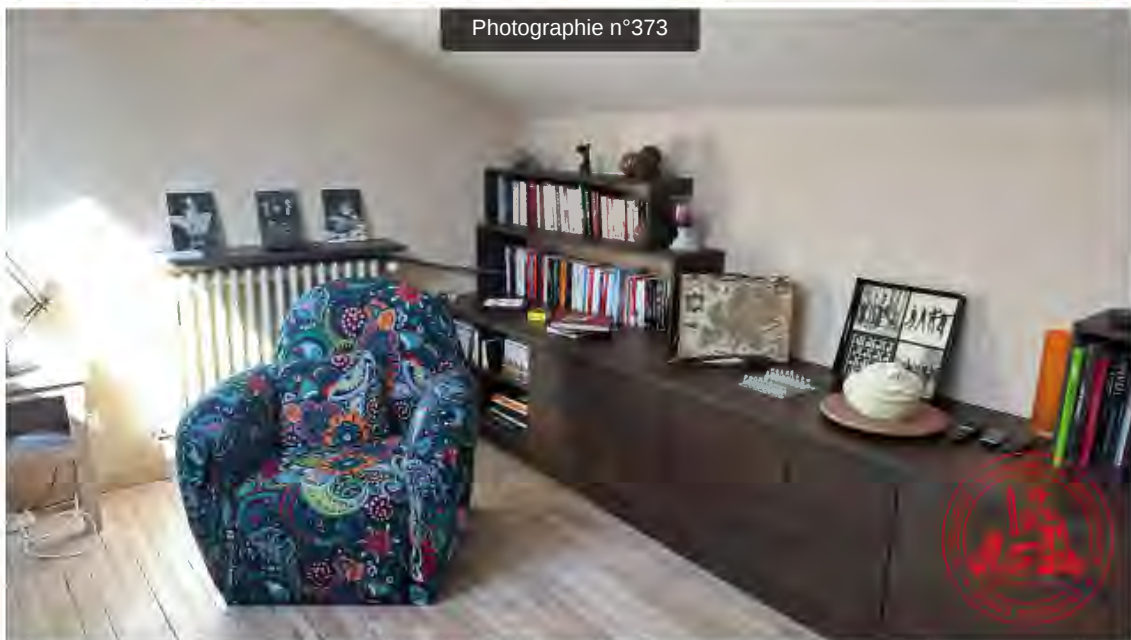
L'éclairage naturel est assuré par une fenêtre de toit en châssis bois, sécurisée par volet roulant.

La pièce est chauffée ou climatisée par un split fixé au mur Nord.

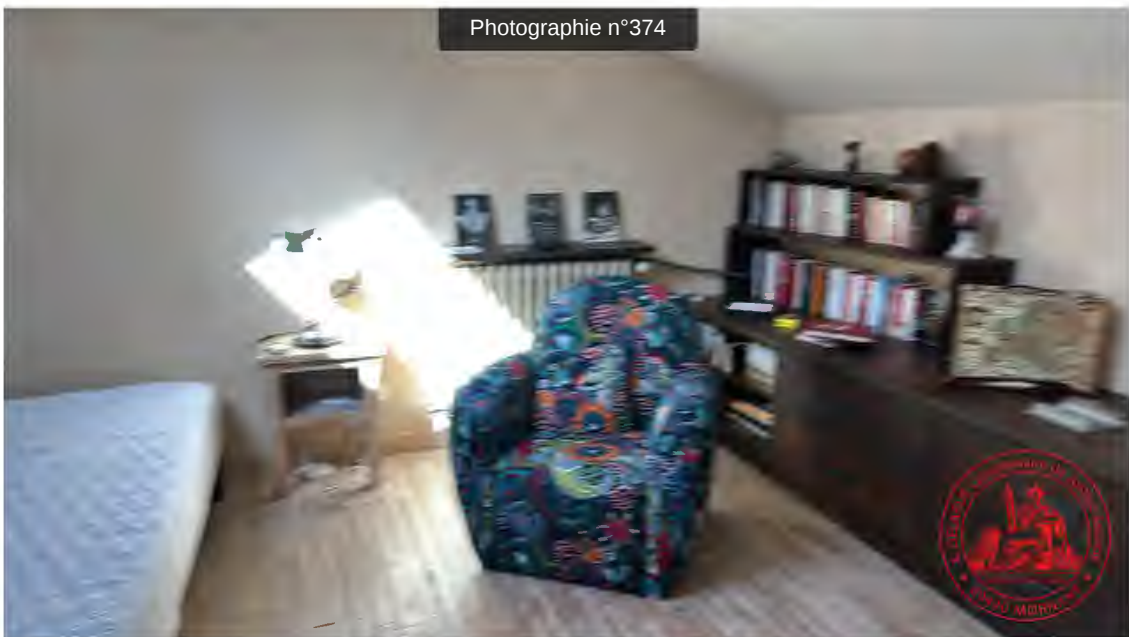
La pièce est également chauffée par deux radiateurs à eau fixés en partie Est et Ouest du mur Nord.

Présence de meubles encastrés à usage de meubles bas et étagères sont installés à l'Est et à l'Ouest.

Un autre meuble de couleur bronze également encastré, avec meuble bas, tiroirs et étagères surmontant ce meuble est présent, à l'Est.



Photographie n°374



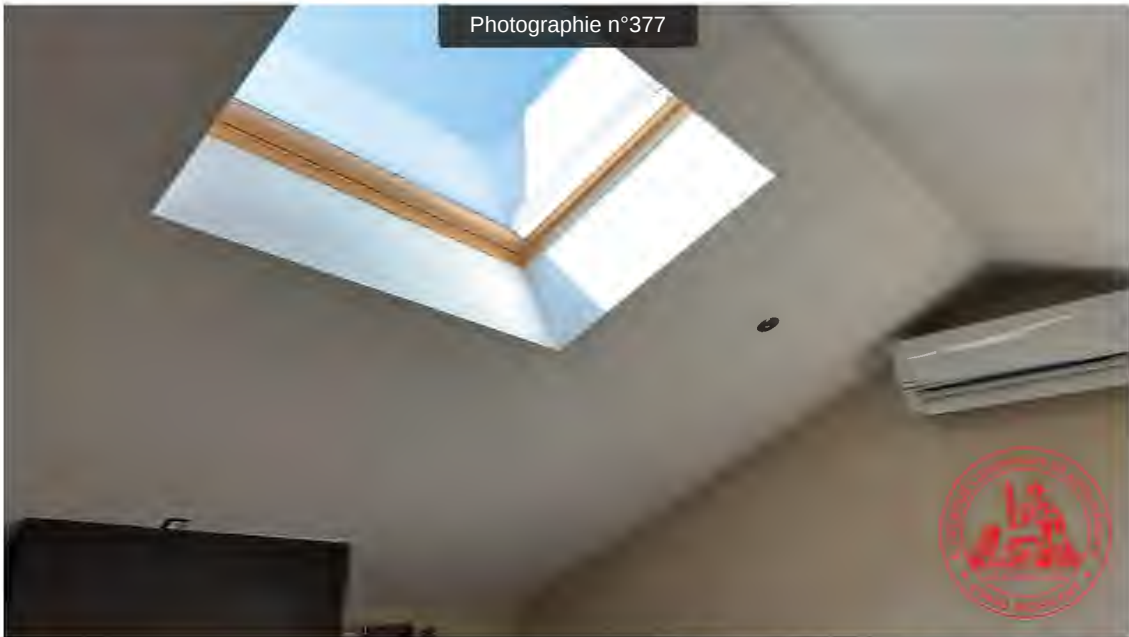
Photographie n°375



Photographie n°376



Photographie n°377



Photographie n°378



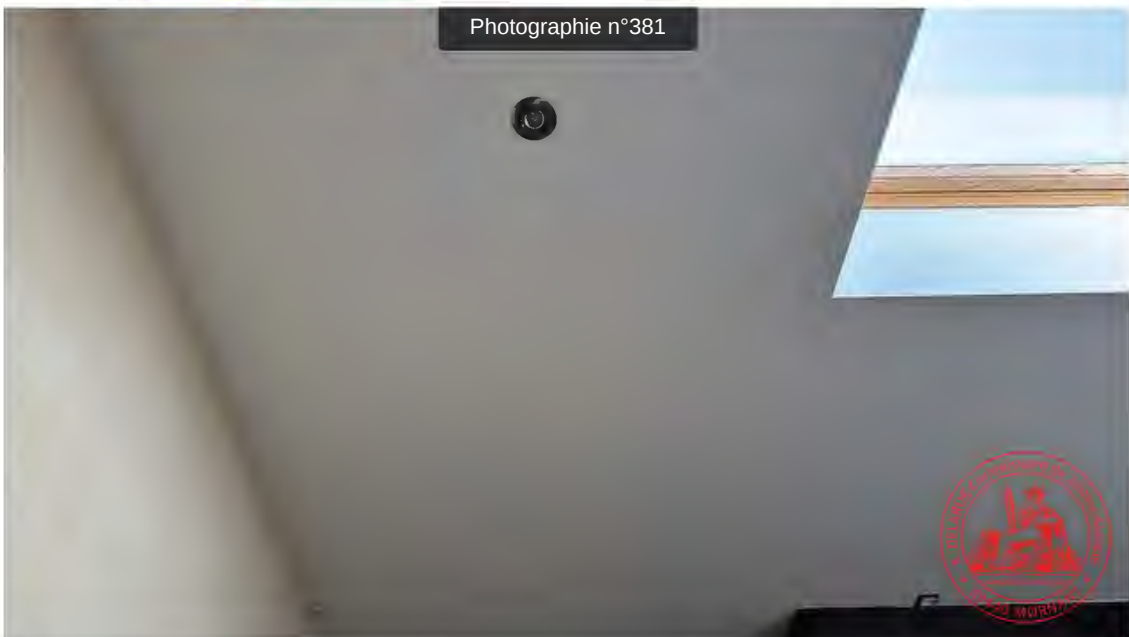
Photographie n°379



Photographie n°380



Photographie n°381



Photographie n°382



Photographie n°383



Photographie n°384



Le mur Nord est percé d'une prise électrique. Plusieurs équipements électriques sont branchés, laissant supposer la présence d'autres prises électriques.

EXTERIEUR (A NOUVEAU) :

Au Sud de l'escalier extérieur précité, le sol est habillé de mosaïque juste devant la porte d'entrée de la cuisine.

DEPENDANCES SUD :

CAVE :

Juste au Sud de la cuisine, présence d'une porte en bois semblant de facture ancienne, ouvrant sur une cave dont le sol est en terre battue. Les murs sont bruts. Le plafond est en plancher.

L'éclairage artificiel est assuré par plafonnier.



PREAU SUD :

Au sud de la cour Est, comme indiqué, présence d'une vaste ouverture donnant sur un préau dont la partie basse des murs jusqu'à mi-hauteur est doublée de panneaux OSB.

Au nord-Est, je note la présence du compteur Linky, du disjoncteur principal et d'un tableau électrique.

La partie haute du mur est, est enduite.

La partie haute du mur sud, du mur ouest et du mur nord est en parpaings.

La toiture, en plaques de fibrociment, supportées par pannes en bois, est apparente. Aucune isolation n'est visible.

Le mur Ouest est percé de deux portes.

La porte la plus au Nord, semblant de facture assez ancienne, ouvre sur une pièce également à usage de cave ou de rangement.

PIECE EST :

Le sol est en béton. La partie Sud est surélevée, formant une sorte d'estrade en béton. La partie nord est en contrebas.

Les murs sont bruts. Le plafond est constitué d'un film plastique sécurisé par des planches de bois soit clouées, soit vissées.

L'éclairage artificiel est assuré par un bloc néon.

L'éclairage naturel provient de deux fenêtres en châssis bois, à simple battant. Il m'est impossible de déterminer s'il s'agit de double ou de simple vitrage.

Il y a un aménagement intérieur principalement à usage de rangement.



PIECE OUEST :

Cette pièce dessert à l'Ouest, une ouverture donnant sur une autre pièce en contrebas.

Le sol est en béton. La partie Sud est surélevée, formant une sorte d'estrade en béton. La partie nord est en contrebas.

Les murs sont soit bruts, soit enduits. La partie haute est en parpaings ou en mâchefer.

La toiture, en plaques de fibrociment, supportées par pannes en bois, est apparente. Aucune isolation n'est visible.

L'éclairage artificiel est assuré par néons.

L'éclairage naturel se fait par une fenêtre à simple battant, en simple vitrage, sur châssis en bois, sécurisée par grille de défense.

La partie Sud du mur Ouest est percée d'une porte menant au chemin au Sud-Est du coin piscine.







Ce chemin dessert, au Sud de la pièce constatée précédemment, une autre porte rustique semblant de facture récente.

PIECE SUD:



Le sol est en terre battue. Les murs sont bruts. Toutes les parties basses des murs sont soit en pisé, concernant le mur Sud, partie Est, soit en béton.

La partie haute est en parpaings.

La toiture, en plaques de fibrociment, supportées par pannes en bois, est apparente. Aucune isolation n'est visible.

Il y a la présence d'une mezzanine en direction de l'Est, supportée par des poutres en bois.

Photographie n°399



Photographie n°400



Photographie n°401



Photographie n°402





Cette pièce donne à l'Est, sur une porte en bois, semblant de facture plus récente, donnant sur le préau au Sud de la cour.



PREAU (A NOUVEAU) :

La partie Est du mur Sud est percée d'une ouverture donnant sur l'escalier extérieur Sud.



PIECE ETAGE :

Au Nord de la pièce la plus au Sud, présence d'une échelle permettant l'accès à une pièce à l'étage de la dépendance.

Le plancher et les surfaces sont en bois. Les murs sont bruts.

Le mur Est est percé de deux ouvertures : une est partiellement condamnée par planches, l'autre, dépourvue de châssis extérieur, est ouverte et donne sur la cour Est. La charpente est apparente.

La toiture, en plaques de fibrociment, supportées par pannes en bois, est apparente. Aucune isolation n'est visible.





Photographie n°412



Photographie n°413



Photographie n°414



Photographie n°415

EXTERIEUR (A NOUVEAU) :

Le chemin longeant le pignon Ouest de la dépendance Sud mène à un escalier s'évasant en direction de l'Ouest. Les marches et contre-marches sont en pierre.

Cet escalier mène à la terrasse Ouest.



TERRASSE OUEST :

Le tablier Ouest et le sol de de la terrasse sont également habillés de pierres.

La partie Sud est abritée par une avancée de toiture en plaques ondulées en fibrociment.

Le mur Sud de la terrasse est habillé de chaux ou peint en blanc. Celui-ci est percé d'une ouverture condamnée.

Le mur Est de la partie abritée de la terrasse est également percé d'une ouverture condamnée, d'une fenêtre en châssis bois avec vitrage opaque et de deux grilles d'aération.

La partie abritée est éclairée artificiellement par un néon suspendu.

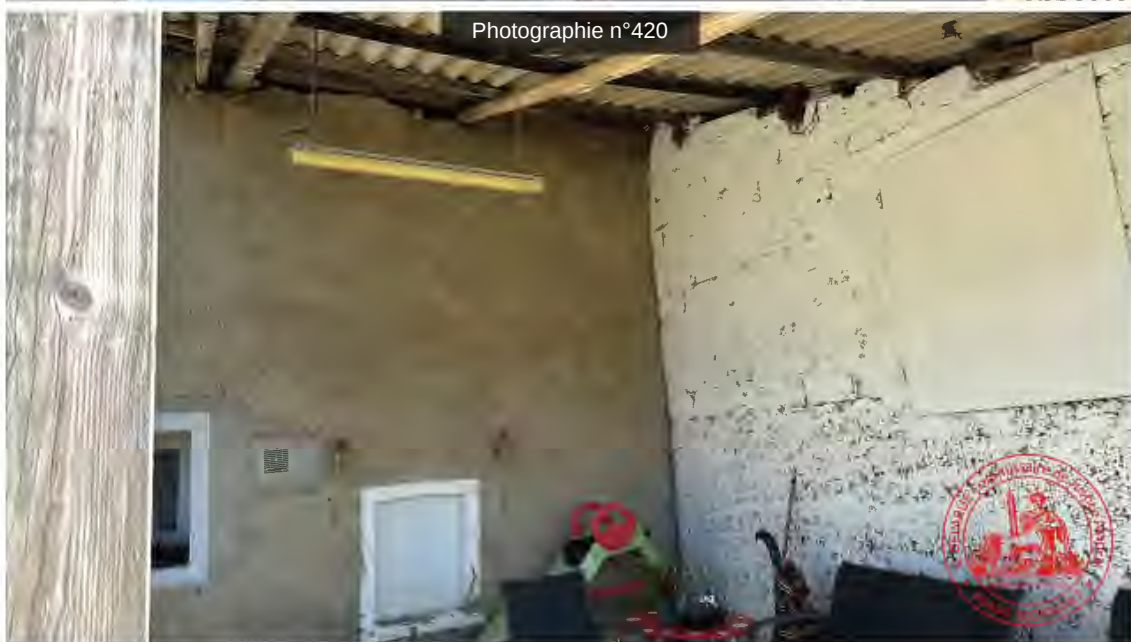
En direction du nord, la terrasse est à ciel ouvert.

Elle dessert, à l'Est, la porte vitrée donnant sur le dégagement de la cuisine et la porte vitrée donnant sur la salle de bains.

Elle dessert également, au Nord, un autre escalier dont les contremarches et marches sont en pierres qui mène à un perron desservant la porte vitrée de la chambre principale.

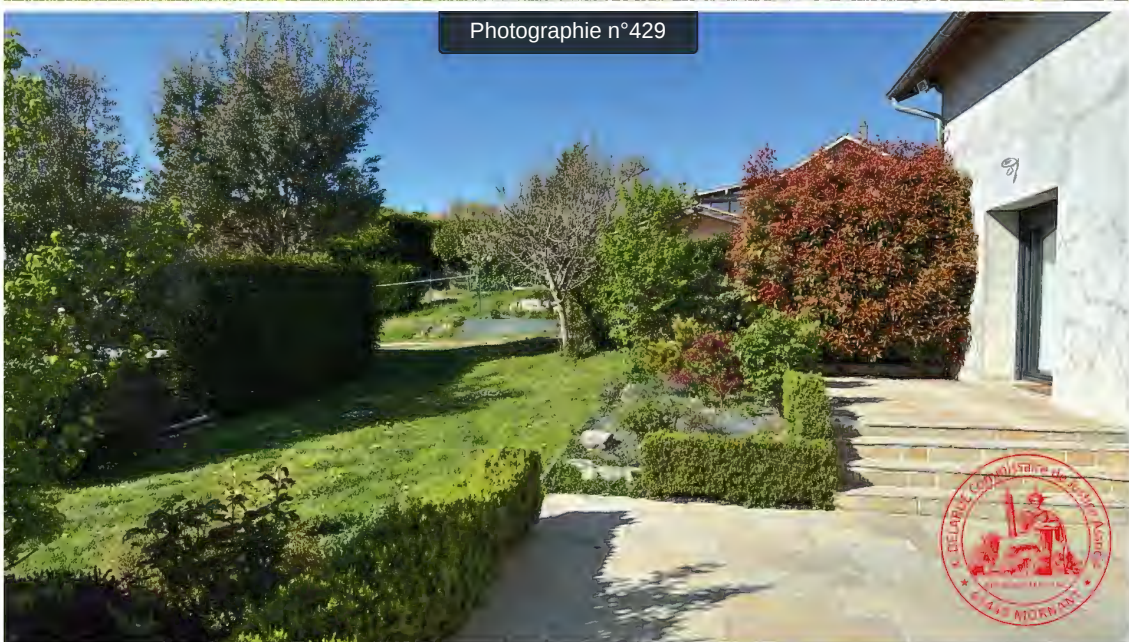
A l'Ouest du perron, présence de plusieurs jardinières, puis encore à l'Ouest présence d'une allée piétonne en herbe.

Enfin, à l'Ouest, en contrebas, présence d'une jardinière et du coin piscine.





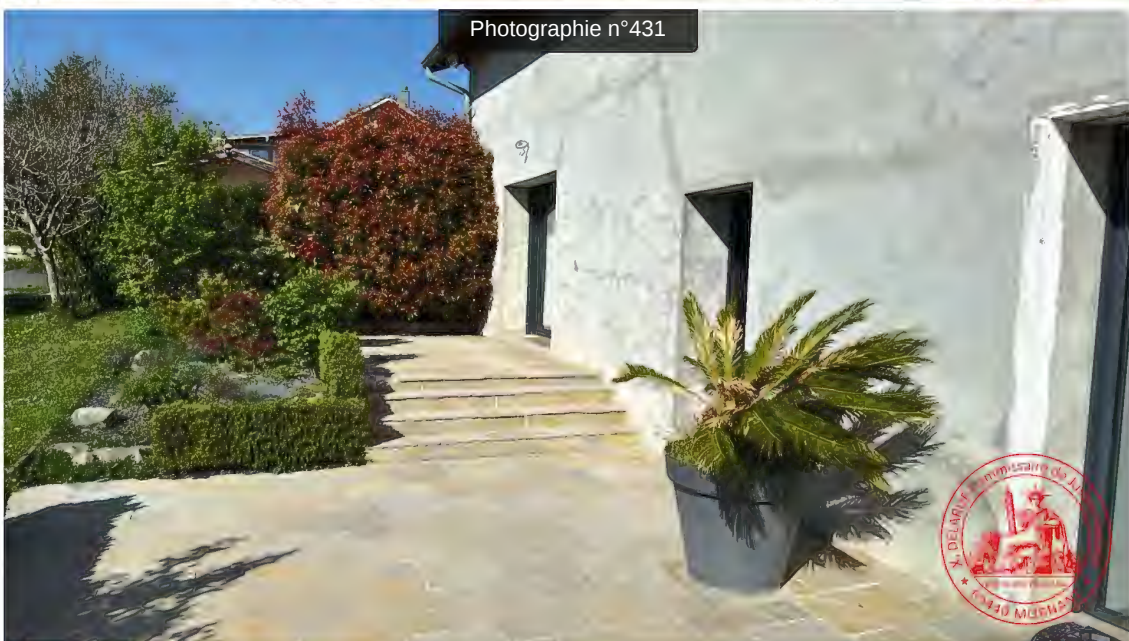




Photographie n°430

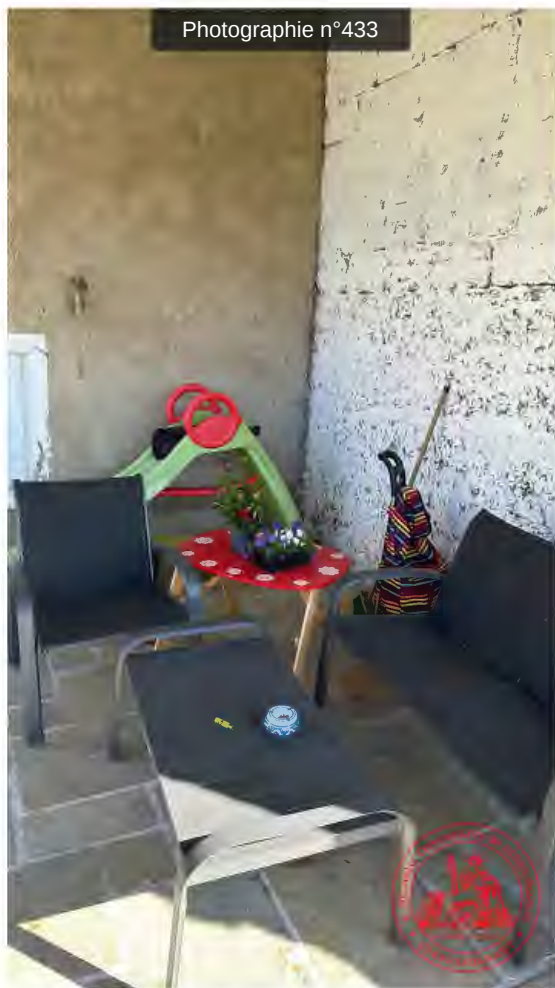


Photographie n°431



Photographie n°432





Le bien saisi est occupé par les débiteurs poursuivis.

Je termine mes opérations aux environs de 17 heures, non compris le temps de trajet forfaitaire de retour d'environ 30 minutes.

Telles sont mes constatations.

De tout quoi j'ai dressé et rédigé le présent procès-verbal de constat, avec photographies pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'Acte Arrêté du 28 février 2020	
Émolument HT	597,11€
Sous-Total HT	597,11€
TVA 20,00%	119,42€
Total TTC	716,53€

Le Commissaire de Justice soussigné
Maître Xavier DELARUE

